

MARS 2014

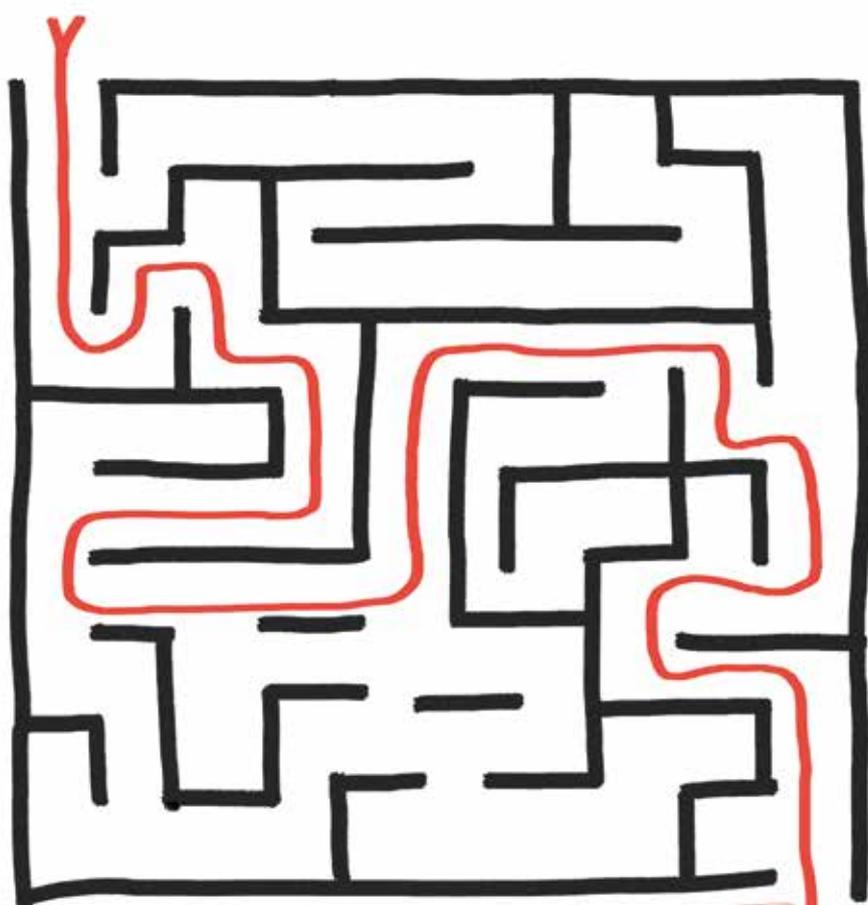


# MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR  
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[www.cc.lu](http://www.cc.lu)

**Création, développement, reprise d'entreprise:**  
et si on vous aidait à avancer?



## ■ INTERNATIONAL

MIPIM 2014: le secteur de l'immobilier de bureaux reprend des couleurs à Cannes



## ■ FORMATION

Remise de certificats à la Philharmonie

# Maintenant aussi pour vous dans le domaine de l'utilitaire et le transport.



A quelques mètres de l'autoroute de Luxembourg et proche du centre de la ville, le site Losch Truck, Van & Bus à Niederanven représente les véhicules utilitaires, camions et autobus des marques MAN et Neoplan.

Notre atelier dispose du matériel de pointe et du personnel qualifié pour les entretiens et réparations, ainsi que des pièces de rechange pour tout véhicule à partir de 3,5 t P.T.M.A.

Nous vous informons que notre atelier est autorisé d'effectuer le contrôle technique légal pour tous les véhicules à partir de 3,5 t P.T.M.A., et ceci sur une base journalière.

Avec notre compétence multimarques, vous pouvez nous faire confiance pour tous vos camions, camionnettes, remorques et bus.

## Garage Losch Truck, Van & Bus S.à r.l.

Z.I. Bombicht · L-6947 Niederanven  
T. 34 91 85-1 · F. 34 91 90 · [info@losch-truckvanbus.lu](mailto:info@losch-truckvanbus.lu)



# Le logement au Luxembourg: à quand la grande rénovation?

La situation actuelle sur le marché du logement est inquiétante. La politique de soutien coûteuse du Gouvernement en matière de logement, qui s'est quasi-exclusivement concentré sur la demande, n'a pas réussi ni à endiguer la pénurie de logements, ni à stabiliser tant soit peu les prix.

Si les mesures et dispositifs mis en place jusqu'à présent dans le cadre de la politique de logement sont certes louables en termes de but, ils n'ont pas engendré les bénéfices escomptés. Le pacte «Logement» conclu avec les communes luxembourgeoises est un double échec, aussi bien au niveau des résultats, qui demeurent en-deçà des objectifs fixés, qu'au niveau de l'impact financier, qui, lui, dépasse par un multiple les estimations initiales.

Le pacte «Logement» n'ayant pas apporté les résultats escomptés, que peut-on attendre du nouveau projet de loi relative à la promotion du logement et de l'habitat durables, pour lequel la Chambre de Commerce vient d'émettre son avis? Bien que des éléments positifs émergent du projet de loi, tels que l'ouverture des aides financières de l'État en matière de développement d'un habitat durable, dont le logement social, à tous les promoteurs immobiliers, qu'ils soient privés ou publics, la Chambre de Commerce estime que cette nouvelle loi ne pourra pas, à elle seule, solutionner le problème du logement au Luxembourg. Le projet de loi vise d'une part à regrouper, en un seul texte légal et en un seul ministère, la grande majorité des aides individuelles accordées dans le cadre du logement et, d'autre part, à concilier les 3 aspects principaux du développement durable, à savoir les aspects économique, social et écologique. Il était judicieux de procéder de la sorte. Or, le Gouvernement n'a pas saisi cette occasion pour procéder également à une analyse quant à la pertinence et quant à l'efficacité du nombre important d'aides individuelles au logement actuellement en vigueur.

Ni le pacte «Logement», ni le projet de loi sur le logement et l'habitat durables n'apportent donc les réponses tant attendues dans le domaine du logement, qui, selon un récent sondage, reste pourtant – à côté du chômage – la priorité principale des Luxembourgeois.

Pour réduire, ou tout au moins cesser d'aggraver, le déséquilibre qui existe actuellement sur le marché du logement, la Chambre de Commerce estime

qu'il est urgent d'implémenter une politique davantage axée sur le **soutien de l'offre de logements** afin de rétablir un meilleur équilibre entre l'offre et la demande sur le marché immobilier, et ce via différents canaux. La Chambre de Commerce estime en effet que le prix du foncier constitue le principal facteur expliquant le coût de plus en plus important du logement. Des mesures concrètes pour combattre la rétention de terrains et pour réduire les prix du foncier s'avèrent, dès lors, indispensables. Il s'agit notamment de mobiliser les terrains non bâtis, de stimuler davantage l'offre de logements locatifs, d'augmenter la densité résidentielle du bâti où cela s'avère approprié, d'étendre des périmètres d'agglomération en respectant les principes d'un aménagement du territoire durable, de combattre la spéculation foncière, d'agir sur les procédures d'autorisation et d'œuvrer résolument en faveur de l'accroissement du marché du logement social. Des mesures qui rejoignent en grande partie les recommandations faites par le CES dans son avis du 28 octobre 2013 intitulé «L'accès à un logement abordable».

En termes de **soutien de la demande**, la Chambre de Commerce plaide pour que les aides soient davantage ciblées sur les ménages dont le risque de pauvreté est le plus élevé (familles avec plusieurs enfants, familles monoparentales et personnes vivant seules). Elle estime nécessaire d'introduire davantage de sélectivité sociale dans les mesures de soutien à la demande de logements. La Chambre de Commerce est en effet d'avis que l'octroi des aides en matière de logement devrait être lié à des critères clairement définis, tels que le revenu, la composition du ménage ou encore la surface habitable.

Qu'elles interviennent au niveau du soutien de l'offre de logements ou de la demande, toutes nouvelles mesures devraient être accompagnées d'une radiographie de l'ensemble des aides au logement existantes afin d'en évaluer la pertinence et l'efficacité. Le chantier reste ouvert et la Chambre de Commerce espère que la radiographie générale des dépenses publiques annoncée par le Gouvernement en matière d'architecture budgétaire intégrera également les aides aux logements et puisse ainsi fournir, dès 2015, les premiers jalons de réponse. ■



## DOSSIER

- 4 Création, développement et reprise d'entreprise – L'accompagnement sur mesure de la Direction Services aux PME et de son Espace Entreprises**

## DOSSIER

- 4** L'accompagnement sur mesure de la Direction Services aux PME et de son Espace Entreprises

## FLASH

- 18** Guichet Unique PME: une collaboration efficace entre la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers
- 20** Echange de vues dans le cadre de la mission annuelle du FMI au Luxembourg
- 20** Visite de S.E. M. Stefano Maria Cacciaguerra Ranghieri, ambassadeur d'Italie
- 21** Une délégation de nouveaux collaborateurs-cadres des IHK allemandes en visite à la Chambre de Commerce
- 21** Visite de S.E. M. Lazar Elenovski, ambassadeur de Macédoine
- 22** Visite de courtoisie du nouvel ambassadeur de Turquie
- 23** La Corée du Sud invitée à la Chambre de Commerce

## INTERNATIONAL

- 24** MIPIM 2014: le secteur de l'immobilier de bureaux reprend des couleurs à Cannes
- 25** Calendrier mars – juillet 2014
- 27** Une délégation ASEAN rencontre les entrepreneurs luxembourgeois à la Chambre de Commerce
- 27** Business Club Luxembourg präsentierte Know How aus Luxemburg im Rahmen einer Kooperationsveranstaltung mit dem Internationalen Club La Redoute in Bonn

## FLASH

- 18 Développement économique du Nord du Luxembourg – Guichet Unique PME: une collaboration efficace entre la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers**

- 28** Besuch der Energiestadt Bottrop – Sektorielle Wirtschaftsmission für Unternehmen aus dem Bereich Energie/Umwelt/nachhaltiges Bauen
- 28** Save the date: conférence diplomatique et entretiens individuels
- 29** Une mission officielle en Pologne pour les entrepreneurs luxembourgeois
- 30** La Chambre de Commerce reçoit des hommes et femmes d'affaires polonais
- 30** 30 entreprises luxembourgeoises prennent part à la «Mission for Growth» en Wallonie
- 32** Participez à la 10<sup>e</sup> édition de l'événement b2fair lors de la Hannover Messe
- 33** TVA transfrontalière: quels changements en 2015?
- 33** «Start-up Village» au salon «GR Business Days»: une vitrine exceptionnelle pour start-up innovantes
- 36** «Semaine européenne des PME» au Luxembourg: 2<sup>e</sup> édition du «EU Open Day»
- 37** BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires
- 38** Textes européens publiés du 11 février au 28 février 2014

## FORMATION

- 40** L'apprentissage – voie royale pour s'intégrer au marché de travail
- 41** Start der Konferenzreihe „University meets Business“
- 42** Discovering “Business Opportunities in the Greater Region”

- 42** «La clé de l'enseignement réussi est la professionnalité, voire la vocation du pédagogue-formateur», Paul Weber, formateur du mois
- 44** Diversité et égalité des chances au cœur des politiques de formation
- 46** Profession du mois: Mécatronicien
- 48** Classes préparatoires au Lycée classique d'Echternach
- 50** Salon «Études et Carrières Benelux»
- 50** Séances d'informations pour les entreprises en matière de réglementation environnementale au Luxembourg
- 51** Un tutoriel dédié au cofinancement de la formation
- 51** Répertoire des offreurs de formation 2014

## INNOVATION

- 54** Une usine d'apprentissage pour optimiser les processus de production
- 55** Le fabuleux destin de Laurent Witz
- 55** Speed coaching & visite guidée 1,2,3 GO à l'Euro Space Center à Transinne
- 58** Une journée de formation au business plan
- 60** La liste des équipements électriques et électroniques (EEE) couverts par le système Ecotrel simplifiée
- 60** Le paiement mobile sans contact «Beacon» arrive au Luxembourg
- 61** Séances d'informations pour les entreprises en matière de réglementation environnementale au Luxembourg
- 62** Gestion écologique des déchets dans les résidences – moins de déchets, moins de coûts



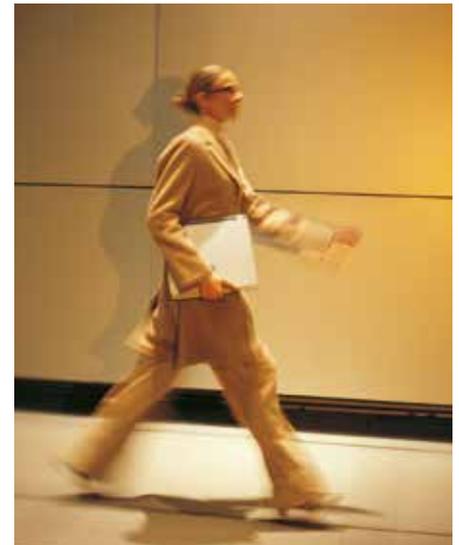
## INNOVATION

- 54 Inauguration de la Learning Factory: une usine d'apprentissage pour optimiser les processus de production**



## ECONOMIE

- 66 Opinion des Affaires économiques de la Chambre de Commerce: ne pas tomber dans l'«eu(ro)phorie»**



## LEGISLATION & AVIS

- 86 Chronique juridique: parasitisme, débauchage de personnel, publicité déloyale: attention à la concurrence déloyale!**

## ECONOMIE

- 64** Luxembourg plutôt bien classé  
**66** Ne pas tomber dans l'«eu(ro)phorie»  
**67** «Small Business Act» – PME: le poumon de l'économie luxembourgeoise  
**68** Investissements stables et épargne en hausse au troisième trimestre 2013  
**68** La compétitivité de l'industrie en Europe, une priorité politique  
**69** Le marché germanophone au Luxembourg  
**71** Décideurs politiques, acteurs de la vie publique, entrepreneurs et économistes ont débattu de l'avenir du pays  
**72** «Luxembourg 2030: quels facteurs déterminants pour l'avenir du pays?»  
**73** Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise  
**78** Visites Entreprises: Luxembourg, centre névralgique du groupe Menarini  
**80** Visites Entreprises: L'assistance sanitaire déploie ses ailes  
**83** Logistique

## LEGISLATION & AVIS

- 86** Parasitisme, débauchage de personnel, publicité déloyale: attention à la concurrence déloyale!  
**88** Projets soumis pour avis à la Chambre de Commerce  
**88** Droit fiscal international  
**89** Les professionnels du secteur de l'assurance au Luxembourg – Les apports de la loi du 12 juillet 2013  
**89** Le Guide des impôts 2014

## FEDERATIONS/UJEL

- 90** Le positionnement d'entreprises via des partenariats stratégiques de recherche  
**91** Les entreprises s'ouvrent aux étudiants en mathématiques  
**91** Des femmes pionnières dans l'entrepreneuriat, vous en connaissez?  
**92** Un rendez-vous sous le thème du networking au féminin  
**93** Un nouveau comité pour l'association regroupant les métiers du design

- 94** L'IRE commente l'accord intervenu portant sur la réforme européenne de la profession de l'audit

## GRAND ENTRETIEN

- 96** "When you feel well, you probably perform better as well"

## INFO ENTREPRISES

- 98** Monoprix: le succès est au rendez-vous  
**98** En bref  
**98** Accentaigu fête ses dix ans  
**99** ING Luxembourg enregistre un bénéfice net de plus de 106 millions EUR  
**101** 2,2 millions de passagers en 2013  
**101** Des résultats en hausse et toujours plus de services innovants  
**102** Dress for Success Luxembourg s'installe au Private Business Center Luxembourg

## LES 100 VISAGES DE LA CDC 104

### Editeur:

Chambre de Commerce  
 du Grand-Duché de Luxembourg  
 7, rue Alcide de Gasperi  
 L-2981 Luxembourg  
 Tél.: 42 39 39-1  
 Fax: 43 83 26  
 E-mail: merkur@cc.lu  
 homepage: www.cc.lu

### Paraît 10 fois par an

Tirage: 35.000 exemplaires  
 Reproduction autorisée  
 avec mention de la source.

### Copie à l'éditeur

### Rédaction:

Patrick Ernzer, rédacteur en chef  
 Marie-Hélène Trouilleux  
 Corinne Briault, Edouard Lehr

### Mise en page et impression:

Imprimerie Centrale S.A.

### Conception graphique:

rose de claire, design.

### Couverture:

lola

### Crédit photographique:

MEV Verlag, EU, SIP,  
 ONT Luxembourg, M-H. Trouilleux

### Publicité:

Imprimerie Centrale  
 Service Régie, Bureaux:  
 15, rue du Commerce  
 L-1351 Luxembourg  
 Tél.: (+352) 40 36 10-1  
 Fax: (+352) 40 36 10-228  
 E-mail: regie@ic.lu  
 www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



---

Création, développement et reprise d'entreprise

---

## L'accompagnement sur mesure de la **Direction Services aux PME** et de son **Espace Entreprises**

**En Europe, plus de 90 % des entreprises de l'économie marchande non financière – qui comprend les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services – sont de petites et moyennes entreprises. Le Grand-Duché n'échappe pas à ce constat puisqu'en 2011, on estimait que 99,5 % des entreprises issues de ces secteurs étaient des PME. S'il existe un certain dynamisme entrepreneurial au Luxembourg, les futurs entrepreneurs se sentent bien souvent démunis au moment de créer leur entreprise, notamment face à un dédale de démarches administratives et de choix préalables à valider. Pour permettre à ces entrepreneurs de faire éclore leur projet dans les meilleures conditions, l'Espace Entreprises – guichet unique physique de la Chambre de Commerce – propose une large palette d'outils visant à guider et à assister les futurs entrepreneurs dans leurs démarches, tout au long de leur parcours. Dans la continuité de la mission assurée par ce guichet unique physique ont été mis en place, ces dernières années, plusieurs initiatives dédiées aux dirigeants établis, dont l'entreprise se trouve en phase de lancement, développement ou reprise. L'ensemble du cycle entrepreneurial est ainsi couvert au travers d'une structure tridimensionnelle, articulée autour de services structurés, d'une cellule de conseil personnalisée et d'outils d'accompagnement et de financement spécifiques, adaptés à la réalité de terrain. Gros plan sur la mission et les actions quotidiennes de la Direction Services aux PME.**

**C**réer ou reprendre une entreprise demande à tout(e) futur(e) entrepreneur(e) beaucoup de temps et d'énergie. Même en disposant d'un concept initial très clair, nombreux sont les porteurs de projet

qui ne savent pas comment franchir le pas de l'entrepreneuriat. Au sein de la Chambre de Commerce, la mission de conseil et d'assistance personnalisées est principalement assurée par l'Espace Entreprises. L'Espace Entreprises

s'adresse en particulier aux entrepreneurs souhaitant concrétiser leur projet de création/reprise, depuis la constitution du dossier jusqu'au suivi de la procédure de demande d'autorisation, et aux entreprises déjà établies, dans

le cadre de diverses démarches administratives et des efforts de diversification et de développement. Le bouquet de services couvre, à titre gratuit, entre autres: le conseil et l'assistance en matière de création d'entreprise et de demande en autorisation d'établissement; le conseil en matière d'aides et de financements publics; le conseil et l'assistance en matière de transmission

d'entreprise, mais aussi, le conseil en matière de droit du travail individuel, droit des assurances sociales, droit de la concurrence, droit des sociétés et du commerce, ainsi que de fiscalité directe et indirecte.

Son offre s'articule également autour de nombreux outils et initiatives mis en place par la Chambre de Commerce, soit seule ou avec des

partenaires, dans l'intérêt des entreprises, tout au long de leur cycle de vie: la «Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC), s.c.» ; le «Business Exchange» ; le «VaccinAntiCrise» ; le «Luxembourg Business Angel Network (LBAN), A.s.b.l.»; le «Pôle Conseil en Formation» ou encore le «BusinessMentoring» et le «BusinessCheck».

*Trois questions à Vincent Hieff, attaché de Direction de la Chambre de Commerce et responsable de l'Espace Entreprises*

### **Quelles sont les missions de l'Espace Entreprises?**

La mission primaire de l'Espace Entreprises est l'accompagnement des entrepreneurs tout au long de leur aventure entrepreneuriale.

L'Espace Entreprises est le guichet unique physique national, le «Single Point of Contact», pour les questions relatives à l'entrepreneuriat pour les professions commerciales, libérales et industrielles. Quand un porteur de projet désire se lancer, l'Espace Entreprises est la première porte à laquelle il doit frapper pour obtenir les informations, le support et la documentation nécessaires à sa bonne préparation.

Le champ d'action de l'Espace Entreprises va bien au-delà du simple lancement d'activité. Nous épaulons ainsi l'entrepreneur tout au long du développement de son entreprise (expansion, marchés internationaux, cession-reprise, etc.) au travers de nos diverses initiatives.



### **Création d'entreprise, reprise d'entreprise ou investissement? Qui peut s'adresser à l'Espace Entreprises? Quels services proposez-vous?**

Tout porteur de projet, entrepreneur et chef d'entreprise peut s'adresser à l'Espace Entreprises à tous les stades de vie (lancement, développement, transmission/reprise) de son entreprise.

Les services de l'Espace Entreprises se déclinent en trois grandes catégories:

- Des services administratifs tels que les certificats d'origine pour les produits destinés à l'exportation, des carnets ATA pour faciliter le passage auprès des douanes pour des exportations temporaires (< 1 an) ou encore des certificats de signature électroniques Luxtrust.
- Le «conseil création». Des conseillers start-up expérimentés encadrent et conseillent les porteurs de projet à partir de l'idée jusqu'au moment du lancement. En plus de ce conseil gratuit, certaines démarches administratives, par exemple la demande de l'autorisation d'établissement, peuvent être effectuées par le biais de l'Espace Entreprises.
- Les initiatives. L'Espace Entreprise gère plusieurs initiatives pour accompagner l'entrepreneur tout au long de son aventure entrepreneuriale. Parmi ces initiatives nous retrouvons, par exemple, le BusinessMentoring, un programme d'accompagnement mentorale, le Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, une institution financière pouvant accorder des garanties bancaires pour des projets d'investissement ou notre bourse d'entreprises Business Exchange, une plateforme de mise-en-relation entre cédants et repreneurs d'entreprise. La relation privilégiée qu'entretient l'entrepreneur avec son conseiller de l'Espace Entreprises permet d'installer, au fil des entretiens, un climat de confiance mutuelle. Les entrepreneurs épaulés lors du lancement restent en contact régulier avec leur conseiller tout au long du cycle de vie de leur entreprise.

### **Des études menées au niveau européen montrent que le Luxembourg souffre d'un manque d'esprit d'entreprendre, de dynamisme entrepreneurial. Partagez-vous ce constat?**

C'est effectivement une réalité. L'évolution macroéconomique que le Luxembourg a connu lors des dernières 40 années nous amène à constater une préférence assez nette pour une activité salariale plutôt qu'une activité entrepreneuriale. Néanmoins, mon sentiment est que cette tendance est en train de s'inverser lentement, entre autres à l'instar de la culture anglo-saxonne du «be your own boss», laquelle est assez populaire auprès des jeunes. Par conséquent, nous voyons de plus en plus de jeunes personnes qui se lancent dans l'entrepreneuriat, souvent directement après leurs études.

Dans l'ensemble, j'observe un léger changement de mentalité, partiellement lié aussi à la difficulté grandissante de trouver un emploi, en faveur d'une approche plus entrepreneuriale. Tout un écosystème s'est mis en place dans notre petit pays au cours des 5 dernières années. Cet écosystème, composé de structures d'accompagnement, d'incubateurs, d'espaces de co-working, etc. motive réellement les porteurs de projets à se lancer. ■

## ■ De l'idée au projet

Tout projet de création commence par une idée: il s'agit souvent d'une simple intuition ou d'un désir qui mûrit et prend forme avec le temps. Quelle qu'en soit l'origine ou la nature – observation du monde qui nous entoure, expérience professionnelle, savoir-faire particulier – elle ne représente, au départ, rien de bien concret. La première chose à faire est de la retranscrire par écrit, de manière concise. Il s'agit ici d'établir une feuille de route, couplée à une première étude de faisabilité, au travers de laquelle la pertinence de l'idée devra être analysée. Pour cela, échanger avec des hommes et des femmes d'expérience, être à l'écoute de leurs observations et de leurs conseils, s'avère indispensable.

La transformation de l'idée vers un projet concret est certes une démarche créative, mais elle doit être rigoureuse avant tout. Si le lancement d'une entreprise est une aventure passionnante, c'est aussi une aventure risquée. A tout moment, il faut rester vigilant pour ne pas se laisser emporter par son idée.

Le plan d'affaires ou «business plan» constitue généralement la base de tout projet de création ou de reprise. Les choix que le porteur de projet fera auront des conséquences lors du lancement de l'activité. Il lui faut donc prendre le temps de réfléchir à une stratégie à plus ou moins long terme et orienter ses choix en conséquence. Le plan d'affaires est, à ce titre, bien plus qu'un simple document financier destiné au banquier. Il

s'inscrit dans une démarche de planification stratégique, structurée en grandes étapes clé.

Afin de mener à bien l'étude de marché indispensable à ces réflexions, il est recommandé au porteur de projet de consulter en premier lieu le site internet du Service central de la statistique et des études économiques (Statec). Il pourra ensuite utiliser la boîte à outils en ligne de l'Institut Universitaire International Luxembourgeois (IUIL), la «Business Plan Toolbox», pour établir et générer en ligne un plan d'affaires adapté aux particularités luxembourgeoises. Il pourra en complément participer au parcours interrégional 1,2,3 GO et être suivi par des coachs aux compétences diverses, afin de développer un plan d'affaires

*Trois questions à Frédérique Gueth, manager Business Initiative A.s.b.l.*

### **Pouvez-vous décrire les activités de l'association Business Initiative?**

Créée en 2000 par la Chambre de Commerce Luxembourg, la Fedil – Business Federation et Luxinnovation, Business Initiative A.s.b.l. a pour mission de diversifier l'économie et de stimuler la création d'entreprises innovantes en Grande Région, ainsi que la création d'entreprises à finalités sociales et solidaires au Grand-Duché de Luxembourg.

Son activité comporte 3 volets:

- 1,2,3 GO, le parcours annuel de business plans pour créateurs d'entreprises innovantes en Grande Région et son réseau interrégional de près de 400 experts, actif depuis 2000.
- 1,2,3 GO Social, le parcours pour créateurs d'entreprises à dimension sociale et solidaire au Grand-duché de Luxembourg lancé en 2011.
- Seed4Start, le Forum transfrontalier du capital risque lancé en 2012 et mettant en relation des start-ups à potentiel en Grande Région avec des investisseurs privés – projet financé par l'Union Européenne et que Business Initiative pilote en collaboration avec ses partenaires.

Depuis sa création en 2000, 1,2,3 GO a accompagné plus de 1.100 projets de création d'entreprises innovantes, contribué à la réalisation de près de 588 plans d'affaires dans la Grande Région et à la création de plus de 345 start-up. Ce sont près 1.200 emplois qui ont ainsi été durablement créés.

### **Quel est l'intérêt pour un porteur de projet de suivre le parcours interrégional 1,2,3 GO?**

L'objectif principal du parcours 1,2,3 GO, organisé en éditions qui se déroulent d'octobre à septembre de chaque année, consiste à aider les porteurs de projets à transformer leurs idées innovantes en un plan d'affaires convaincant par le biais de coaching gratuit offert aux porteurs de projets de création ou de diversification de PME. Une des forces du réseau 1,2,3 GO est son caractère interrégional, permettant aux futurs créateurs de générer rapidement des contacts transfrontaliers et d'élargir leur business au-delà de leur région d'origine. Dès l'acceptation de leur projet, les candidats sont mis en relation avec un ou plusieurs coachs du réseau, entrepreneurs, cadres ou dirigeants, issus de tous secteurs d'activité (finance, droit, comptabilité, biotechnologie...), afin de finaliser leur plan d'affaires et bénéficier d'une évaluation par trois jurés indépendants en fin de parcours. Cette évaluation est basée sur une méthodologie développée par le cabinet de conseil McKinsey et permettant de récompenser les meilleurs plans d'affaires par des prix pouvant aller jusqu'à 12.000 EUR.

### **Pour un lauréat, quelle est la suite «logique» du parcours?**

Après le parcours, un lauréat a son plan d'affaires et il est alors prêt à lancer son entreprise.

Tout participant au parcours 1,2,3 GO à la recherche de capitale peut également pour la création ou la développement de son entreprise postuler au programme Seed4Start qui facilite la relation entre les entrepreneurs et les investisseurs pour financer les jeunes entreprises jusqu'à 5 ans.

Seed4Start intègre également un important volet d'accompagnement, de formation et de mises en relation, grâce à l'organisation de nombreux événements et rencontres individuelles. ■



solide. A noter qu'il existe en parallèle un parcours spécifique à l'innovation sociale: 1,2,3 GO social. Enfin, une fois son business plan établi, il pourra s'adresser à l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, Luxinnovation, qui assure l'encadrement des entreprises et organismes à caractère innovant.

### ■ Les démarches administratives

Pour un futur créateur/repreneur d'entreprise, une fois le concept établi, se pose la question des autorisations gouvernementales nécessaires à sa mise en œuvre. Le législateur luxembourgeois soumet en principe toute activité commerciale, artisanale ou industrielle à l'obligation d'une autorisation dans le cadre d'une loi dite d'établissement.

L'autorisation délivrée par le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur (MINECO) s'appelle ainsi «autorisation d'établissement». Sous le terme «établissement», le législateur comprend l'exercice régulier et durable d'une activité définie dans le droit d'établissement. Si cette activité est exercée régulièrement et durablement au Luxembourg, l'entreprise qui l'exerce doit s'établir sur le territoire luxembourgeois et diriger ses affaires à partir d'un établissement fixe; dans le cas contraire, l'activité est illégale.

Une entreprise établie dans un autre Etat membre de l'Union européenne, peut néanmoins exercer une activité au Luxembourg sans autorisation d'établissement à deux conditions: que cet exercice soit non continu et temporaire et que l'exploitation à l'étranger ait reçu l'autorisation des autorités locales, précisément pour les activités déclarées. Les prestations artisanales ou industrielles faisant l'objet de certaines réserves.

L'autorisation d'établissement est délivrée par le MINECO sur demande et après une instruction administrative. L'entreprise qui exerce une activité visée désigne au moins une personne physique, le dirigeant, qui satisfait aux exigences de qualification et d'honorabilité professionnelles; assure effectivement la gestion journalière de l'entreprise; a un lien réel avec l'entreprise en étant propriétaire, associé, actionnaire, ou salarié, et ne s'est pas soustrait aux charges sociales et fiscales, soit en nom propre, soit par l'intermédiaire d'une société qu'il dirige ou qu'il a dirigée.



Les conseillers de l'Espace Entreprises ont reçu plus de 90 entrepreneurs en entretien personnalisé lors de la grande Nocturne d'octobre 2013

La qualification professionnelle requise est fonction de l'activité et va des connaissances de base en matière de gestion d'entreprise, jusqu'à la formation universitaire, en passant par des qualifications professionnelles spécifiques.

Sont soumises à autorisation toutes les activités commerciales au sens large du terme – y compris les prestations de services commerciaux – ainsi que certaines professions libérales proches du commerce, à ne pas oublier l'artisanat et l'industrie. Ces professions libérales ne peuvent être exercées que sur base d'une formation universitaire sanctionnée par un diplôme, à l'exception de la profession de comptable indépendant, laquelle est soumise à d'autres conditions de formation, non moins strictes.

Les activités artisanales sont identifiées dans un règlement grand-ducal. Elles se divisent en activités nécessitant un brevet de maîtrise ou son équivalent (liste A des activités de métier principal) et en activités pouvant être exercées légalement sur base d'une formation moindre ou d'un acquis professionnel (liste B des activités de métier secondaire).

Les activités industrielles sont, dans un sens large, toutes celles exclues du cadre de l'artisanat par leur ampleur et leur complexité; leurs autorisations d'établissement ne sont pas rattachées à une qualification professionnelle précise.

La qualification professionnelle requise pour l'exercice d'une activité relevant du commerce non autrement réglementé, au sens strict – à savoir l'exploitation d'un commerce de vente de détail

et/ou de gros, d'une entreprise dans une des 3 branches du secteur HORECA ainsi que d'une entreprise proposant des prestations de services commerciaux – résulte soit de la possession d'un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) ou de tout autre titre de formation reconnu au moins comme équivalent; soit de l'accomplissement d'une quelconque pratique professionnelle effective et licite de trois années; soit de l'accomplissement avec succès d'une formation accélérée.

En plus des conditions énumérées ci-dessus, les exploitants d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, d'un établissement de restauration ou d'un établissement d'hébergement (branches du secteur HORECA) doivent toujours avoir accompli avec succès une formation accélérée portant sur la connaissance des règles générales d'hygiène et de sécurité des denrées alimentaires (règles HACCP), ainsi que des modalités de vérification du respect de ces règles. De plus, certaines activités commerciales – les activités commerciales spécialement réglementées – nécessitent des qualifications professionnelles particulières supplémentaires.

Il est dès lors très important que le porteur de projet se renseigne au plus tôt sur les caractéristiques de l'activité envisagée, au regard du droit d'établissement, et vérifie qu'il remplisse bien les conditions nécessaires à la délivrance d'une autorisation d'établissement. Pour cela, il peut soit se référer au «Portail Entreprises», soit s'adresser à l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce.

Pour recevoir une autorisation d'établissement, il devra introduire une demande auprès du ministère des ministères de l'Économie et du Commerce extérieur, soit sur support papier, soit à distance à l'aide de l'application disponible sur le «Portail Entreprises». La solution informatique disponible sur le «Portail Entreprises» n'est toutefois accessible qu'aux utilisateurs disposant d'un certificat numérique LuxTrust, délivré entre autres – contre paiement – par les services de l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce.

L'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce peut accompagner l'entrepreneur tout au long du processus de lancement décrit ci-dessus et est habilité à introduire la demande au nom et pour compte de la partie demanderesse qui devra fournir les documents nécessaires.

### ■ Le financement des entreprises

À la base de chaque financement se pose la question de la «source» et du «type» appropriés à la réalisation d'une création ou reprise d'entreprise, ou encore d'un investissement.

Il faut distinguer le financement interne du financement externe.

Les porteurs du projet entrepreneurial assurent le démarrage de leur entreprise généralement par des apports financiers qui proviennent de leurs économies.

L'entrepreneur qui exploite une entreprise individuelle (ou en nom propre), n'échappe pas à cette règle: il doit mettre à disposition de son entreprise les moyens nécessaires à la réalisation de son objet. S'il a recours à un institut financier ou bancaire, alors c'est l'entrepreneur qui emprunte et non l'entreprise.

Les sociétés de capitaux nécessitent la mise à disposition d'un capital minimum fixé par la loi sur les sociétés. Les statuts de ces sociétés peuvent néanmoins fixer un montant supérieur au capital minimum légal.

Ces capitaux propres levés par financement interne constituent la base de l'activité de l'entreprise. En cas de réussite sur le marché, ces capitaux sont ensuite augmentés par les bénéfices générés par l'entreprise.

Les ressources constituées par les capitaux propres peuvent être enrichies par voie de financement externe.

Le recours aux établissements de crédit est le type de financement externe le

plus utilisé par les petites et moyennes entreprises quand il est question de financer des investissements avec des moyens autres que les capitaux propres. Les banques demandent en contrepartie des garanties pour assurer le remboursement de leurs créances.

Les projets d'investissement d'une entreprise présentent souvent un caractère durable et se financent généralement à moyen ou à long terme. Il peut s'agir de biens mobiliers (outils de production, machines, véhicules) ou immobiliers (terrains, halls industriels, bureaux) destinés à la création, l'amélioration ou le développement de l'activité professionnelle.

L'entrepreneur peut choisir entre plusieurs solutions bancaires pour le financement de ses investissements, mais en premier lieu le prêt d'investissement à moyen (de un à 5 ans) ou à long terme (plus de 5 ans).

À ceci s'ajoute le crédit-bail ou «leasing» qui est une technique contractuelle par laquelle une entreprise (dite de crédit-bail) acquiert, sur la demande d'un client (crédit-preneur), la propriété de biens d'équipement mobiliers ou immobiliers à usage professionnel, en vue de les donner en location à ce dernier pour une durée déterminée et en contrepartie de redevances ou de loyers.

Le capital mezzanine est un moyen de financement hybride, c'est-à-dire qu'il se positionne entre les capitaux propres et les capitaux empruntés. Il convient notamment pour les entreprises en croissance ou pour le financement de rachat d'une entreprise. Une caractéristique centrale du capital mezzanine est la subordination des bailleurs de fonds mezzanine aux autres fournisseurs de fonds de tiers en cas de faillite, de succession ou de liquidation. Ces derniers ayant rang antérieur sont alors servis avant les créanciers mezzanine. C'est pourquoi – bien que considérés comme des capitaux de tiers sur les plans juridique et fiscal – les capitaux mezzanines sont dénommés «capitaux propres économiques» ou «quasi-fonds propres».

Le financement du cycle d'exploitation – il s'agit des activités ordinaires de l'entreprise qui créent la richesse de l'entreprise, par opposition au cycle d'investissement et au cycle de financement – et des besoins en liquidités touche notamment les stocks, les créances et la trésorerie. Il existe plusieurs méthodes pour financer sa croissance, à savoir:

- le crédit de caisse: dépassement temporaire du compte courant;
- l'avance à terme fixe: mise à disposition temporaire d'un certain montant
- l'avance sur factures: avances payées par la banque contre gage sur créances;
- le crédit d'escompte: paiement du montant d'un effet de commerce par la banque contre frais;
- l'affacturage ou «factoring»: cession de créances commerciales à la banque.

Les entreprises hautement innovantes avec une très forte rentabilité ont alors recours au capital risque («venture capital») ou à des «business angels».

Le capital risque est une prise de participation minoritaire par des investisseurs professionnels qui décident d'investir dans une entreprise avec une stratégie de sortie de l'investissement précise («exit strategy»), généralement au bout de 3 à 5 ans. La contribution du «business angel», généralement une personne physique, se traduit souvent par une augmentation du capital et par une participation au processus de prise de décision. Au Luxembourg un réseau de «business angels» s'est développé sous le nom de «Luxembourg Business Angel Network».

Alors que les entreprises de capital risque ou les «business angels» prennent des participations dans le capital d'une entreprise cible, la création de capitaux propres peut aussi être réalisée par des capitaux empruntés, à savoir des créances temporaires apportées par des tiers à l'entreprise. En contrepartie, l'entreprise s'engage à payer une rémunération fixe ou variable en forme d'intérêts sur le montant de la créance.

### LBAN – le réseau luxembourgeois de Business Angels

La Luxembourg Business Angel Network A.s.b.l. (LBAN) a été créée en 2004 et revitalisée en 2011, à l'initiative de la Chambre de Commerce du Luxembourg. Elle est dirigée par des entrepreneurs et business angels chevronnés qui contribuent activement au développement du réseau. LBAN est également membre-fondateur de la plate-forme d'investissement de la Grande Région «Seed4Start» et membre du conseil d'administration d'«EBAN», la confédération européenne des réseaux de business

angels (European Trade Association for Business Angels). L'BAN est une plateforme privilégiée de mise en relation entre des porteurs de projets entrepreneuriaux en phase d'amorçage – connue sous le nom de «seed phase» – et de potentiels investisseurs.

Outre le recrutement de business angels et l'identification d'entrepreneurs en recherche de financement privé, le réseau contribue également – au travers de diverses actions de sensibilisation et de promotion – à créer un écosystème propice à la création d'entreprise, en collaboration avec les acteurs de la place.

De manière plus générale, cette initiative vise à promouvoir l'esprit d'entreprendre et à créer des synergies entre les différentes initiatives dédiées aux startups. Les «start-up» innovantes requièrent généralement des besoins de financement qui dépassent les capitaux disponibles sous forme de fonds propres injectés par l'entrepreneur lui-même, sa famille ou ses proches. Les fonds de capital à risque («venture capital») n'interviennent cependant pas en phase d'amorçage, mais plutôt en phase de post-crétion voire de développement.

Ce «gap» financier entre la fin de la phase d'amorçage, la phase de création et le début de la phase de post-crétion est traditionnellement comblé par un ou plusieurs Business Angels (BA). Un «BA» est une personne physique qui investit une part de son patrimoine dans le capital de jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance afin de mettre gratuitement à disposition de l'entrepreneur une partie de son temps, de son expérience, de ses compétences et de ses réseaux relationnels.

([www.lban.lu](http://www.lban.lu))

### **La Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants – société coopérative**

La Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC) est une institution d'aide mutualiste créée en décembre 1969 par la Chambre de Commerce, sous l'impulsion de la Confédération luxembourgeoise du commerce (clc) et de l'Horesca, dont l'objectif premier est de faciliter l'accès au financement bancaire des PME luxembourgeoises. La MCAC peut faciliter l'accès au financement bancaire des PME, en se portant garante auprès des établissements de crédit pour une partie du prêt demandé,



**Lucien Bechtold, gérant de la MCAC depuis 2005, lors d'une séance d'information dédiée au cautionnement et au mentorat**

lorsque les garanties de l'entrepreneur s'avèrent insuffisantes.

La MCAC intervient en faveur des ressortissants de la Chambre de Commerce, en se portant garante auprès des établissements de crédit agréés, lorsque les garanties dans le chef de l'entrepreneur s'avèrent insuffisantes. Le cautionnement de la MCAC fournit donc à l'entrepreneur un outil important pour soutenir sa demande de crédit et influencer sur les conditions proposées par le banquier, et ce d'autant plus en cas de niveau de garantie élevé.

Sont éligibles les projets de création, de développement, de modernisation ou de transmission d'entreprise pour lesquelles le demandeur dispose d'une autorisation d'établissement valable, dans le cadre de l'exercice d'une activité commerciale et sous réserve que son activité présente des perspectives réelles de viabilité. Sont ainsi exclus les projets de restructuration financière.

([www.mcac.lu](http://www.mcac.lu))

### **L'Office du Ducroire**

Créé en 1961, l'Office du Ducroire est un établissement public jouissant de la personnalité juridique. Il a pour objet de favoriser les relations économiques et financières internationales dans l'intérêt du Luxembourg, principalement par la couverture de risques dans le domaine de l'exportation, de l'importation et des investissements à l'étranger. Le Ducroire offre des solutions d'assurance de crédit aux entreprises luxembourgeoises pour leurs transactions internationales et propose également du soutien aux exportations par l'octroi d'une aide financière

partielle aux fins de promotion, d'exposition et de formation à l'exportation.

([www.ducroire.lu](http://www.ducroire.lu))

### **Les aides publiques**

Il existe un large éventail d'aides publiques et de mesures d'accompagnement à disposition des entreprises luxembourgeoises. Ces aides sont multiples et peuvent diverger fortement en fonction de l'activité de l'entreprise. Les aides les plus sollicitées sont celles relevant de la «loi-cadre des classes moyennes» dont, notamment, l'aide aux investissements réalisés dans des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que l'aide à une première création d'entreprise. Sont particulièrement visés le commerce de détail et de gros, la restauration et l'hôtellerie, ainsi que l'artisanat. Le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur peut également accorder dans le cadre des différents programmes quinquennaux des aides financières pour des projets de modernisation, de rationalisation et d'extension de l'infrastructure hôtelière existante et de construction d'établissements hôteliers nouveaux. Le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur est en charge des dossiers industriels et de l'octroi des aides aux entreprises de production ou de transformation de biens et aux entreprises de prestation des services à l'industrie. Les principaux régimes d'aide applicables sont le régime PME, le régime régional et le régime pour la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Dans notre monde économique en perpétuel changement, innover devient



Laurent Koener, conseiller spécialisé en transmission d'entreprise, lors d'une conférence dédiée à la gouvernance d'entreprise familiale

indispensable pour les entreprises luxembourgeoises. Le financement de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) est donc un élément vital pour chaque entreprise «innovante». Une panoplie d'aides financières (loi du 5 juin 2009) est destinée à soutenir ces démarches de RDI. Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, est l'organisme de référence pour les entreprises désirent profiter des aides RDI.

([www.luxinnovation.lu](http://www.luxinnovation.lu))

### ■ Les structures de soutien et d'accompagnement

#### Le «Portail Entreprises» du guichet administratif de l'Etat «guichet.lu»

Le «Portail Entreprises» est la plateforme administrative numérique de l'Etat luxembourgeois destinée aux entreprises. Elle est développée par le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, en collaboration avec le ministère des Classes moyennes et du Tourisme ainsi que le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative. Le Centre des Technologies de l'Information de l'Etat (CTIE) assure la maintenance technique du guichet administratif de l'Etat «guichet.lu» qui comporte aussi un «Portail Citoyens». Disponible en français, en anglais et en allemand, le site [guichet.lu](http://guichet.lu) recense toutes les informations utiles à la création, la gestion quotidienne, le développement et à la cessation d'une entreprise. Il informe les entrepreneurs sur la fiscalité, les ressources humaines, les

aides, le financement, les pratiques commerciales, le commerce extérieur, l'environnement, etc. Ce guichet entreprises virtuel est la référence en matière d'informations inhérentes au cycle de vie des entreprises: les démarches à entreprendre au cours des différentes phases de vie de l'entreprise (création, aides, gestion quotidienne, développement, etc.) y sont notamment présentées.

Le «Portail Entreprises» recense également de manière simple et succincte les procédures et démarches de l'ensemble des ministères et administrations gouvernementales. Le contenu du «Guichet Entreprises» est mis à jour régulièrement et sous les meilleurs délais, en concordance avec la publication législative et réglementaire nationale et européenne. Il permet également à l'entrepreneur d'effectuer ses démarches en ligne via l'espace «MyGuichet».

Depuis février 2013, le Guichet virtuel a été agrémenté d'une partie interactive intitulée «MyGuichet», qui permet à l'internaute:

- de communiquer ses données personnelles aux administrations en toute confidentialité, via des formulaires intelligents pré-remplis,
- de rassembler et stocker, sous son espace personnel sécurisé, les formulaires complétés, ainsi que ses pièces justificatives et données personnelles,
- d'avoir une vue sur l'ensemble de ses dossiers grâce à un tableau de bord permettant de connaître leur état d'avancement
- d'interagir avec l'administration via une messagerie.

Le Guichet Unique virtuel fonctionne avec le concours d'un réseau de guichets physiques, disposant d'une infrastructure matérielle complète au sein de laquelle des conseillers et conseillères qualifiés prennent en charge la clientèle.

*L'Espace Entreprises constitue le Guichet physique au sein de la Chambre de Commerce, et s'adresse en premier lieu aux personnes dont le projet ou l'entreprise relève des secteurs du commerce, de l'industrie ainsi que de certaines professions libérales.*

Le Contact Entreprises constitue, quant à lui, le Guichet physique de la Chambre des Métiers, et s'adresse aux artisans.

Ainsi, les personnes devant effectuer des démarches administratives ou introduire une demande d'autorisation d'établissement peuvent s'adresser directement au Guichet physique correspondant au mieux à leur champ d'activité, lequel peut alors agir en tant qu'intermédiaire mandaté auprès des administrations, et notamment auprès du département des autorisations du ministère des ministères de l'Economie et du Commerce extérieur.

([www.guichet.public.lu](http://www.guichet.public.lu))

#### Le Guichet Unique PME du Nord

Le Guichet Unique PME est une structure régionale portée par le Syndicat intercommunal pour la promotion du canton de Clervaux-SICLER, ainsi que les Chambres de Commerce et Chambre des Métiers. Il couvre la plus grande partie de l'Oesling. Le Guichet Unique PME permet une assistance gratuite en milieu rural aux entreprises et aux créateurs d'entreprises. Cette assistance s'adresse à toute société implantée ou à implanter dans une des 21 communes participant au projet. Le Guichet Unique PME peut utilement accompagner les créateurs d'entreprise en matière de prise en charge des formalités administratives; assistance dans le montage des dossiers financiers; conseils en cas de reprise d'une entreprise.

Un accompagnement individualisé peut également être offert aux entreprises existantes, notamment dans les domaines suivants: soutien aux différentes procédures administratives; aide à l'implantation dans un zoning; assistance en cas de cessation d'activité ou de transmis-

sion d'entreprise; assistance personnalisée dans le montage des dossiers financiers et aiguillage; offre de formations continues pour les chefs d'entreprise.

([www.guichetuniquepme.lu](http://www.guichetuniquepme.lu))

### **Opportunet et Business Exchange – les outils de conseil et matching en transmission/reprise**

La plate-forme luxembourgeoise de cession-reprise est rattachée au portail «Opportunet», développée par les CCI d'Alsace et de Lorraine. Pour la Chambre de Commerce, cette coopération transfrontalière est un pari d'avenir, puisque le tissu entrepreneurial luxembourgeois est fortement composé d'entrepreneurs issus des régions limitrophes françaises. De nouvelles perspectives se dessinent ainsi pour les entrepreneurs frontaliers souhaitant se lancer au Grand-Duché, ou pour les entrepreneurs luxembourgeois cherchant à pénétrer le marché français.

L'initiative «Business Exchange» s'inscrit dans une logique européenne, visant à contribuer à la réussite de la transmission d'entreprise dans les pays de l'UE. Elle se positionne comme la plate-forme de référence en matière de transmission d'entreprise en garantissant une totale neutralité et confidentialité. Sont notamment proposés aux repreneurs et cédants d'entreprises un conseil pluridisciplinaire (juridique, financier, stratégique, ...) à toutes les étapes du processus de transmission d'entreprise; matching (mise en relation) personnalisé entre cédants et repreneurs, en toute confidentialité. Des séances d'information, des conférences et des workshops sont proposés tout au long de l'année.

([www.opportunet.net](http://www.opportunet.net))

### **Le VaccinAntiCrise – outil de soutien aux entreprises en difficulté**

Depuis les premières répercussions de la crise financière sur l'économie réelle fin 2008, les pouvoirs publics et acteurs de la vie économique luxembourgeoise ont amorcé une réflexion de fond sur les différents moyens à mettre en œuvre pour soutenir les entreprises dans cette phase difficile. A cet effet, le Gouvernement avait alors lancé un plan conjoncturel de lutte contre les effets de la crise et de préparation de l'après-crise.

Dans ce même contexte, et en vue de proposer un accompagnement adéquat aux entreprises, la Chambre de Commerce a mis en place l'initiative VaccinAntiCrise, en partenariat avec le Gouvernement, et en collaboration avec la Chambre des Métiers, certaines banques et mutualités de cautionnement de la place, ainsi qu'avec un pool de professionnels du Conseil.

Beaucoup de dirigeants d'entreprise ne parviennent pas s'adapter à la nouvelle réalité économique car ils ne disposent pas du recul nécessaire pour analyser leur situation, qui peut très vite se dégrader.

L'initiative VaccinAntiCrise a pour objectif premier de venir en aide aux entreprises qui subissent, à différents degrés, les conséquences d'une crise économique, que celles-ci soient déjà «en difficulté» ou en passe de l'être. Elle offre ainsi l'opportunité aux entrepreneurs en difficulté d'être soutenus et accompagnés.

Sont visés les entrepreneurs disposant d'une autorisation d'établissement et qui exercent sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg

dans le cadre d'une activité artisanale, commerciale ou industrielle; certaines professions libérales, sous réserve que l'entrepreneur exerce en société commerciale.

([www.vaccinanticrise.lu](http://www.vaccinanticrise.lu))

### **Le «Pôle Conseil en Formation» – cellule d'orientation professionnelle**

Consciente des défis que les PME luxembourgeoises doivent aujourd'hui relever en matière de formation continue (maintien des compétences des employés, fidélisation des meilleurs éléments, pérennisation du savoir-faire ...) et face à la difficulté des jeunes et adultes en poste ou sans emploi à choisir la formation la plus adaptée à leur situation, la Chambre de Commerce a mis en place, en septembre 2012, une cellule de conseil et d'orientation d'accès gratuit, dédiée à l'accompagnement professionnel. Hébergé au sein de l'Espace Entreprises, le «Pôle Conseil en Formation» s'inscrit dans une vision transversale, venant compléter le panel de services offerts par le Guichet Unique physique.

Le Pôle Conseil en Formation propose la gamme de services suivants:

- conseil gratuit et orientation en matière de formation au sens large,
- renseignements sur les modalités réglementaires, administratives et organisationnelles des formations de la LSC,
- développement de formations intra-entreprises «LSC Inhouse»,
- informations sur les aides étatiques en matière de formation professionnelle continue.

([www.lsc.lu/pole-conseil-en-formation](http://www.lsc.lu/pole-conseil-en-formation))



Rachel Gaessler et Guylaine Bouquet-Hanus, coordinatrices du programme Businessmentoring, accompagnées par les Mentors le 28 novembre dernier (lancement Saison IV)

### Le Business Support G.I.E. – cellule d'accompagnement et d'encadrement

Poursuivant une politique d'accompagnement active en faveur des PME, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a lancé, en février 2010, son programme de mentorat entrepreneurial «BusinessMentoring», en partenariat en partenariat avec le Gouvernement et en collaboration avec la Confédération luxembourgeoise du Commerce, la Fedil, Luxinnovation, la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise et le Réseau des Femmes Ambassadrices du Luxembourg, la Fédération des Jeunes Dirigeants de Luxembourg, la Mutualité de Cautionnement et d'Aides aux Commerçants, le Réseau LBAN, la Fondation Tremplin, l'Horesca et le Technoport.

Depuis décembre 2011, la coordination du programme est assurée par le groupement «Business Support G.I.E.», garant de la méthodologie – certifiée ISO 9001 – et du respect des règles d'éthique liées au programme.

Le groupement a plus précisément été créé dans le but d'aider à consolider les entreprises luxembourgeoises en phase de démarrage, de développement ou de transmission ayant profité – ou étant en mesure de pouvoir profiter – d'une prise de participation, d'un financement, d'un cautionnement ou de tout autre service délivré par un membre ou associé d'un membre du groupement. Ses membres sont la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants et le Luxembourg Business Angel Network.

Le groupement assure la coordination des Initiatives BusinessMentoring et BusinessCheck. Le programme BusinessMentoring a pour mission principale d'encourager le partage d'expériences et le transfert de savoir entre dirigeants de différentes générations. Il ambitionne notamment d'aider les entrepreneurs-mentorés à réaliser leurs objectifs professionnels en vue de faciliter et/ou d'accélérer le démarrage, la croissance ou la reprise de leur entreprise, développer leurs compétences managériales et leur savoir-être, mieux maîtriser la croissance

de leur entreprise, assumer leur rôle de successeur/repreneur et plus globalement, de dirigeant.

([www.businessmentoring.lu](http://www.businessmentoring.lu))

Dans cette même logique, l'initiative BusinessCheck – lancée fin 2012 – a pour mission de multiplier les chances de succès des créateurs et repreneurs d'entreprise, en leur proposant un accompagnement individualisé portant sur la gestion de leur entreprise, sur une période de 6 mois. L'initiative vise en premier lieu des entrepreneurs s'étant vu accorder un prêt de création ou de reprise par la Société Nationale de Crédit et d'Investissement ou un cautionnement par la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants. Dans ce cadre, l'accompagnateur aura pour mission de détecter, ensemble avec le dirigeant et sous sa responsabilité, des écarts par rapport à son business plan/prévisionnel financier, pouvant porter atteinte au bon fonctionnement de l'entreprise et d'aider ce dernier à identifier des mesures adéquates à mettre en place. ■



*Trois questions à Rachel Gaessler, manager BusinessMentoring*

#### Lancé il y a près de quatre ans, le programme BusinessMentoring s'inspire d'un modèle de mentorat d'affaires québécois. Pourquoi cette initiative au Grand-Duché?

À l'origine, le programme Businessmentoring est né du constat selon lequel 50 % des entreprises installées au Luxembourg cessent leur activité au terme de cinq ans d'existence, 90 % comptent moins de dix salariés et 20 % seront amenées à changer de patrons dans les cinq années. À cela s'ajoute le fait que le dirigeant d'entreprise n'est souvent pas suffisamment armé tant sur le plan personnel (manque de confiance en soi, difficulté de persuasion, ...) que managérial (manque de réactivité, difficultés d'adaptation et de stratégie, manque de savoir-faire dans la gestion de son entreprise) pour appréhender ces changements. Préoccupé par la gestion journalière, celui-ci se retrouve souvent seul face à des décisions déterminantes qui mettent en jeu le devenir de son entreprise. En plus de l'isolement, le dirigeant souffre souvent d'un manque d'expérience qui peut l'amener à commettre des erreurs dans la gestion de son entreprise. Erreurs qu'il aurait pu éviter s'il avait été accompagné par quelqu'un d'expérimenté comme un mentor...

En ce sens, le mentorat semblait parfaitement répondre aux besoins des entrepreneurs luxembourgeois.

Parallèlement, une étude de marché mondiale a été réalisée sur les modes d'accompagnement existant développés dans les autres pays. Et il s'est avéré que le modèle québécois s'est largement démarqué des autres outils d'accompagnement par sa méthodologie et ses excellents résultats.

En effet, selon les statistiques de la fondation de l'entrepreneurship créée en 2000 au Québec, le Mentorat d'Affaires a démontré qu'une entreprise a deux fois plus de chance de survivre et de se développer lorsque son dirigeant est accompagné par un chef d'entreprise expérimenté.

Ces chiffres très prometteurs nous ont donc confortés dans notre choix d'adopter ce modèle et de l'adapter au marché luxembourgeois.

### **En quoi le BusinessMentoring se différencie-t-il d'autres «services» offerts aux entreprises?**

Il y a en effet beaucoup de services offerts par la Chambre de commerce. Certains sont orientés vers le financement (LBAN, MCAC), d'autres (1,2,3 GO) vers l'accompagnement (élaboration du plan d'affaires) avant la création d'entreprise, mais aucun dispositif d'accompagnement n'avait été mis en place pour soutenir les entrepreneurs lorsque l'entreprise était déjà créée (phase de démarrage, développement ou reprise).

BusinessMentoring est donc complémentaire des autres initiatives existantes.

Sa différence réside avant tout dans le public cible visé et son type d'accompagnement.

L'accompagnement offert est unique dans le sens où il offre l'opportunité à des «jeunes» dirigeants (mentorés) d'être soutenus par des chefs d'entreprise aguerris (mentors) qui ont eux-mêmes déjà vécu l'aventure entrepreneuriale. Cette spécificité constitue une plus-value importante pour le mentoré!

### **Quel bilan tirez-vous des quatre saisons passées? Du point de vue de mentors? Et des mentorés?**

Le bilan est très positif. En effet, depuis le lancement du programme en 2010, ce ne sont pas moins de 40 «jeunes» dirigeants d'entreprise (mentorés) qui ont été suivis bénévolement par un pool de 35 mentors.

Nous disposons aujourd'hui d'un échantillon intéressant de mentorés qui nous permet de pouvoir mesurer l'impact du mentorat tant sur un plan quantitatif que qualitatif.

Sur le plan quantitatif, on a pu observer que 95 % des entreprises dirigées par les anciens mentorés sont toujours en activité et ont généré une augmentation de leur chiffre d'affaires de 29 %, ce qui est très encourageant si l'on considère que ces entreprises sont toutes en phase de mutation.

On note également un impact bénéfique sur la création d'emplois puisqu'une trentaine d'emplois ont été créés sur la période 2010-2013 (saisons 1 et 2).

Sur le plan qualitatif, le mentorat est perçu par les mentorés comme un outil efficace qui a contribué au développement de leur «savoir-être», en termes notamment de capacité à prendre des décisions stratégiques plus rapidement, à développer une vision d'entreprise sur le long terme ou encore à mieux manager leurs équipes.

Côté mentors, le mentorat leur a permis, entre autres, de s'enrichir au contact d'un plus jeune, d'adopter de nouvelles approches managériales ou encore de capitaliser sur leur expérience.



**La brochure Oser Entreprendre recense toutes les informations utiles aux (futurs) créateurs et repreneurs d'entreprise désireux de développer leur activité Grand-Duché de Luxembourg.**

**Elle fait état de toutes les réflexions préalables à mener avant de se lancer dans un projet de création, de reprise ou de diversification, depuis les démarches administratives, en passant par la levée de fonds et jusqu'à l'accompagnement personnalisé de l'entrepreneur.**

**Cette publication sera prochainement disponible au format électronique sous [www.cc.lu](http://www.cc.lu) et [www.guichet.lu](http://www.guichet.lu) ou au format papier, à l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce.**

**Pour de plus amples renseignements:**

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**

**7, Rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg – [www.cc.lu](http://www.cc.lu)**

**Espace Entreprises Tél.: (+352) 42 39 39-330 – E-mail: [entreprises@cc.lu](mailto:entreprises@cc.lu) – [www.espace-entreprises.lu](http://www.espace-entreprises.lu)**

**Les bureaux de l'Espace Entreprises sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.**

**Afin de pouvoir garantir une qualité de service optimale, l'Espace Entreprises invite tout client à spécifier préalablement l'objet de sa demande par e-mail - à [entreprises@cc.lu](mailto:entreprises@cc.lu) - ou par téléphone.**

**En cas de demande de rendez-vous personnalisé, les conseillers de l'Espace Entreprises prendront soin de recontacter directement le client et de convenir avec lui d'une date d'entretien.**

**Direction Services aux PME**

**Gérard Eischen**  
E-mail: gerard.eischen@cc.lu  
Tél.: (+352) 42 39 39-331

**Coordination Espace  
Entreprises - Direction  
Business Support G.I.E.**

**Vincent Hieff**  
E-mail: vincent.hieff@cc.lu  
Tél.: (+352) 42 39 39-346

**Services structurés**

*Certificats d'origine, carnets ATA, certificats de signature électronique  
Luxtrust*



**Martine Kirsch**  
E-mail: martine.kirsch@cc.lu  
Tél.: (+352) 42 39 39-345



**Claudine Schlessler**  
E-mail: claudine.schlessler@cc.lu  
Tél.: (+352) 42 39 39-341

**Cellule de conseil en création-reprise**

*Démarches administratives (demande en autorisation d'établissement), conseil gratuit en droit des sociétés, fiscalité directe et indirecte, droit du travail, financement et sécurité sociale*



**Blazenska Bartolovic**  
E-mail: blazenska.bartolovic@cc.lu  
Tél.: (+352) 42 39 39-314



**Tom Baumert**  
E-mail: tom.baumert@cc.lu  
Tél.: (+352) 42 39 39-440



**Lucien Bechtold**  
E-mail: lucien.bechtold@cc.lu  
Tél.: (+352) 42 39 39-317



**Rachel Gaessler**  
E-mail: rachel.gaessler@cc.lu  
Tél.: (+352) 42 39 39-271



**Vincent Hieff**  
E-mail: vincent.hieff@cc.lu  
Tél.: (+352) 42 39 39-346



**Laurence Hornbeck**  
E-mail: laurence.hornbeck@cc.lu  
Tél.: (+352) 42 39 39-355



**Cécile Mérenne**  
E-mail: cecile.merenne@cc.lu  
Tél.: (+352) 42 39 39-363



**Liette Molitor**  
E-mail: liette.molitor@cc.lu  
Tél.: (+352) 42 39 39-352



**Emilie Pirlot**  
E-mail: emilie.pirlot@cc.lu  
Tél.: (+352) 42 39 39-361

**Pôle Conseil en Formation**

*Conseil gratuit et orientation en matière de formation et aides étatiques à la formation continue, développement de formations Inhouse*



**Olivier Lang**  
E-mail: olivier.lang@cc.lu  
Tél.: (+352) 42 39 39-445

**Management de la Qualité**

*Certification ISO:9001 Espace Entreprises/Business Support G.I.E.*



**François Nénon**  
E-mail: francois.nenon@cc.lu  
Tél.: (+352) 42 39 39-319



**Guylaine Bouquet-Hanus**  
E-mail: guylaine.hanus@cc.lu  
Tél.: (+352) 42 39 39-439

## Pôle initiatives

Cession-reprise (matching), entreprises en difficulté, financement privé et cautionnement, accompagnement (mentorat) et encadrement d'entrepreneurs établis



Business Exchange – Opportunet  
MCAC  
BusinessCheck  
**Lucien Bechtold**  
E-mail: [lucien.bechtold@cc.lu](mailto:lucien.bechtold@cc.lu)  
Tél.: (+352) 42 39 39-317



LBAN  
MCAC  
BusinessCheck  
**Vincent Hieff**  
E-mail: [vincent.hieff@cc.lu](mailto:vincent.hieff@cc.lu)  
Tél.: (+352) 42 39 39-346



Business Exchange – Opportunet  
MCAC  
**Tom Baumert**  
E-mail: [tom.baumert@cc.lu](mailto:tom.baumert@cc.lu)  
Tél.: (+352) 42 39 39-440



Business Exchange – Opportunet  
**Cécile Mérenne**  
E-mail: [cecile.merene@cc.lu](mailto:cecile.merene@cc.lu)  
Tél.: (+352) 42 39 39-363



Business Support G.I.E. –  
BusinessMentoring et  
BusinessCheck  
Journées Création,  
Développement et  
Reprise d'Entreprises  
**Rachel Gaessler**  
E-mail: [rachel.gaessler@cc.lu](mailto:rachel.gaessler@cc.lu)  
Tél.: (+352) 42 39 39-271



Business Support G.I.E. –  
BusinessMentoring et  
BusinessCheck  
**Guylaine Bouquet-Hanus**  
E-mail: [guylaine.hanus@cc.lu](mailto:guylaine.hanus@cc.lu)  
Tél.: (+352) 42 39 39-439



Journées Création,  
Développement et  
Reprise d'Entreprises  
VaccinAnticrise  
**Emilie Pirlot**  
E-mail: [emilie.pirlot@cc.lu](mailto:emilie.pirlot@cc.lu)  
Tél.: (+352) 42 39 39-361

## Business Initiative – 1,2,3 GO

Accompagnement gratuit à l'élaboration d'un business plan pour porteurs de projets innovants (1,2,3 GO) ou à finalité sociale (1,2,3 GO Social) et organisation d'un forum de capitaux (Seed4Start)



**Frédérique Gueth**  
E-mail: [frederique.gueth@cc.lu](mailto:frederique.gueth@cc.lu)  
Tél.: (+352) 42 39 39-272



**Samuel Paulus**  
E-mail: [samuel.paulus@cc.lu](mailto:samuel.paulus@cc.lu)  
Tél.: (+352) 42 39 39-273



**Sylvia Mann**  
E-mail: [sylvia.mann@cc.lu](mailto:sylvia.mann@cc.lu)  
Tél.: (+352) 42 39 39-274



**Lene Pedersen**  
E-mail: [lene.pedersen@cc.lu](mailto:lene.pedersen@cc.lu)  
Tél.: (+352) 42 39 39-274



**Gontran Poirot**  
E-mail: [gontran.poirot@cc.lu](mailto:gontran.poirot@cc.lu)  
Tél.: (+352) 42 39 39-275



Transporter  
**TOP DEAL**



### Citan WORKER<sup>1</sup>

À partir de **11.990 €**

Renting à partir de **133 €**

hors TVA

### Vito WORKER<sup>2</sup>

À partir de **18.990 €**

Renting à partir de **229 €**

hors TVA

### Sprinter WORKER<sup>3</sup>

À partir de **20.990 €**

Renting à partir de **255 €**

hors TVA

# Des offres qui accrochent. Sans accrocs.

Garantie Gold  
**OFFERTE**  
sur Vito et Sprinter

Conditions béton sur les modèles Mercedes-Benz WORKER!

Les bonnes affaires se font avec les bons partenaires. Chaque modèle de notre gamme WORKER est un partenaire fiable et économique. Grâce à nos prix compétitifs et à nos conditions de renting attrayantes, nous vous garantissons un choix rentable.



**Mercedes-Benz**  
Vans. Born to run.

<sup>1</sup> Citan WORKER 108 CDI compact. <sup>2</sup> Vito WORKER 110 CDI compact. <sup>3</sup> Sprinter WORKER 210 CDI fourgon.

Consommation de carburant mixte (l/100 km): 10,6-8,9 / 7,9-6,6 / 8,9-7,4. Émission de CO<sub>2</sub> combinée (g/km): 130-119 / 211-195 / 234-194.

Exemples de Renting avec acomptes: 2.500€ / 3.900€ / 4.300€, durée 48 mois, kilométrage total 60.000 km (Citan) / 80.000 km (Vito, Sprinter), loyers mensuel: 133€ / 229€ / 255€, prix hors TVA. Sous réserve de modification de tarif et d'acceptation du dossier par le comité de crédit de Mercedes-Benz Financial Services BeLux SA, Succursale de Luxembourg, 45, rue de Bouillon à L-1248 Luxembourg, TVA LU16464483 - R.C. Luxbg. B.52140 - Tél. 40 80 1 400 - E-mail: mbfs-lux@daimler.com, prêteur et partenaire de Mercedes-Benz Luxembourg.

## Développement économique du Nord du Grand-Duché

# Guichet Unique PME: une collaboration efficace entre la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers



(de g. à d.) Emile Eicher, Pierre Koppes, Carlo Thelen, Francine Closener, Yves Karier, Tom Wirion

La promotion de l'esprit d'entreprise, l'encouragement à la création de nouvelles entreprises, le développement des zones industrielles et la formation continue en milieu rural, telles sont les activités du Guichet Unique PME. A cet égard, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, soucieuses de contribuer au développement écono-

mique dans le Nord du Luxembourg, ont reconduit leur convention de collaboration avec le Guichet Unique PME, jeudi 27 février 2014.

Les responsables politiques du Guichet Unique PME, Monsieur Pierre Koppes, président du comité d'accompagnement, et Monsieur Emile Eicher, président du SICLER (Syndicat Intercommunal pour la Promotion du Canton de Clervaux), ont été heureux de pouvoir accueillir les nombreux invités, dont Madame Francine Closener, secrétaire d'Etat à l'Economie, Monsieur Carlo Thelen, Directeur général de la Chambre de Commerce, Monsieur Tom Wirion, Directeur général de la Chambre des Métiers, ainsi que les bourgmestres des 14 communes participant au projet du Guichet Unique PME.

Parallèlement à la signature de cette convention, les signataires tenaient également à entrer en contact direct avec plusieurs entreprises de la région Nord du Grand-Duché. C'est la raison pour laquelle trois entreprises ont été visitées en amont de la signature de la convention:

- La société «Servalux s.a.», fondée en 2011 et implantée dans la zone d'activités «Salzbaach» à Wiltz, exploite un

atelier de menuiserie bois, PVC et aluminium. La visite de cette entreprise était particulièrement intéressante, car elle permettait aux responsables de l'entreprise d'exposer les différents problèmes qui se posent à toute entreprise nouvellement créée.

- «Le Clervaux boutique & design hotel», qui a récemment ouvert ses portes à Clervaux et qui a d'ores et déjà su convaincre ses clients grâce à son excellente qualité de service, avec ses suites très stylées. D'ailleurs, l'hôtel en question a déjà obtenu de nombreux prix de renommée internationale.
- La société «Faymonville», implantée dans la zone d'activités de Eselborn-Lentzweiler et qui est un des leaders mondiaux dans la fabrication de semi-remorques pour le transport exceptionnel.

Lors de la signature de la convention, Monsieur Yves Karier, gestionnaire du Guichet Unique PME a brièvement présenté les activités de cette structure. Monsieur Tom Wirion a tenu à souligner l'importance de disposer d'un relais d'information à destination des entreprises, en particulier en milieu rural, tandis que Monsieur Carlo Thelen s'est félicité de l'excellente collaboration qui existe entre le Guichet Unique PME, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, et ceci depuis de longues années. Madame Francine Closener, secrétaire d'Etat à l'Economie a également tenu à féliciter les signataires pour cette excellente initiative et les a encouragés à persévérer dans leur volonté de contribuer au développement économique de la région Nord du Grand-Duché.



Faymonville



Clervaux boutique & design hotel

### Personnes de contact:

Chambre de Commerce – Vincent Hieff – Tél.: (+352) 42 39 39-346 – E-mail: [vincent.hieff@cc.lu](mailto:vincent.hieff@cc.lu)

Chambre des Métiers – Charles Bassing – Tél.: (+352) 42 67 67-215 – E-mail: [charles.bassing@cdm.lu](mailto:charles.bassing@cdm.lu)

Guichet Unique PME – Yves Karier – Tél.: (+352) 92 99 36 – E-mail: [yves.karier@gupme.lu](mailto:yves.karier@gupme.lu)



**PARLONS DE VOUS**

Je voudrais agrandir  
mon magasin,  
vous pouvez m'aider ?

**Prêt d'investissement, leasing, avance à terme... nous proposons diverses solutions pour le financement de vos projets et vous conseillons sur les aides étatiques.**

**RÉPONDONS AUX BESOINS DE VOTRE ENTREPRISE EN AGENCE, AU 42 42-2000 OU SUR BGL.LU**



**BGL  
BNP PARIBAS**

La banque d'un monde qui change

bgl.lu

## Fonds monétaire international

## Echange de vues dans le cadre de la mission annuelle du FMI au Luxembourg



(de g. à d.) Michel-Edouard Ruben, attaché aux Affaires économiques, Chambre de Commerce; Nicolas Jost, attaché de Gouvernement, ministère des finances; Annabelle Dullin, attachée aux Affaires économiques, Chambre de Commerce; Marc Wagener, directeur Affaires économiques, Chambre de Commerce; Amela Hubic, senior advisor to the Executive Director and Luxembourg's representative at the IMF, FMI; Piyabha Kongsamut, desk economist, FMI; Celine Allard, mission chief, FMI; Carlo Thelen, directeur général, chief economist, Chambre de Commerce; Mamoru Yanase, expert on the financial sector, FMI et Shengzu Wang, Structural policies, competitiveness, external sector, FMI

**E**n date du 25 février 2014, la Chambre de Commerce a accueilli en ses locaux une délégation de haut niveau du FMI. La mission annuelle du FMI s'inscrit dans le cadre de l'article IV des statuts du Fonds qui prévoit que ce dernier «*exerce une ferme surveillance sur les politiques de change des Etats membres et adopte des principes spécifiques pour guider les Etats membres en ce qui concerne ces politiques*». Dans le cadre de cette mission la Chambre de Commerce a pu notamment s'entretenir avec les experts du FMI au sujet de la situation macroéconomique du Luxembourg, de la politique de diversification économique, des finances publiques et des réformes structurelles nécessaires. ■

31 janvier 2014

## Visite de S.E. M. Stefano Maria Cacciaguerra Ranghieri, ambassadeur d'Italie



L'ambassadeur d'Italie a été accueilli à la Chambre de Commerce le 31 janvier

**S**.E. Stefano Maria Cacciaguerra Ranghieri, ambassadeur d'Italie à Luxembourg, a été reçu à la Chambre de Commerce pour une entrevue avec Carlo Thelen. Les échanges ont porté sur les relations bilatérales, économiques et commerciales existantes, et les possibilités de renforcer la coopération entre les deux pays qui entretiennent de longue date d'excellentes relations. Au cours de l'entretien, les préparatifs pour une visite accompagnée à l'exposition universelle 2015 dont la tenue est prévue à Milan ont été évoqués, ainsi qu'une mission économique et financière qui est programmée le 2 décembre à Milan. ■

## Une délégation de nouveaux collaborateurs-cadres des IHK allemandes en visite à la Chambre de Commerce



La délégation des collaborateurs-cadres du réseau des IHK allemandes a rendu visite à la Chambre de Commerce dans le cadre du programme d'insertion intitulé «IHK Einführungsseminar für wissenschaftliche Mitarbeiter»

**E**n date du 27 janvier 2014, une délégation de nouveaux collaborateurs-cadres du réseau des IHK allemandes, présidée par le Directeur général de l'IHK Koblenz, Arne Rössel, a rendu visite à la Chambre de Commerce dans le cadre du programme d'insertion intitulé «IHK Einführungsseminar für wissenschaftliche Mitarbeiter». L'objectif de ce programme est

d'initier les nouveaux collaborateurs des IHK au rôle, à la stratégie ainsi qu'à l'organisation générale du réseau des IHK allemandes. Comme les années précédentes, deux collaborateurs de la Chambre de Commerce – Iris Hoffelt, Conseillère en formation auprès de la LSC et Sohrab Ziai, attaché au sein des Affaires Internationales, Services européens & Grande Région – ont été invi-

tés à participer à ce cycle de formation qui leur a permis de découvrir les nombreuses facettes du travail quotidien de leurs homologues allemands.

Au-delà des présentations sur la Chambre de Commerce et l'économie russe, des échanges de qualité et riches en informations ont pu être menés entre les représentants allemands et luxembourgeois. ■

---

5 février 2014

---

## Visite de S.E. M. Lazar Elenovski, ambassadeur de Macédoine

**L'**ambassadeur de Macédoine en Belgique et au Luxembourg, S.E. M. Lazar Elenovski, a été reçu à la Chambre de Commerce pour un entretien pour faire le point sur la situation économique de son pays. Malgré un taux de chômage élevé (27 %), la politique économique prudente, caractérisée par une gestion conservatrice des finances publiques et

une politique monétaire axée sur la stabilité du taux de change entre dinar et euro, a permis aux autorités macédoniennes de limiter les effets de la crise financière et l'ampleur de la récession en 2009. Le rapport Doing Business 2013 de la Banque mondiale qui évalue l'environnement des affaires dans 185 pays, classe la Macédoine en 23<sup>e</sup> position (69<sup>e</sup> en 2008).

Actuellement, plusieurs mesures visent à attirer les investisseurs étrangers, notamment les «free economic zones» où les investisseurs étrangers peuvent s'installer en bénéficiant d'avantages fiscaux, d'un taux global d'imposition de 10 % (*flat rate tax*), etc.

La Macédoine a un accord de libre échange avec la Turquie, l'Ukraine et la



L'ambassadeur de Macédoine (2<sup>e</sup> à gauche) a été accueilli à la Chambre de Commerce par Edith Stein et Violaine Mathurin

Russie. Par ailleurs, elle collabore activement avec la Belgique et les Pays-Bas. Aujourd'hui, elle souhaite approfondir

les relations bilatérales avec le Luxembourg. Les domaines identifiés comme potentiellement intéressants pour une

coopération sont l'IT, le secteur automobile et le secteur de l'énergie. ■

12 février 2014

## Visite de courtoisie du nouvel ambassadeur de Turquie



Le nouvel ambassadeur de Turquie au Luxembourg, S.E. M. Salim Levent Şahinkaya, était chef du protocole turc lors de la visite d'Etat en décembre 2013

**L**e 12 février, Carlo Thelen, a reçu le nouvel ambassadeur de Turquie au Grand-Duché de Luxembourg, S.E. M. Salim Levent Şahinkaya, pour une visite de courtoisie. Le nouvel ambassadeur a pris ses fonctions en décembre 2013, peu après la visite d'Etat de LL.AA.RR le Grand-Duc et la Grande Duchesse en Turquie, où il était alors chef du protocole turc.

Les discussions dans le cadre de cette visite ont porté sur plusieurs événements en cours avec la Turquie. En

effet, en novembre prochain se tiendra le prochain JETCO. Cet accord, conclu officiellement en novembre 2013, dans le cadre de la visite d'Etat prévoit une rencontre des ministres de l'économie une fois par an, alternativement au Grand-Duché puis en Turquie, pour discuter de la coopération bilatérale. Lors de la visite d'Etat un Turkish-Luxembourg Business Council a également été établi. Celui-ci vise à renforcer les relations bilatérales, au niveau des entreprises. C'est la Chambre de Commerce et le DEIK

(foreign economic relations board of Turkey) qui assurent le secrétariat de ce Business Council. L'ambassadeur s'est dit convaincu de l'intérêt d'un tel business council. Une première réunion devrait se tenir dans les mois qui viennent. L'ITO, la Chambre de Commerce d'Istanbul, souhaite programmer une visite à Luxembourg avec une dizaine d'hommes d'affaires turcs. Carlo Thelen a ensuite mentionné la tenue prochaine de la 3<sup>e</sup> édition des GRBD où la Turquie est l'un des pays à l'honneur. Les vols directs vers Istanbul sont passés récemment de 4 à 7 jours par semaine, ce qui démontre l'intérêt croissant des deux parties et permettra certainement encore de renforcer les collaborations déjà existantes dans plusieurs secteurs économiques. Enfin, l'ambassadeur a annoncé qu'un attaché économique rejoindra prochainement l'Ambassade à Luxembourg. ■

14 février 2014

## La Corée du Sud invitée à la Chambre de Commerce

**S**.E. M. Kim Chang-Beom, ambassadeur de Corée du Sud en Belgique et Chef de la mission de la République de Corée auprès des Communautés Européennes, a été reçu le 14 février, à l'invitation de Carlo Thelen. Les échanges ont porté sur l'intensification des échanges et les bonnes relations existantes entre les deux pays. Du 7 au 11 octobre 2014, une mission officielle aura lieu au Japon et en Corée. Dans le cadre des préparatifs de cette mission, la Chambre de Commerce prendra contact avec le Kotra (Korean Trade and Investment Promotion Agency), l'agence de promotion du commerce et d'investissement relevant du Gouvernement sud-coréen chargé de promouvoir les échanges économiques et commerciaux entre la Corée du Sud et l'étranger. Par ailleurs, la Chambre de Commerce et le minis-



S.E. Kim Chang-Beom, ambassadeur de Corée a été reçu par Carlo Thelen

tère de l'Economie organisent dans le cadre de la mission économique au Japon et en Corée du Sud, une par-

ticipation à l'International Air Cargo Forum à Séoul du 7 au 9 octobre 2014



**Stressful Business ?**



**Try an Efficient Financial Partner !**

"Efficient" means that our clients enjoy our "first-time-right" attitude. We answer extra quickly and get the job done even faster because we know you don't want to waste any time. Clients' feedback through NPS® surveys praised our efficient, proactive and personal approach. *Go on, just try us.*



MORE ABOUT NPS®

[www.ing.lu/business](http://www.ing.lu/business)

**ING**



© Stéphane Gendre

S.E. Paul Dühr (ambassadeur du Luxembourg à Paris) Sonja Gengler (Ville de Luxembourg), Robert Dennewald (Chambre de Commerce), Laurent Lange (Ville de Luxembourg), Lydie Polfer (Ville de Luxembourg), Etienne Schneider (ministre de l'Economie), Laurence Sdika (Chambre de Commerce/ ambassade du Luxembourg à Paris), Carlo Thelen, Violaine Mathurin et Anne-Marie Loesch (Chambre de Commerce)

11-14 mars 2014

## MIPIM 2014: le secteur de l'immobilier de bureaux reprend des couleurs à Cannes

**Pour la neuvième fois consécutive, et pour la 25<sup>e</sup> édition du salon, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a mis en place un Pavillon National à l'occasion du MIPIM, Marché International des Professionnels de l'Immobilier, qui s'est déroulé du 11 au 14 mars 2014 à Cannes. Cette année, 15 sociétés et institutions luxembourgeoises exposantes ont répondu à l'invitation de la Chambre de Commerce et ont rejoint le pavillon national luxembourgeois afin de promouvoir le Grand-Duché en tant que site d'investissement et de projets attractifs. Les entreprises et exposants luxembourgeois ont pu entretenir des relations professionnelles existantes et rencontrer de nouveaux investisseurs et partenaires potentiels.**

**L**e salon MIPIM est, avec le salon Expo Real (Munich), l'un des plus grands salons de l'immobilier en Europe, et il rassemble cette année quelque 20.000 visiteurs, 4.300 investisseurs de près de 80 pays sur une surface d'exposition de plus de 19.000 m<sup>2</sup>. Etalé sur 4 jours, l'événement permet de réunir dans le cadre prestigieux du Palais des Festivals, tous les professionnels du secteur: respon-

sables de banques et assureurs, fonds d'investissements, fonds souverains, architectes, promoteurs, collectivités publiques, etc. En marge des stands, de nombreuses conférences sont organisées avec des orateurs de renom pour réfléchir au futur du marché immobilier international et aux enjeux qui seront à relever. Pour cette 25<sup>e</sup> édition, 3 marchés prometteurs sont à l'honneur: la Turquie, le Brésil et la Russie.

Pour cette 9<sup>e</sup> année de présence du Grand-Duché à Cannes, 15 sociétés ou institutions luxembourgeoises, allant des agents immobiliers aux entreprises de construction, en passant par les banquiers et avocats ont répondu présentes: Agora, Capita Fiduciary, Chau de Contern, CLÉ, Drees & Sommer Luxembourg, DSM – Avocats à la Cour, Hauck & Aufhäuser, ING Luxembourg, Leasinvest Immo Lux, Luxglobal

Trust Services S.A., Property Partners, Socom, Somaco, Valeres Konstruktiohn et la Ville de Luxembourg.

Point d'orgue de la participation du Grand-Duché à l'événement, ce mercredi 12 mars, a eu lieu la désormais traditionnelle Journée Luxembourgeoise: une réception officielle, en présence de 300 invités luxembourgeois et étrangers et rehaussée par la participation d'Etienne Schneider, Vice-premier ministre et ministre de l'Economie. Robert Dennewald, Vice-Président de la Chambre de Commerce, Lydie Polfer, nouvellement nommée maire de la Ville de Luxembourg et S.E. Paul Dühr, ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en France étaient également présents.

A l'approche du passage fatidique des 100 jours d'exercice du Gouvernement, Etienne Schneider, lors de son intervention, a fait le point sur les orientations de la politique économique du nouveau Gouvernement et les stratégies pour les mettre en œuvre, ainsi que les défis et opportunités auxquelles les entreprises luxembourgeoises sont confrontées.

Avec une timide reprise économique en vue, après 5 ans de crise, le ministre de l'Economie a rappelé que le Gouvernement va sans tarder s'engager dans un ensemble de réformes structurelles indispensables pour redynamiser l'économie luxembourgeoise tout en évitant les excès. Ainsi, le Gouvernement veillera à ne pas alourdir la charge fiscale pesant sur les entreprises. La première priorité reste la réduction de la dette publique à l'aide de 3 leviers, à savoir la réduction des dépenses publiques, l'augmentation des recettes via une hausse modérée de la TVA et la stimulation de la croissance. Pour ce 3<sup>e</sup> levier, le Gouvernement envisage des mesures concrètes afin de promouvoir le développement économique, notamment à travers la mise en œuvre de la loi «TGV» portant sur la simplification administrative (qui devrait être prête dans les prochains mois) ainsi qu'à l'aide d'un passage au crible de tous les régimes d'aides afin de vérifier leur efficacité et simplifier les procédures d'obtention. Enfin, le ministre a insisté sur l'importance des secteurs TIC, biotechnologies, écotechnologies et logistique qu'il faut continuer à développer. Par ailleurs, il a rappelé les efforts massifs engagés par le Gouverne-

ment dans le domaine de la Recherche et du Développement qui offre de formidables opportunités pour la structuration du territoire luxembourgeois. A cette occasion, il a rappelé la décision de concentrer une très grande partie du potentiel de la recherche publique sur le site de Belval, qui est un merveilleux exemple de partenariat public-privé tout à l'avantage du pays.

Lydie Polfer a expliqué en détails la signification du slogan de la ville de Luxembourg: «Multiplicity in the city». La ville présente, en effet, de multiples facettes, au niveau des nationalités, des langues parlées, des cultures et de ses fonctionnalités. Près de 68 % de la population à Luxembourg-ville est d'origine étrangère. Il y a près de 160 nationalités qui se côtoient quotidiennement et vivent en harmonie à Luxembourg. Au total, pas moins de 68 langues sont parlées au Grand-Duché et presque autant de cultures sont représentées. Vivre à Luxembourg, c'est vivre dans un environnement international. La capitale, qui représente 2 % du total du territoire, peut aussi être qualifiée de «verte» à plusieurs égards. En effet, elle a réussi à préserver des espaces verts qui occupent plus de la moitié de son territoire. Pour finir, on peut qualifier la ville de «multifonctionnelle» puisqu'elle est non seulement un centre financier de renommée internationale mais qu'elle abrite aussi plusieurs institutions européennes.

Après ces discours, S.E. Paul Dühr, ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en France, a brièvement résumé les points forts du Grand-Duché. Les participants ont ensuite pu goûter la bière, les vins et crémants luxembourgeois spécialement servis à cette occasion.

Le salon fermera ses portes vendredi. En attendant, la Chambre de Commerce entend encore aider ses membres à maximiser leur présence au salon. Prochain rendez-vous après Cannes: le 65<sup>e</sup> Congrès mondial du FIABCI (Fédération Internationale des Administrateurs de Biens Conseils et Agents Immobiliers) qui se tiendra du 17 au 22 mai 2014 à Luxembourg. A vos agendas!

Une des missions principales de la Chambre de Commerce est d'accompagner ses membres sur les marchés étrangers en leur fournissant une plate-forme

## CALENDRIER MARS – JUILLET 2014

### Mars

- 31** Mission en Allemagne, visite de la «Innovation City Ruhr/Bottrop», organisée par l'attachée économique et commerciale de la Chambre de Commerce à Berlin et l'Ambassade du Grand-Duché en Allemagne
- 31.3-2.4** City Week London à Londres (UK), organisée par Lff
- 31.3-4.4** Mission économique en Australie (Perth, Canberra, Sydney), organisée par la Chambre de Commerce

### Avril

- 1-4** Stand collectif aux World Hosting Days (foire ICT) à Rust (D), en collaboration avec le ministère de l'Economie
- 9-10** Visite accompagnée et salon de coopération *b2fair* à la Hannover Messe (D)
- 28-29** Mission économique à Lisbonne (P), en collaboration avec la CCLBL

### Mai

- 7-9** Mission officielle en Pologne, en collaboration avec le ministère de l'Economie et le ministère des Finances
- 15** Conférence «La TVA intracommunautaire et opérations transfrontalières: grands principes, mécanismes et obligations déclaratives»

### Juin

- 2** Séminaire pays Brésil
- 3-6** Stand collectif au salon Project Lebanon à Beyrouth, en collaboration avec le ministère de l'Economie
- 17** Roadshow à Prague, organisée par Lff
- 18-19** Salon GR Business Days, LuxExpo (L)
- 30.6-4.7** Mission financière en Asie: Pékin, Shanghai & Singapour, organisée par Lff
- première moitié de juin Mission économique aux Etats-Unis, organisée par la Chambre de Commerce

### Juillet

- 9-12** Salon de coopération *b2fair* au salon Innoprom à Yekaterinburg (RUS)

pour présenter leurs produits et services au public étranger et en leur offrant des opportunités à saisir à l'étranger. Stimuler le commerce extérieur est en effet d'une importance primordiale pour le Grand-Duché, qui exporte près de 80 % de ses produits et services. Ainsi en participant au MIPIM, l'objectif est de promouvoir l'image du Grand-Duché à l'étranger et de démontrer les atouts du Luxembourg auprès des investisseurs tout en soutenant les membres de la Chambre de Commerce dans leur développement à l'international.

## ■ Témoignage de Leasinvest Immo Lux



© Stéphane Gendre

**Annick de Meel, Asset Manager Luxembourg et José Gonzalez, Project Manager Luxembourg, Leasinvest Immo Lux**



*Société belge à l'origine, installée depuis 2006 à Luxembourg, Leasinvest Immo Lux dispose aujourd'hui d'un portefeuille de 40 millions à Luxembourg, représentant 60 % de leurs actifs totaux. Il s'agissait de la première participation de Leasinvest Immo Lux à un stand collectif organisé par la Chambre de Commerce.*

### Quelles sont vos impressions pour cette première participation au salon MIPIM?

**Leasinvest Immo Lux:** Nous sommes très contents car avec Agora, nous sommes les seuls participants du Pavillon Luxembourgeois présentant notre projet au moyen d'une maquette. Nous sommes honorés d'être présents et de pouvoir représenter le Grand-Duché avec notre projet Royal 20, dévoilé spécialement à l'occasion du salon MIPIM.

Avec ce projet, dédié à la transformation de l'ancien hôtel Rix, situé au numéro 20, boulevard Royal, en un bâtiment de bureaux prestigieux de 4.700 m<sup>2</sup>, l'objectif de Leasinvest

Immo Lux est de donner une valeur ajoutée au centre urbain de la ville de Luxembourg grâce à un projet dessiné par un architecte réputé à Luxembourg, Christian de Portzamparc (qui a également dessiné la Philharmonie à Luxembourg). Il représente l'élément phare dans le portefeuille de Leasinvest et il s'agit d'une construction durable.

### Comment qualifieriez-vous les contacts effectués sur le salon?

**Leasinvest Immo Lux:** Une participation au MIPIM est très utile pour le marketing et la présence dans la presse. Le salon a permis de rencontrer directement des candidats intéressés concrètement par le projet. Le MIPIM rassemble les investisseurs et Leasinvest est investisseur lui-même mais une participation au salon permet de faire parler du projet et aider à attirer des locataires pour le Royal 20 et lancer le projet en participant au pavillon national organisé par la Chambre de Commerce s'est révélé être le bon choix. ■

## ■ Témoignage de Chaux de Contern



© Stéphane Gendre

**Robert Dennewald, Vice-président de la Chambre de Commerce et président, Chaux de Contern**

*La société Chaux de Contern est connue comme fournisseur de matériaux de construction, actif depuis 90 ans au Grand-Duché. Récemment, la société a décidé de diversifier ses activités dans le domaine de l'immobilier en développant 8 hectares de terrain près de la ville et de l'aéroport de Luxembourg, dédié à la construction de bureaux sur-mesure et d'entrepôts et halls industriels. Pour ces*

*huit hectares, la société dispose de deux PAP est en train de développer deux zones d'activités mixtes.*

### Quelles sont vos impressions pour cette première participation au salon MIPIM?

**Chaux de Contern:** Nous sommes très satisfaits. Nous découvrons la formule offerte par la Chambre de Commerce. C'est une très bonne plateforme pour rencontrer les décideurs du monde de l'immobilier luxembourgeois et avoir également quelques contacts internationaux. La participation au stand permet de nouer des contacts très facilement et de façon conviviale et dans un temps record, alors que plusieurs semaines auraient été nécessaires à Luxembourg pour rencontrer les mêmes personnes. Le profil des participants du stand est également très intéressant car il y a à la fois des investisseurs, des banquiers, des conseillers, des bureaux d'étude, des promoteurs de projet, ce qui donne un aperçu très large du secteur de l'immobilier.

Nous sommes généralement connus comme fournisseurs de matériaux de construction et dans ce cadre, connaissons généralement les exécutants, à savoir les entreprises de construction. Or, nous avons-nous-mêmes un projet immobilier que nous souhaitions faire connaître et participer au pavillon national était une occasion unique pour aller à la rencontre de la promotion immobilière, domaine qui nous était, jusque-là inconnu.

### Comment qualifieriez-vous les contacts effectués sur le salon?

**Chaux de Contern:** Nous considérons les contacts avec les Luxembourgeois très utiles. Pour rencontrer les acteurs nationaux locaux, les occasions sont nombreuses. Pour le reste, nous avons déjà eu quelques contacts internationaux mais nous remarquons que, si nous étions amenés à participer à nouveau, nous préparions plus en amont notre participation afin de choisir les contacts internationaux et organiser les bonnes rencontres lors du salon. ■

---

25 février 2014

---

## Une délégation ASEAN rencontre les entrepreneurs luxembourgeois à la Chambre de Commerce



Les 10 ambassadeurs des pays ASEAN basés à Bruxelles ainsi que les représentants permanents des pays membres de la communauté ASEAN basés à Jakarta étaient à Luxembourg pour un voyage d'études

Une délégation de hauts représentants des pays ASEAN était, le 25 février, en visite officielle à la Chambre de Commerce. La délégation, composée des 10 ambassadeurs des pays ASEAN basés à Bruxelles, ainsi que des représentants permanents des pays membres de la communauté ASEAN basés à Jakarta, était à Luxembourg dans le cadre d'un voyage d'étude sur la connectivité européenne. Le Luxembourg avait été choisi comme destination de premier choix étant donné sa position stratégique au sein de l'Union européenne. Après une réunion d'information à la Banque Européenne d'Investissement, la délégation a été accueillie par Carlo Thelen, Directeur général de la Chambre de Commerce, pour un networking

lunch dans le cadre duquel de nombreuses entreprises luxembourgeoises ont pu s'engager dans des discussions intéressantes sur des projets concrets au sein de la communauté ASEAN. Cet événement était également une excellente occasion pour attester de l'engagement exemplaire de tous les acteurs luxembourgeois dans le développement des relations politiques et économiques bilatérales. La Chambre de Commerce a organisé pas moins de 25 actions d'internationalisation dans et pour la région ASEAN endéans les 10 dernières années. La visite de la délégation au Luxembourg s'est clôturée par une visite du Cargo Centre à l'aéroport, lors de laquelle l'Administration des Douanes et Accises a pu exposer aux délégués, les dernières évolutions

en matière de coopération intracommunautaire dans le domaine de l'export et de l'import, ainsi que du transit de marchandises. ■



Carlo Thelen a accueilli la délégation pour un networking lunch au cours duquel de nombreuses entreprises luxembourgeoises ont pu prendre part aux discussions

---

4. März 2014

---

## Business Club Luxemburg präsentierte Know How aus Luxemburg im Rahmen einer Kooperationsveranstaltung mit dem Internationalen Club La Redoute in Bonn

Der GAU im Unternehmen – wie „sorgt man vor? Risikomanagement made in Luxemburg“ – objektiver, einfacher, effizienter“, so lautete der Titel einer Veranstaltung, die am 03. Februar 2014 in Bonn stattgefunden hat. In einer der schönsten und angesehensten Adressen von Bonn, dem aus kurfürstlicher Zeit stammen-

den Ballhaus La Redoute, trafen sich die Mitglieder des Business Club Luxemburg und des in Bonn ansässigen Internationalen Club La Redoute.

Eröffnet wurde die Veranstaltung von Dr. Hubertus Hille, Hauptgeschäftsführer der IHK Bonn/Rhein-Sieg und von Dr. Hubertus von Morr, Generalsekretär des Internationalen Club La

Redoute und ehemals deutscher Botschafter in Luxemburg. Claude Schmit, Geschäftsführer von Super RTL und Vorstand des Business Club Luxemburg leitete nach kurzer Einführung ins Thema über zum Hauptsprecher der Veranstaltung, François Thill.

Seit der Gründung im Jahre 2003 ist François Thill der Leiter von CASES

„Cyberworld Awareness and Security Enhancement services“, einer Dienstleistung des luxemburgischen Ministeriums für Wirtschaft welche luxemburgische Unternehmen bei der Umsetzung von Maßnahmen im Bereich der Informationssicherheit unterstützt. Er präsentierte den IKT Sektor in Luxemburg mit Schwerpunkt auf eine besondere Dienstleistung, die die luxemburgische Regierung seit kurzem kleinen und mittelständigen Unternehmen (KMU) sowie Institutionen und Gemeinden anbietet.

Die luxemburgische Regierung vertritt den Standpunkt, dass sie als staatliche Instanz Unternehmen Hilfestellung

bei der Sicherung ihrer IT Infrastruktur bieten muss. Während größere Unternehmen schon lange die Vorzüge des Risikomanagements nach ISO/IEC 27005 nutzen wurde es zum erklärten Ziel der luxemburgischen Regierung auch für KMUs ein Werkzeug zu entwickeln, das eine vereinfachte und kostengünstige Anwendung von Risikoanalysen ermöglicht.

Wie Herr Thill berichtete, stellt die luxemburgische Regierung Unternehmen und Organisationen inzwischen eine Plattform (my.cases.lu) zur Durchführung von Risikoanalysen im Bereich der Informationssicherheit zur Verfügung.

Diese Plattform ermöglicht durch die Bereitstellung von wiederverwendbaren Risiko-Analyse-Komponenten eine Reduktion des Aufwandes um mindestens 75 %. Durch diese Vorgehensweise wird die Risikoanalyse weniger komplex und somit einer breiteren Anzahl von Unternehmen zugänglich. Zugleich wird sie auch objektiver, da die Evaluierung bestimmter Aspekte der Bedrohungslage sowie die Bewertung von Schwachstellen wahren Experten anvertraut werden, in diesem Fall dem nationalen „Computer Emergency Response Team“ (CERT) der luxemburgischen Regierung. ■

### 31. März 2014

## Besuch der Energiestadt Bottrop – Sektorielle Wirtschaftsmission für Unternehmen aus dem Bereich Energie/Umwelt/nachhaltiges Bauen

**D**ie Handelskammer lädt luxemburgische Unternehmen zu einem eintägigen Besuch der InnovationCity Ruhr | Modellstadt Bottrop ein. Der Besuch findet am 31. März 2014 statt und wird von der Handelskammer Luxemburg in Zusammenarbeit mit der Botschaft des Großherzogtums Luxemburg in Berlin organisiert. Das Projekt wird von der Handwerkskammer, Luxinnovation und dem OAI unterstützt.

Die InnovationCity Ruhr ist ein einmaliges Public-Private-Partnership-Projekt, in dessen Rahmen die Stadt Bottrop zu einem weltweiten Vorreiter für Klimaschutz und umweltfreundliche

Technologien entwickelt werden soll. Im Ruhrgebiet, einer traditionellen Energieregion gelegen, arbeitet ein interdisziplinäres Team gemeinsam mit Wirtschaftspartnern daran, einen klimagerechten Stadtumbau bei gleichzeitiger Sicherung des Industriestandorts in Bottrop voranzutreiben.

Ein komplettes Stadtquartier in einer Größenordnung von rund 70.000 Einwohnern wird sich in den nächsten zehn Jahren zum Musterquartier für Energie-Effizienz wandeln. Das konkrete Ziel: Die CO<sub>2</sub>-Emissionen im Pilotgebiet sollen bis zum Jahr 2020 um 50 Prozent reduziert werden. Dafür werden vorhandene Häuser mit neues-

ten Energiespartechnologien in attraktive Wohnquartiere umgebaut, kommunale Einrichtungen wie Hallenbäder oder Kindergärten mit kostengünstigen, CO<sub>2</sub>-armen Energien geheizt und innovative «grüne» Firmen angesiedelt. Auch in der Elektromobilität will die InnovationCity Ruhr mit umweltfreundlichen E-Autos und E-Fahrrädern eine Vorreiterrolle übernehmen. Die Handelskammer bietet eine eintägige Reise nach Bottrop an mit einer Tour durch die Stadt und der Besichtigung ausgewählter Projekte. Im Anschluss an die Tour ist ein Austausch mit lokalen Unternehmen geplant. ■

Nähere Informationen zur geplanten Reise erhalten Sie von Frau Cindy Tereba, Leiterin der Wirtschafts- und Handelsabteilung an der luxemburgischen Botschaft in Berlin

Tel.: (+49) 30 263957 26 – E-mail: cindy.tereba@cc.lu

### 23 avril 2014

## Save the date: conférence diplomatique et entretiens individuels

**L**a Chambre de Commerce, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Economie et le ministère des Finances, organise l'après-midi du mer-

credi 23 avril 2014 une nouvelle édition de la «conférence diplomatique», qui rassemble les ambassadeurs et consuls généraux, ainsi que les chefs de bureaux de la coopération du Grand-Duché pour des

échanges de vues avec les acteurs économiques du Luxembourg.

Dans le cadre de cet événement exceptionnel, les entreprises luxembourgeoises pourront participer à différents panels sec-

toriels interactifs avec les représentants diplomatiques et spécialistes des secteurs comme la logistique, l'ICT, les sciences de la vie et l'eco-innovation. Ensuite, elles auront l'occasion de rencontrer les représentants diplomatiques lors d'entretiens individuels informels sous forme de «speed matchmaking». Les échanges avec les ambassadeurs, consuls généraux et chefs des bureaux de la coopération permettront aux entreprises de s'informer concrètement sur les opportunités économiques et commerciales existant sur les marchés de leur choix et sur les appuis que les missions diplomatiques et consulaires peuvent leur fournir à cet égard. ■



L'édition 2010 de la conférence diplomatique

L'événement aura lieu le mercredi, le 23 avril 2014 à partir de 14h00  
à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg  
7, rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg  
Pour de plus amples informations: Affaires internationales  
Personnes de contact: Anne-Marie Loesch/Violaine Mathurin  
Tél.: (+352) 42 39 39-312/481 – E-mail: international@cc.lu

6-9 mai 2014

## Une mission officielle en Pologne pour les entrepreneurs luxembourgeois

La Chambre de Commerce organise, en étroite collaboration avec le ministère de l'Économie, le ministère des Finances, l'ambassade du Luxembourg à Varsovie et les agences de promotion «Luxembourg for Business» et «Luxembourg for Finance» une mission économique multisectorielle à Varsovie.

Avec ses 38 millions d'habitants, la Pologne constitue un marché important dans l'Union européenne. L'économie polonaise représente désormais une des plus dynamiques d'Europe et c'est le seul Etat européen à ne pas avoir connu la récession lors de la crise économique. Le secteur des services domine l'économie polonaise mais le secteur industriel reste très important.

Parmi les secteurs qui ont connu un développement dynamique on peut

citer l'aviation, l'industrie automobile, la construction, l'ICT, l'outsourcing ainsi que le secteur des énergies renouvelables.

Le programme de la mission comportera, entre autres, des rencontres b2b, un séminaire suivi de tables rondes sectorielles et une réception officielle. Un accent particulier sera mis sur la finance, la logistique, les énergies renouvelables, l'ICT et les technologies spatiales.

Cette mission permettra aux entreprises luxembourgeoises non seulement de s'informer sur les développements récents de l'économie polonaise, mais également d'identifier de nouveaux débouchés pour leurs produits, services et technologies ainsi que de nouer de nouveaux partenariats. ■



Pour de plus amples renseignements: Chambre de Commerce – Affaires internationales  
Personnes de contact: Edith Stein/Louise Akerblom/Sarah Nilles  
Tél.: (+352) 42 39 39-481/384/316 – E-mail: pologne2014@cc.lu

28 janvier 2014

## La Chambre de Commerce reçoit des hommes et femmes d'affaires polonais



**L**e 28 janvier dernier, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a accueilli une délégation d'hommes et de femmes d'affaires de Pologne. Accompagnée de l'ambassadeur S.E.M Bartosz Jałowiecki, la délégation comptait 25 personnes provenant de diverses régions de Pologne et de différents secteurs. Carlo Thelen, Directeur général de la Chambre de Commerce a prononcé le mot de bienvenue et a présenté les activités de la Chambre de Commerce. Une présentation des Affaires Internationales

par Sabrina Sagramola, responsable des Affaires européennes et Grande Région a suivi.

Lors de cette réunion ont été présentés, entre autres, l'événement de *matchmaking b2fair* qui se déroulera lors de la foire d'Hanovre du 9 au 10 avril 2014, ainsi que la présentation des Greater Region Business Days, salon b2b de référence de la Grande Région qui sera organisé par la Chambre de Commerce les 18 et 19 juin prochains dans les locaux de Luxexpo. L'objectif de cette présentation était d'attirer une grande

délégation polonaise lors de ce salon. Cette initiative a permis de confirmer la participation de la Pologne en tant qu'exposant avec plusieurs entreprises provenant du pays. La séance s'est terminée avec des questions/réponses de la part des participants qui ont confié, au terme de la réunion, avoir beaucoup apprécié ces échanges. La prochaine visite à Varsovie (voir page 29) s'inscrit dans la continuité des rencontres d'affaires entre entrepreneurs polonais et luxembourgeois. ■

18 et 19 février 2014

## 30 entreprises luxembourgeoises prennent part à la «Mission for Growth» en Wallonie

**D**ans le cadre de ses activités d'Enterprise Europe Network, la Chambre de Commerce a organisé les 18 et 19 février dernier, une visite accompagnée à la mission européenne «*Mis-*

*sion for Growth*» en Wallonie, à La Louvière. Cette initiative lancée par Antonio Tajani, Vice-président de la Commission européenne, a connu un véritable succès auprès des entreprises luxembourgeoises. En effet, pas

moins de 30 entreprises luxembourgeoises avec plus de 40 participants, ont fait le déplacement pour profiter d'un programme officiel riche et varié, dédié aux conférences, débats et rendez-vous d'affaires b2b.

Lancées par la Commission européenne et soutenues par tous les membres du réseau européen de soutien aux entreprises «Enterprise Europe Network» à travers l'UE, les «*Missions for Growth*» ont pour but de permettre aux PME européennes de tirer partie des régions de l'Union européenne à forte croissance. Au cours de cette mission, les chefs d'entreprise ont donc eu l'opportunité de développer de nouveaux partenariats d'affaires en rencontrant leurs homologues actifs dans les secteurs clés suivants: transport et logistique, industries culturelles et créatives, génie mécanique, biotechnologies et sciences du vivant, aéronautique et spatial.

En 2013, Antonio Tajani, accompagné de délégations d'hommes d'affaires européens, a mené toute une série de «*Missions for Growth*» à travers le monde, notamment en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, au Maghreb, en Egypte et en Russie, afin de promouvoir l'atout majeur que constitue le Marché intérieur, avec son demi-milliard de consommateurs, et ouvrir de nouveaux débouchés pour les industries européennes. Cette année, le Vice-président de la Commission européenne recentre ces missions pour la croissance sur le continent européen et met ce mois-ci la région wallonne à l'honneur.

Cet événement, organisé à La Louvière, a rassemblé plus de 500 entreprises venant de 37 pays. Une grande majorité d'entre elles ont eu la possibilité de participer à près de 1.000 ren-

contres d'affaires, en vue de constituer de nouveaux partenariats et évaluer les possibilités de coopération dans des secteurs clés de l'économie, tels que l'aéronautique, la mécanique, la logistique et les industries créatives.

La journée a débuté par une conférence et des débats portant principalement sur l'internationalisation des entreprises et l'accès aux marchés, rehaussés par la présence d'Antonio Tajani, Vice-président de la Commission européenne, Elio Di Rupo, Premier ministre belge, Philippe Suinen, CEO de l'AWEX, Daniel Calleja Crespo, Directeur général de la DG Entreprises et «SME Envoy» ainsi que Jean-Claude Marcourt, ministre wallon de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur, des Technologies nouvelles et de l'Enseignement supérieur.

Parmi les sujets phares abordés, figurait notamment la stratégie «Europe 2020», qui vise à stimuler la croissance et l'emploi, en soutenant une base industrielle forte, diversifiée et concurrentielle.

Les orateurs ont été unanimes: l'Europe doit relever des défis de taille pour rester compétitive sur la scène mondiale. La nouvelle stratégie adoptée par la Commission européenne repose sur quatre piliers, qui tendent tous vers le même objectif: stimuler les investissements et l'emploi dans l'industrie européenne. Ces quatre axes prioritaires sont les suivants: faciliter les investissements dans les nouvelles technologies et l'innovation, améliorer les conditions du marché tant intérieur qu'international, améliorer l'accès

au financement et soutenir les investissements dans le capital humain et les compétences. Une stratégie en faveur de la croissance est donc essentielle pour sortir l'Europe de la crise.

Au cours de leur intervention, les orateurs ont lancé un même mot d'ordre, à savoir la réindustrialisation de l'Europe, qui représente désormais un axe prioritaire pour tous les Etats membres, le secteur industriel étant porteur de dynamisme, de croissance et d'emploi.

Par ailleurs, le Vice-président de la Commission européenne a également profité de cette occasion pour évoquer les programmes COSME et HORIZON 2020, une nouvelle initiative dotée d'une enveloppe de 2,3 milliards d'EUR et destinée aux PME, visant à relever les principaux défis auxquels celles-ci sont actuellement confrontées, comme l'accès au financement, l'accès aux marchés étrangers, l'amélioration de l'environnement des entreprises et l'aide aux entrepreneurs. Ce programme aidera notamment les entreprises de l'Union européenne à résoudre le problème actuel de la rareté du crédit en les aidant à bénéficier de plus de 22 milliards d'EUR de garanties de prêts au cours des sept prochaines années. L'attribution de ces fonds sera gérée par des intermédiaires financiers de renom, tels que les banques, les garanties mutuelles et les fonds de capital-risque.

Le programme de la journée s'est poursuivi par des rendez-vous d'affaires b2b organisés tout au long de l'après-midi



et qui ont constitué un élément central de cette visite. Le but de cette convention d'affaires était d'encourager les partenariats entre entreprises dans des branches d'activité qui apportent une contribution déterminante à la croissance, notamment l'aéronautique et l'aérospatial, l'industrie mécanique (mécatronique, matériaux et surfaces du futur), les biotechnologies (en particulier les industries biopharmaceu-

tiques) et les sciences du vivant, les transports et la logistique, ainsi que les industries créatives.

Au terme de la journée, les participants ont pu profiter d'une réception-cocktail et faire du networking dans un cadre plus convivial.

La matinée du mercredi 19 février était principalement dédiée aux visites thématiques en entreprises pour faire découvrir

aux participants le riche potentiel économique qu'offre la région wallonne.

#### Les prochaines «Missions for Growth» en Europe se dérouleront en:

- Grèce, Athènes (10-11 mars)
- Italie, Naples/Campanie (13-14 mars) et Palerme/Sicile (27-28 mars)
- Espagne, Séville (3 avril) et Mérida (4 avril). ■

#### ■ Témoignages d'entreprises:

##### Dronelab:

**M. Jean-Marc Simonis, Consultant technique**

**M. Bernard Yasse, Gérant**

*«Nous tenons à souligner la qualité des contacts, dont nous avons été très satisfaits. Nous devrions maintenir les relations d'affaires avec pratiquement la totalité des contacts établis lors des rendez-vous. Il s'agit d'une bonne initiative lancée par la Chambre de Commerce qui, nous l'espérons, sera renouvelée.»*

##### Javor Consulting

**M. Thomas Javor, Business Consultant**

*«J'ai beaucoup apprécié l'événement. Les conférences de la matinée étaient très intéressantes, j'ai beaucoup apprécié le soutien qu'apporte le Vice-président M. Tajani aux PME. Les rendez-vous b2b de la journée ont été très positifs pour ma part. Je tiens à féliciter la Chambre de Commerce pour l'organisation et leur assistance tout au long de l'événement.»* ■

Pour plus d'informations, consulter le site web <http://een.ec.europa.eu/events/missions-growth>

Les destinations et dates exactes des «Missions for Growth» organisées dans le courant du second semestre 2014 seront annoncées prochainement.

Enterprise Europe Network – Luxembourg – 7, rue Alcide de Gasperi – L- 2981 Luxembourg

Personnes de contact: Sabrina Sagramola/Sabrina Aksil

Tél.: (+352) 42 39 39-333/374 – E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu) – [www.een.lu](http://www.een.lu)

8-10 avril 2014

## Participez à la 10<sup>e</sup> édition de l'événement b2fair lors de la Hannover Messe

La Chambre de Commerce invite à participer à la 10<sup>e</sup> édition de l'événement de matchmaking lors de la Hannover Messe qui sera organisée du 9 au 10 avril 2014. Cet événement permettra de rencontrer de nombreux partenaires d'affaires potentiels du monde entier.

Avec plus de 6.500 exposants et plus de 220.000 visiteurs en 2013, la Hannover Messe est la plus grande foire industrielle du monde. Les Pays-Bas étant le

«pays d'honneurs» de l'édition 2014, de nombreuses entreprises néerlandaises sont attendues.

Depuis 2004, la Chambre de Commerce organise, lors de cette foire, un événement de matchmaking international b2fair. En 2013, près de 150 entreprises ont participé à l'événement et près de 1.250 rendez-vous d'affaires ont été organisés.

Comme l'année dernière, l'événement de matchmaking se déroulera au

centre du site de la foire permettant ainsi aux visiteurs de réduire les distances entre les différents lieux de rendez-vous. Cet emplacement permet également d'organiser les rendez-vous dans une zone «Lounge» offrant un endroit de discussion calme et bien équipé.

Pour faciliter votre déplacement, un voyage collectif clé en main vous sera proposé, pour autant qu'il y ait un intérêt suffisant manifesté de la part des entreprises luxembourgeoises. ■

**MANIFESTATION D'INTERET – Merkur Mars 2014 • à remplir en lettres majuscules**

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

souhaitez recevoir de plus amples informations relatives aux **rendez-vous d'affaires b2fair** et à la visite accompagnée organisés dans le cadre de la HANNOVER MESSE 2014.

**Merci de bien vouloir retourner le présent formulaire à la:  
Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg  
Affaires Internationales**

Services européens & Grande Région  
7, rue Alcide de Gasperi • L-2981 Luxembourg  
Personnes de contact: Niels Dickens/Amrita Singh  
Tél.: (+352) 42 39 39-370 • Fax: (+352) 43 83 26  
E-mail: b2fair@cc.lu

**Save the Date: 15 mai 2014 de 9h30 à 14h30**

## **TVA transfrontalière: quels changements en 2015?**

**C**ette conférence sera l'occasion de vous familiariser, en présence d'experts de la Commission européenne et de représentants d'administrations fiscales étrangères, avec les règles essentielles en matière de TVA transfrontalière au sein de l'Union

européenne. Dans la prolongation des réformes entrées en vigueur en janvier 2010 à travers le «paquet TVA», vous pourrez également maîtriser les tenants et les aboutissants du nouveau régime TVA applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 aux fournisseurs de services de

télécommunication, de radiodiffusion et de services en général, transmis par voie électronique. Des exposés illustreront de façon pratique comment mettre en oeuvre les obligations déclaratives associées à ces prestations électroniques à partir d'un Guichet unique. ■

**Pour plus de renseignements ou une inscription:**

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**

**Enterprise Europe Network – Luxembourg – 7, rue Alcide de Gasperi – L- 2981 Luxembourg**

**Personnes de contact: Joëlle Benguigui/Sabrina Aksil**

**Tél.: (+352) 42 39 39-337/374/333 – Fax: (+352) 43 83 26 – Email: een@cc.lu**

**18 -19 juin 2014**

## **«Start-up Village» au salon «GR Business Days»: une vitrine exceptionnelle pour start-up innovantes**

**A** l'occasion de la 3<sup>e</sup> édition des «Greater Region Business Days», le salon b2b devenu incontournable au sein de la Grande Région, la Chambre de Com-

merce du Grand-Duché de Luxembourg, le Technoport, Luxinnovat et 1,2,3 GO – Business Initiative A.s.b.l. mettront en place le stand collectif du «Start-up Village» les 18 et

19 juin 2014 à Luxembourg, dans les locaux de Luxexpo.

Le salon «GR Business Days» a pour but de stimuler la compétitivité et la croissance des petites et moyennes



entreprises au sein de la Grande Région et au-delà, et de permettre aux entreprises participantes de bénéficier de manière intense, dynamique et interactive d'un large éventail d'opportunités d'affaires tant au niveau interrégional qu'international. Regroupant plus d'une dizaine d'activités variées et originales en un seul et même lieu, les «GR Business Days 2014» engloberont des stands d'exposition, des conférences interac-

tives/tables rondes, des ateliers-exposants, une convention d'affaires internationale *b2fair*, une speed demos Arena, un Start-up Village, différents plateaux TV, une Ambassadors' Lounge, des réceptions de networking et de nombreuses autres initiatives intéressantes.

Dans le but d'encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise au sein de la Grande Région, le salon offrira de nouveau une vitrine aux créateurs de

jeunes entreprises au sein du «Start-up Village». Cette initiative leur permettra ainsi de développer leurs activités au niveau interrégional et international, et ce à un tarif préférentiel, grâce à une formule «clé-en-mains» spécialement conçue en leur faveur. Celle-ci correspond au module «bronze» représenté dans la plaquette d'invitation officielle du salon et proposé au prix avantageux de **495,00 EUR**.

En 2013, cette initiative a connu un réel succès auprès des entrepreneurs et a rassemblé 50 start-up qui ont pu profiter de cette occasion pour présenter à moindres coûts leurs services et activités à un public de qualité strictement professionnel.

En cas d'intérêt de votre part à exposer sur le «Start-up Village» et sous réserve de remplir les conditions de participation, nous vous invitons à nous retourner le bulletin ci-dessous ou à effectuer directement votre inscription en ligne pour le 30 avril 2014 au plus tard.

Pour connaître le détail des services compris dans ce package «tout inclus», consulter directement le site web officiel de la manifestation:

[www.gr-businessdays.com](http://www.gr-businessdays.com) ou Affaires Internationales – Services européens & Grande Région

Personne de contact: Sabrina Aksil – Tél.: (+352) 42 39 39-333/374 – E-mail: [events@gr-businessdays.com](mailto:events@gr-businessdays.com)

## MANIFESTATION D'INTERET – Merkur Mars 2014 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

- souhaite exposer sur le «Start-up Village» qui sera mis en place les 18 et 19 juin 2014 lors du salon «GR Business Days» à Luxexpo
- souhaite être conseillé(e) de manière plus personnalisée et obtenir une entrevue individuelle dans les locaux de la Chambre de Commerce afin d'en savoir davantage sur l'initiative «Start-up Village» et le salon «GR Business Days» en général

**Merci de bien vouloir retourner le présent formulaire à la:  
Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg  
Affaires Internationales –**

**Services européens & Grande Région**

Enterprise Europe Network-Luxembourg  
7, rue Alcide de Gasperi • L-2981 Luxembourg

Personne de contact: Sabrina Aksil

Tél.: (+352) 42 39 39-333/374 • Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: [events@gr-businessdays.com](mailto:events@gr-businessdays.com)

Facile  
et rapide:  
**Inscrivez-vous  
en ligne !**

**18.&19.06.**  
**2014** 3<sup>ème</sup> édition  
Grand-Duché de  
**Luxembourg**



**GR BUSINESS  
DAYS 2014**

**LE salon b2b de référence  
de la Grande Région !**

[www.gr-businessdays.com](http://www.gr-businessdays.com)

Organisateur:  **CHAMBRE DE  
COMMERCE  
LUXEMBOURG**

Lieu:  **LUXEXPO**  
EXHIBITION & CONGRESS CENTER

Partenaires du salon:  **LUXEXPO**  **MLG** Sponsors:  **BGL**  **BNP PARIBAS**  **Entrepreneur** Avec le soutien de:  **VILLE DE  
LUXEMBOURG**

Partenaires stratégiques:  **EXCLUS** **EUROPAGES** Partenaire print: **WEPRINT**  
WITGENPOLYPART

Partenaires médias:  **L'essentiel**  **Tageblatt**  **Journal**  **LE JEUDI**  **Oùtretien**  **paperlam**  
 **You're télé**  **les frontiers**  **Trierischer Volksfreund**  **Saarbrücker Zeitung**  **le journal  
des ENTREPRISES**  **Chronicle.fu**

8 octobre 2014

## «Semaine européenne des PME» au Luxembourg: 2<sup>e</sup> édition du «EU Open Day»



**C**et automne, la Commission européenne organisera la sixième édition de la «Semaine européenne des PME», campagne annuelle de promotion pour les PME qui sera officiellement célébrée dans toute l'Europe du 29 septembre au 3 octobre 2014. Cette initiative communautaire encourage l'esprit d'entreprise conformément au «Small Business Act», premier cadre politique complet en faveur des PME de l'Union européenne et ses Etats membres.

La «Semaine européenne des PME» poursuit 5 objectifs majeurs:

- diffuser les informations relatives aux aides aux petites entreprises proposées par l'UE et les autorités nationales;
- créer un partenariat UE-PME, symbole d'une Europe plus forte composée de PME de plus en plus compétitives, mais aussi de la disposition de l'UE à leur apporter soutien et conseils;
- encourager les PME existantes à élargir leurs perspectives et à développer leurs activités;

- développer de nouvelles idées de projets et faire partager les expériences de l'entreprenariat avec d'autres entrepreneurs;
- convaincre les jeunes que l'entreprenariat est une possibilité de carrière intéressante.

### ■ L'édition 2013 en bref

- Près de 1.500 événements organisés dans les 38 pays soutenant l'opération;
- 67 événements organisés au Grand-Duché de Luxembourg grâce à la participation active de 22 partenaires nationaux impliqués;
- 1 kick-off event à Luxembourg organisé le 25 novembre 2013 qui a rassemblé au total 223 participants. Cet événement proposait une matinée Portes Ouvertes «EU Open Day» suivie d'une conférence inaugurale portant sur les futurs programmes européens et instruments financiers pour soutenir les PME à l'international à l'horizon 2020.

### ■ Les PME sur le devant de la scène

Entre début septembre et fin décembre 2014, les petites et moyennes entreprises seront mises sur le devant de la scène. Bien que la «Semaine européenne des PME» soit officiellement inaugurée lors du «SME Assembly» et de la cérémonie de remise du «Prix euro-

péen de la promotion de l'esprit d'entreprise», du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2014 à Naples, en Italie, de nombreux autres événements seront organisés en parallèle par des associations professionnelles, des services de soutien aux entreprises et des pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux dans les 38 pays soutenant l'opération, y compris au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque année, les manifestations et activités proposées aux niveaux national, régional et local se déroulent au plus près des entrepreneurs établis et potentiels leur permettant ainsi de partager leur expérience et de renforcer leurs activités. Les événements proposés sont très variés: matinée «Portes Ouvertes», conférences, séminaires, foires, ateliers, expositions, concours, etc. Chaque événement se concentre sur un sujet spécifique tel que l'entreprenariat, l'innovation, l'environnement, la stratégie commerciale, l'internationalisation, etc.

### ■ Le 8 octobre 2014: événement de lancement au Luxembourg

Dans le cadre de leurs activités d'«Enterprise Europe Network – Luxembourg», la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et Luxinnovation, en collaboration avec le ministère de l'Economie, organiseront l'événement de lancement de la «Semaine européenne des PME» le mercredi 8 octobre 2014, dans les locaux de la Chambre de Commerce. En plus de proposer une séance inaugurale portant sur une thématique d'actualité, cette manifestation annoncera également la 2<sup>e</sup> édition de la matinée Portes Ouvertes «EU Open Day», qui a connu un réel succès lors de son lancement en 2013. Les participants ont eu l'opportunité de recueillir de l'information et d'obtenir gratuitement une assistance-conseil auprès de 16 stands tenus par des conseillers à l'international et d'autres partenaires européens et nationaux.



## MANIFESTATION D'INTERET – Merkur Mars 2014 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

souhaite participer à l'événement de lancement de la «Semaine européenne des PME» qui aura lieu le 8 octobre 2014 à la Chambre de Commerce et souhaite recevoir une invitation

**Merci de bien vouloir retourner le présent formulaire à la:  
Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**

**Affaires Internationales –**

**Services européens & Grande Région**

Enterprise Europe Network-Luxembourg

7, rue Alcide de Gasperi • L-2981 Luxembourg

Personnes de contact: Sabrina Aksil/Joëlle Benguigui

Tél.: (+352) 42 39 39-333/374/337 • Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu)

## BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

**E**n raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit de conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

- Le partenariat commercial;
- Le partenariat industriel;
- Le partenariat technologique;
- Les formes participatives de partenariat.

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités face à de grandes entreprises de devenir une entreprise concurren-

rente non négligeable sur le marché européen, voire mondial. Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul. Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen. Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques. Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, Enterprise Europe Network-Luxembourg vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat

tiers où le réseau est représenté. Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant Enterprise Europe Network-Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

**Enterprise Europe Network –  
Luxembourg**

Tél.: (+352) 42 39 39-333

Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: [een@cc.lu](mailto:een@cc.lu)

### OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société turque, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation d'équipements électriques et électroniques pour appareils à basse et moyenne tension, recherche des distributeurs en Europe (EEN 20130208028)
- 2 Société allemande, spécialisée dans les installations propres aux traitements de surfaces et offrant des services de peinture et de décapage, recherche des agents commerciaux. La société propose également des systèmes de nettoyage et de prétraitement, des machines pour grenailage, des cabines de peinture au pistolet, des systèmes de peinture de revêtement en poudre, etc. (EEN 20120524026)
- 3 Société britannique, spécialisée dans la vente de produits bio tels que le thé, herbes et épices, recherche des distributeurs pour la vente de ses produits en Europe (EEN 20130426054)
- 4 Société israélienne, active dans la confection d'articles de mode, de bijoux et d'ornements, cherche à étendre ses activités en Europe et à développer de nouveaux «concept stores». La société propose des contrats de franchise à des partenaires d'affaires potentiels (EEN 20140205002)

- 5 Société italienne, spécialisée dans la conception et la gestion de centrales pour la destruction de déchets industriels spéciaux (dangereux ou pas), recherche des agents commerciaux en Europe. La société propose également des activités de sous-traitance ou la création d'une joint-venture avec des partenaires étrangers (EEN 20120215014)
- 6 Société polonaise, spécialisée dans la transformation de l'acier, acier inoxydable, téflon, titane et plastique, et active dans la fabrication de diverses structures en acier, recherche des partenaires en Europe pour un contrat de sous-traitance (EEN 20140209001)
- 7 Société française, active dans le domaine de la mobilité, recherche des partenaires pour tester un service innovant de mobilité impliquant différents modes de transport pour du co-voiturage en zone urbaine. La société est en charge du développement de ce projet dans l'Est de la France et souhaiterait intégrer un consortium européen pour mener à bien le projet (EEN 20140113002)
- 8 Société espagnole, spécialisée dans la distribution de produits alimentaires (huile d'olive, fromage, charcuterie et aliments en conserve) recherche des partenaires en Europe pour la distribution de ses produits (EEN 20140116001)
- 9 Société bulgare, active dans la commercialisation de machines et équipements de nettoyage professionnel pour bâtiments administratifs, cafés, hôtels, restaurants, etc, recherche un représentant commercial pour positionner ses produits en Europe (EEN 20140124001)
- 10 Société autrichienne, spécialisée dans le développement d'application web et mobiles, recherche un sous-traitant pour des projets de grande envergure. La société est également disposée à travailler en étroite collaboration avec des partenaires européens pour un échange de savoir-faire et identifier de nouvelles solutions (EEN 20130213033)

**BON DE COMMANDE – BOA – Merkur Mars 2014** • à remplir en lettres majuscules (toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: \_\_\_\_\_

Numéro au RCS: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

 1     2     3     4     5     6  
 7     8     9     10

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**  
**Enterprise Europe Network – Luxembourg**  
 Services européens & Grande Région  
 Affaires Internationales  
 L-2981 Luxembourg  
 Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26 • E-mail: een@cc.lu

## Textes européens publiés du 11 février au 28 février 2014

**E**nterprise Europe Network-Luxembourg vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens.

Vous trouverez ainsi dans chaque édition du *Merkur* une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous retourner le bon de commande en

cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

### Actes non législatifs publiés du 11 février au 28 février 2014

#### Règlements

- |   |             |   |
|---|-------------|---|
| 1 | 176/2014/UE | Règlement de la Commission du 25 février 2014 modifiant le règlement (UE) no 1031/2010 afin, notamment, de déterminer les volumes de quotas d'émission de gaz à effet de serre à mettre aux enchères pour la période 2013-2020  |
| 2 | 133/2014/UE | Règlement de la Commission du 31 janvier 2014 modifiant, pour les adapter au progrès technique en ce qui concerne les limites d'émissions, la directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil, le règlement (CE) no 595/2009 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) no 582/2011 de la Commission |

3	139/2014/UE	Règlement de la Commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aéroports conformément au règlement (CE) no 216/2008 du Parlement européen et du Conseil
4	136/2014/UE	Règlement de la Commission du 11 février 2014 modifiant la directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil, le règlement (CE) no 692/2008 de la Commission en ce qui concerne les émissions des véhicules particuliers et utilitaires légers (Euro 5 et Euro 6) et le règlement (UE) no 582/2011 de la Commission en ce qui concerne les émissions des véhicules utilitaires lourds (Euro VI)
5	100/2014/UE	Règlement de la Commission du 5 février 2014 modifiant le règlement (CE) no 748/2009 concernant la liste des exploitants d'aéronefs ayant exercé une activité aérienne visée à l'annexe I de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil à compter du 1er janvier 2006 et précisant l'État membre responsable de chaque exploitant d'aéronefs
6	2014/98/UE	Règlement de la Commission du 3 février 2014 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) no 110/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant la définition, la désignation, la présentation, l'étiquetage et la protection des indications géographiques des boissons spiritueuses
7	2014/97/UE	Règlement de la Commission du 3 février 2014 modifiant l'annexe III du règlement (CE) no 110/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant la définition, la désignation, la présentation, l'étiquetage et la protection des indications géographiques des boissons spiritueuses
8	71/2043/UE	Règlement de la Commission du 27 janvier 2014 modifiant le règlement (UE) no 965/2012 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux opérations aériennes conformément au règlement (CE) no 216/2008 du Parlement européen et du Conseil

### Décisions

9	70/2014/UE	Règlement de la Commission du 27 janvier 2014 modifiant le règlement (UE) no 1178/2011 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables au personnel navigant de l'aviation civile conformément au règlement (CE) no 216/2008 du Parlement européen et du Conseil
10	69/2014/UE	Règlement de la Commission du 27 janvier 2014 modifiant le règlement (UE) no 748/2012 établissant des règles d'application pour la certification de navigabilité et environnementale des aéronefs et produits, pièces et équipements associés, ainsi que pour la certification des organismes de conception et de production
11	2014/85/UE	Décision de la Commission du 13 février 2014 relative à la mise sur le marché de produits biocides contenant du cuivre, en vue d'une utilisation essentielle
12	2014/52/UE	Décision du Conseil du 28 janvier 2014 autorisant les États membres à ratifier, dans l'intérêt de l'Union européenne, la convention de l'Organisation internationale du travail de 1990 concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail (convention no 170)

### Actes adoptés par des instances créées par des accords internationaux

13	2014/20/UE	Décision du Conseil du 23 septembre 2013 relative à la signature, au nom de l'Union, et à l'application provisoire de l'accord de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, concernant les programmes européens de navigation par satellite
14	2014/15/UE	Décision du Conseil du 18 novembre 2013 relative à la signature et à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la Géorgie établissant un cadre pour la participation de la Géorgie aux opérations de gestion de crise menées par l'Union européenne
15	2014/14/UE	Décision no 1/2013 du comité mixte des transports aériens Union européenne/Suisse institué en vertu de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse sur le transport aérien du 2 décembre 2013 remplaçant l'annexe de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse sur le transport aérien
16	2014/7/UE	Décision du Conseil du 5 décembre 2013 relative à la signature, au nom de l'Union, et à l'application provisoire du protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, concernant un accord-cadre entre l'Union européenne et la Géorgie établissant les principes généraux de la participation de la Géorgie aux programmes de l'Union

## BON DE COMMANDE – Textes européens – Merkur Mars 2014 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français     en allemand

en anglais     autre (à préciser) \_\_\_\_\_

1     2     3     4     5     6     7     8

9     10     11     12     13     14     15     16

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**

**Enterprise Europe Network – Luxembourg**

L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26 • E-mail: een@cc.lu

## Remise des certificats à la Philharmonie

## L'apprentissage – voie royale pour s'intégrer au marché de travail



**Avec un total de 797 diplômes remis, le taux de réussite pour la promotion 2013 est le meilleur depuis ces cinq dernières années**

**L**e dimanche 2 février 2014, la Chambre de Commerce, la Chambre des salariés et le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ont organisé la remise solennelle des diplômes et des certificats sanctionnant l'apprentissage dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'hôtellerie et de la restauration, des services et du socio-éducatif. Cette remise s'est déroulée en présence de Monsieur Claude Meisch, ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de Monsieur Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire et de Monsieur André Bauler, secrétaire d'Etat à l'Education nationale, à l'Enfance et à la Jeunesse. L'entrepreneur luxembourgeois Jean-Claude Biver, président de Hublot et futur directeur du pôle horloger du groupe LVMH, a parrainé la

«Promotion du Travail», qui a mis à l'honneur 89 des 798 lauréats qui se sont distingués par les efforts qu'ils ont fournis dans le cadre de leur apprentissage.

Lors de son allocution de bienvenue, Fernand Ernster, Vice-président de la Chambre de Commerce, et président du Conseil de gérance de la LSC, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, s'est réjoui de pouvoir confirmer l'évolution positive de l'apprentissage. Ainsi, avec un total de 797 diplômes remis, le taux de réussite pour la promotion 2013 s'élève à 85,98 %, ce qui correspond au meilleur résultat des cinq dernières années. Autre chiffre encourageant: quelque 900 nouveaux contrats d'apprentissage ont pu être enregistrés à la rentrée scolaire 2013-2014. De plus, d'après une enquête menée en mai 2013 par la Chambre de Commerce, pas moins de 77 % des lauréats de la promotion 2012 ont, soit intégré le marché du travail, soit décidé de se perfectionner en poursuivant leurs études.

Ces chiffres confirment la devise adoptée par la Chambre de Commerce – qui gère la grande majorité des contrats d'apprentissage signés au Luxembourg – «Plus de jeunes, des jeunes mieux formés», résumant les défis qui se posent au plan national en matière de formation professionnelle, à savoir, motiver et sensibiliser le plus grand nombre de jeunes à l'apprentissage, et assurer une formation de qualité outillant les apprentis des compétences requises par le marché du travail luxembourgeois.

Monsieur Ernster a remercié toutes les entreprises pour l'immense effort qu'elles ont consenti à fournir, en déclarant autant de postes d'apprentissage. Il a toutefois précisé que malgré ce nombre élevé de nouveaux contrats enregistrés, de nombreux postes d'apprentissage sont restés vacants tandis que parallèlement certains jeunes étaient sans entreprise-formatrice. Ce phénomène s'explique par le niveau de qualification trop faible des jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage et par les effets d'une orientation scolaire et professionnelle encore perfectible.

Fernand Ernster a conclu en appelant le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à adapter le cadre législatif et réglementaire de la réforme dans les meilleurs délais sur tous les points où la mise en œuvre de la réforme a démontré que les textes législatifs et réglementaires actuels ne donnent pas entière satisfaction.

Dans son discours Jean-Claude Reding, président de la Chambre des salariés (CSL), a insisté sur la nécessité de conférer une image forte et positive à la formation professionnelle et d'en faire une filière d'excellence pour la formation et l'accès à l'emploi. Dans ce contexte, il a remercié les entreprises formatrices d'avoir déclaré des postes d'apprentissage et s'est prononcé pour une poursuite de ces efforts, afin de permettre à encore plus de jeunes de profiter d'une formation duale. Jean-Claude Reding a en outre demandé de veiller à ce que les postes de stages déclarés soient disponibles en nombre et qualité suffisants.

La réforme de la formation professionnelle a, selon la Chambre des salariés, déjà renforcé le partenariat entre le monde scolaire et le monde économique, mais des adaptations sont encore à apporter. Jean-Claude Reding a expliqué que les chambres professionnelles affichent leur volonté de garantir aux apprentis une formation de qualité, et ceci en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et les autres acteurs de la formation professionnelle.



**La remise s'est déroulée en présence de Claude Meisch, ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire et d'André Bauler, secrétaire d'Etat à l'Education nationale, à l'Enfance et à la Jeunesse**

Les efforts doivent mener à un but commun: l'organisation d'un système de formation professionnelle initiale performant conférant au plus grand nombre possible de jeunes une qualification professionnelle certifiée valant clé d'entrée sur le marché de l'emploi.

La remise des diplômes de fin d'apprentissage, a également été l'occasion pour la Chambre de Commerce et la Chambre des salariés d'offrir un chèque-formation à tous les lauréats.

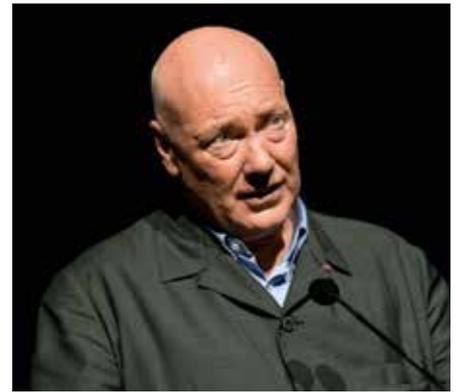
Claude Meisch, ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a adressé ses félicitations à tous les lauréats. Il a également remercié tous les acteurs, chambres professionnelles, lycées et entreprises-formatrices pour leur engagement indéfectible dans la formation professionnelle initiale et leur volonté de mener à bien l'implémentation de la réforme.

### **La «Promotion du Travail» – 89 lauréats à l'honneur pour cette «Promotion Jean-Claude Biver»**

La «Promotion du Travail» récompense les lauréats ayant obtenu les

meilleurs résultats. Monsieur Jean-Claude Biver, président de Hublot et futur directeur du pôle horloger du groupe LVMH, entrepreneur talentueux et de renommée internationale, s'est réjoui de parrainer cette initiative et de valoriser ainsi les 89 lauréats. Au travers de son discours passionné sur l'entrepreneuriat, il a encouragé les jeunes lauréats à viser haut, à se chercher chaque jour de nouveaux défis et à donner toujours le meilleur de soi-même. Pour Jean-Claude Biver tout le monde peut arriver à se surpasser en ayant la volonté et le courage nécessaires. Ainsi, Jean-Claude Biver a exhorté les jeunes lauréats à croire en eux-mêmes, à reconnaître leurs forces et à se concentrer sur celles-ci pour atteindre leurs objectifs.

Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a salué les très bons résultats de cette promotion. Pour Nicolas Schmit l'éducation en alternance, dite «duale», qui se fait tant à l'école qu'en entreprise, a fourni aux participants les qualifications et les compétences nécessaires à leur



**L'entrepreneur luxembourgeois Jean-Claude Biver, président de Hublot et futur directeur du pôle horloger du groupe LVMH parraine la «Promotion du Travail 2013» qui a récompensé les 89 lauréats ayant obtenu les meilleurs résultats**

réussite et à leur intégration au marché du travail. La part des jeunes en emploi est la plus élevée chez ceux qui ont un diplôme professionnel et sont passés par ce système qui est partout considéré comme le meilleur moyen de lutte contre le chômage des jeunes. ■

## **LSC – eufom**

# **Start der Konferenzreihe „University meets Business“**

Im Januar startete die Konferenzreihe „University meets Business“ eine gemeinsame Initiative der LSC mit der eufom European University for Economics & Management Luxembourg. Die Auftaktveranstaltung widmete sich dem Thema „Immaterielle Wirtschaftsgüter – Eine Option für Luxemburg?“ und fand am 30. Januar im Konferenzzentrum der Handelskammer statt. Die 80 Besucher der Veranstaltung erwartete ein abwechslungsreiches Programm mit Vertretern aus Wissenschaft und Wirtschaft. Nach dem Auftakt der Veranstaltung durch den Rektor der eufom, Prof. André Reuter, referierte Dr. Serge Quazzotti, Chargé de direction du Centre de Veille Technologique CRP Henri Tudor, über die Verwertung von Geistigem Eigentum in der EU, wobei das Know-how über die Vermarktung von Schutzrechten ausgebaut werden müsse. „Besonders kleine und mittelständige Unternehmen brauchen dringend Hilfe in der Rechtsberatung.“

Gérard Eischen, Direktor der LSC, gab anschließend einen Einblick in die Wichtigkeit des Themas für die Handelskammer: „Die immateriellen Wirtschaftsgüter sind ein wesentlicher Schlüssel zur Dienstleistungsgesellschaft, auch in Luxemburg und der Großregion. Die Handelskammer Luxemburg verfolgt die diesbezüglichen Entwicklungen sehr aufmerksam. Das Aus- und Weiterbildungsinstitut LSC sowie das Gründerzentrum „Espace Entreprises“ der Kammer stehen den Unternehmen hier bereits mit Rat und Tat zur Seite.“

Ein Luxemburger Unternehmen, das bereits mit Markenrechten handelt, ist die Tabak-Firma Landewyck. Charles Lemmer, stellvertretender Verkaufsführer für den Bereich Luxemburg und MBA-Student an der eufom, befasste sich in seinem Vortrag mit den Auswirkungen der neuen EU-Tabak-Richtlinie. „Die geplante Einführung von überdimensionalen Warntexten

und Schockbildern wie auch die Einheitsverpackung lassen zukünftig keine Produktunterscheidungen mehr zu“, so Lemmer. Es komme somit zu einem Verstoß gegen bestehende Markenrechte, denn eine Markenidentifikation werde mit der neuen EU-Richtlinie eliminiert. Lizenzgebühren für die Nutzung von Markenrechten durch Dritte fielen ebenso weg.

Am Beispiel des Unternehmens Amazon erläuterte eufom Student Tim Karius konkrete wirtschaftliche Vorteile des Standortes Luxemburg. Dazu gehörten steuerliche Vergünstigungen auf Nettoeinkünfte und Veräußerungsgewinne sowie die Befreiung von bis zu 80 Prozent der Körperschaftsteuer. Sämtliche Kosten für die Forschung und Entwicklung von Patenten seien steuerlich absetzbar. Seit neuestem bietet auch der Handel mit Domain-Namen Vorteile. „Selbst wenn die Auslandspresse bereits vom neuen Steuerparadies für Patente spricht: Luxemburg ist

ein idealer Standort für Unternehmen mit Vermarktungsabsichten für Geistiges Eigentum“, so der MBA-Student.

Im Schlusswort bedankte sich Lex Kaufhold, Leiter des Office de la propriété intellectuelle des Wirtschaftsministeriums, für einen spannenden Veranstaltungsabend. „Wir sind froh, dass wir mit mehreren Akteuren beim Thema immaterielle Wirtschaftsgüter an einem Strang ziehen, um Luxemburg

zu einem Kompetenzstandort für Geistiges Eigentum auszubauen. Ich freue mich auf die Folgeveranstaltungen“, erklärte er. Die Moderation des gelungenen Abends lag bei Prof. Dr. Dr. Thomas Gergen, Dozent für Internationales und Vergleichendes Zivil- und Wirtschaftsrecht. Der Experte für Geistiges Eigentum wird seine Erfahrungen auch in die akademische Ausbildung der eufom University praxisnah integrieren.

Die Konferenz wurde durch einen Networking-Cocktail abgerundet.

Die nächste Veranstaltung der Konferenzreihe „University meets Business“ findet am Donnerstag, den 24. April 2014 im Konferenzzentrum der Handelskammer statt und widmet sich dem Thema „Business Model Innovation“. Die Teilnahme ist frei.

## ICN-LSC

### Discovering “Business Opportunities in the Greater Region”



25 Master students from the ICN Business School Nancy Metz visited the Chamber of Commerce for a three day programme developed and organised by the LSC

**H**ow does the economy in the Greater Region work? What are the impacts of cross-border workers on the labour market and how did the Greater Region survive the economical crisis?

These and other questions were on the programme for twenty-five Master students from the ICN Business School Nancy Metz, who visited the Chamber of Commerce this February. During a three day programme, which was developed and organised by the LSC, the students from the Master of International Business Development discovered the different aspects of what it means to do business in the Greater Region. The module started with an introduction to the topic given by Dr. Claude Gengler, CEO of *Forum EUROPA*, which also included information about the “Interreg” mobility programme of the European Union, which has the aim to intensify cross-border cooperation by means of local and regional projects between partners from the various areas in the Greater Region.

The second day of the programme was dedicated to the economy. Starting with Marc Wagener, Director of economic affairs of the Chamber of Commerce, the students learned all

about doing business in the Greater Region. Besides the general facts, the entrepreneurial process was also on the programme with a special presentation of 1,2,3 GO, which was held by Vincent Hieff, Director of the Espace Enterprises, and Frédérique Gueth, Manager at 1,2,3 Go – Business Initiative, respectively.

To round up the three day programme the last day was all about the social implications of the Greater Region. Dr. Franz Clément of the CEPS-INSTEAD research institute informed the Master students about the labour market and the implications cross-border workers have in the Greater Region. As a specialist in this field he not only gave an introduction to the field, but also pointed out the impact the economic crisis had and what will be the future developments in the Greater Region.

## «Train the Trainers»

### «La clé de l'enseignement réussi est la professionnalité, voire la vocation du pédagogue-formateur», Paul Weber, formateur du mois

**L**a qualité de l'éducation et de la formation tout au long de la vie se trouve au cœur des préoccupations et échanges politiques. Qui dit qualité de la formation, dit forcément excellence de celui qui dispense une for-

mation, c'est-à-dire le formateur. Dans une optique d'assurance qualité, la LSC, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, propose à cet effet un programme de formation «Train the Trainers», dont l'objectif est de permettre aux

formateurs d'améliorer leur posture, de mieux appréhender leur approche pédagogique et de développer des compétences complémentaires pour mener à bien leurs missions. Paul Weber, après avoir suivi ce programme, nous livre ses impressions.

### 1. Dans quels domaines intervenez-vous en tant que formateur?

J'interviens auprès des chambres professionnelles, du CRP Henri Tudor et de l'École Supérieure du Travail dans différents domaines tels que: la santé psychosociale, le système intégré de l'innovation sociétale, la prévention santé/sécurité au travail. J'anime des ateliers de créativité – la voie du succès, organise des conférences-débats type «World Café» et accompagne des administrations publiques d'après le «Common Assessment Framework CAF».

### 2. Pourquoi vous êtes vous inscrit à la formation Train the Trainers de la LSC?

Le fait de vivre une sorte d'amnésie par rapport à ce que j'ai appris à l'école durant mon enfance et ayant pratiqué le métier de formateur sur le tas, je suis persuadé que la clé de l'enseignement réussi est la professionnalité, voire la vocation du pédagogue-formateur. Ceci implique, au-delà de l'expertise technique, des compétences sociales et une intelligence émotionnelle du formateur qui doit notamment: éveiller l'énergie des apprenants, générer une dyna-

mique de groupe, inciter l'apprenant à développer sa mémoire associative et développer la créativité de l'apprenant face à des situations nouvelles (Max Scheler).

### 3. Pourriez-vous nous donner un aperçu de la formation telle que vous l'avez vécue?

J'ai apprécié la démarche d'un diagnostic préalable par rapport à ses propres forces et faiblesses pour se confronter avec son image miroir avant de se lancer dans la formation proprement dite et de travailler sur sa posture de formateur par la suite. Les présentations individuelles au sein du groupe en ouvrant d'emblée les niveaux émotionnels et relationnels oeuvraient dans le sens de la profondeur et de la pluridisciplinarité. L'exposition de ma personne et de ma pratique de formateur en petit groupe solidaire m'ont renvoyé à mes forces et mes points à améliorer en termes de pédagogie. Exposer mes convictions publiquement en faisant abstraction de mes fonctions par ailleurs fut une expérience passionnante et gratifiante. La qualité de l'approche et du contenu de cette formation m'ont impressionné.



### 4. Quels sont selon vous l'enjeu et la plus-value de cette formation pour un formateur?

Le formateur doit être en phase avec l'évolution numérique du monde (Powerpoint, Internet...) et donner des réponses anticipatrices en évitant les illusions du moment. L'exposition de ses connaissances, de ses pratiques d'enseigner sont supervisées lors de la formation dans le but du développement personnel du futur formateur. Le terrain de jeu qu'offre cette formation «Train the Trainers» permet de faire le point d'une étape marquante dans la vie professionnelle et d'apprendre à aimer l'enseignement. ■

#### Paul Weber, parcours ...

Ingénieur chimiste et diplômé de troisième cycle en génie de l'environnement de l'EPF Lausanne/Suisse en 1973, Paul Weber a fait ses débuts au Ministère de la Santé au Grand-Duché de Luxembourg en 1974 dans le domaine de la protection et de l'assainissement des eaux et de la gestion des déchets. Il fut un acteur clé de la création et du développement de l'Administration de l'Environnement jusqu'en 1980. Puis fut le conseiller fondateur du premier cabinet du Ministère de l'Environnement avant de rejoindre le Ministère du Travail et de l'Emploi au sein de l'Inspection du Travail et des Mines, dont il est le directeur depuis 1990. De 1997 à 1999, il fut le premier président du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé des travailleurs au travail à Bilbao (Espagne).

Depuis 1988, membre permanent titulaire au Comité des Hauts Responsables de l'Inspection du Travail (CHRIT) de l'Union Européenne et du Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail de la Commission Européenne. De 2005 à 2011, vacataire chargé de cours à l'Université de Luxembourg dans le domaine de la sécurité et de la santé des travailleurs. Depuis 2013 il est directeur Honoraire de l'Inspection du travail et également l'auteur ou co-auteur de plusieurs publications relatives à la gestion de l'eau, de la protection de l'environnement et du «bien-être au travail». ■



Le formateur du mois, Paul Weber

## Club des Responsables de Formation de la LSC

## Diversité et égalité des chances au cœur des politiques de formation

**L**e 26 février 2014, le Club des Responsables de Formation (CRF) de la LSC a organisé son premier évènement de l'année sur le thème de «Gestion de la diversité en entreprise: Comment encourager le processus de formation à l'intelligence de l'autre». Cet atelier de réflexion, très riche en débat et en échange, a été animé par Nancy Bastien, coordinatrice chez IMS-Luxembourg, Florence Tollet, consultante de l'ADT-Center, ainsi que Valérie Ballouhey-Dauphin, Stéphanie Deltenre et Pascale Marchal Griveaud, expertes agréées de l'INDR.

Manager la diversité est une évidence à laquelle toute organisation est confrontée. La gestion de la diversité recouvre différentes logiques, nécessitant la mobilisation de tous dans un objectif de synergies et de complémen-

tarités par delà les différences de nationalités, d'âges, de genres, de situations de handicap ... Pour relever ces nombreux défis qui impactent les entreprises, la formation des personnels est un outil essentiel.

Lors des échanges entre pairs, les responsables de formation ont pu constater que chaque secteur et chaque organisation traitent le sujet de la diversité de manière différenciée, en cohérence avec leur environnement, leur culture d'entreprise, leur vision et leurs objectifs stratégiques. L'évènement était aussi une opportunité de faire le tour des nombreux outils et initiatives accessibles aux entreprises du Grand-Duché, relevant autant du secteur public que privé.

Lancé en 2002, le CRF se réunit de façon périodique pour échanger en toute convivialité sur les actualités et les

tendances en termes de formation continue. Les différents évènements organisés tout au long de l'année permettent à ses membres de s'informer et de se former en continu sur les meilleures pratiques de la profession du responsable de formation en vue de construire, fédérer en interne autour de leurs projets de formation à forts enjeux stratégiques.

A travers ce réseau, la LSC vise la valorisation, la promotion et la professionnalisation de la formation, et donc le développement du capital humain en entreprise. Le CRF a pour but de rompre l'isolement des responsables de formation en créant des opportunités de rencontres, de partages d'expérience et de discussions entre pairs.

### Les conseils d'un expert: Stéphanie Deltenre, experte agréée de l'INDR, HR2D Partner Luxembourg, GRI Certified Training Partners for Benelux countries



Stephanie Deltenre

Faire vivre les diversités est un défi pour les entreprises qui désirent progresser dans la quête de l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination, en faveur de l'employabilité responsable. Si l'évolution de la réglementation s'est d'abord centrée sur la non-discrimination dans le processus de recrutement, c'est l'ensemble des processus du cycle de vie RH, comme l'intègre la nouvelle version du label ESR de l'INDR, qui se trouve aujourd'hui impliqué – dont la formation.

Selon mon expérience, le challenge envers l'égalité pour les responsables de formation consiste non seulement à la sélection et l'organisation de sessions de formation à la diversité pour tous, mais également à assurer l'accessibilité de la formation à tous. Les écarts importants constatés des taux d'accès à la formation font ressortir les premières inégalités face aux opportunités de développement professionnel, et par conséquent sur l'employabilité interne, voire externe des collaborateurs.

Encourager une gestion responsable de la formation passe également par une gestion de la diversité dans les processus liés à la formation, depuis l'identification des besoins à l'évaluation des compétences acquises. Une bonne démarche doit avant tout considérer plusieurs variables en faveur de la diversité dont celles liées aux intelligences émotionnelles et interculturelles, à l'environnement mais également à la notion de valeurs organisationnelles. Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention sur les indicateurs de performance qui sont précisés à partir des indicateurs d'égalité des chances et de la formation définis de manière générale par Global Reporting Initiative™, méthodologie internationale pour rendre compte des performances extra-financières.

Les facteurs de succès d'une gestion de la diversité restent avant tout la prise en compte et l'engagement des différentes parties prenantes dans le processus d'analyse des besoins, le contrôle des processus par des indicateurs de suivi pertinents et finalement la sensibilisation et la conviction du management sur les apports de la diversité à l'entreprise.

Pour de plus amples renseignements sur le Club des Responsables de Formation:

[www.lsc.lu/club-des-responsables-de-formation](http://www.lsc.lu/club-des-responsables-de-formation)

Personne de contact: Doris Mulombe – E-mail: [doris.mulombe@lsc.lu](mailto:doris.mulombe@lsc.lu)



## Formations de la LSC en partenariat avec l'INDR

La LSC, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, vous invite à découvrir ses programmes de formation dédiés à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE).

Soutenues par l'opinion publique, de nombreuses entreprises et organisations promeuvent aujourd'hui la RSE. Au-delà des avantages qu'elles peuvent en retirer en termes d'image, la démarche RSE a conquis une légitimité et une reconnaissance en tant qu'outil précieux de gouvernance, en prise directe avec l'efficacité économique de l'entreprise.

Afin de donner aux entreprises luxembourgeoises la possibilité de se former aux principes de la RSE et de les soutenir dans leurs efforts en la matière, la LSC a le plaisir de vous proposer une offre de formation qui présentera les méthodes et outils permettant d'appliquer les lignes directrices de la RSE au sein de votre organisation.

### Programme de formation de la LSC en partenariat avec l'INDR

RSE & Social: Agir sur le capital humain de l'entreprise

7 mai 2014 de 8.30 à 12.30 hrs

RSE & Environnement: Développer une politique environnementale efficace

21 mai 2014 de 8.30 à 12.30 hrs

Programme de formation certifiante au Global Reporting Initiative™ – élaborer votre rapport pour rendre compte et valoriser vos performances RSE

Contrôler la performance RSE selon les lignes directrices du « Global Reporting Initiative » – version G4

29 avril 2014 de 8.30 à 12.30 hrs

Communiquer et rendre compte de ses performances selon les lignes directrices du « Global Reporting Initiative » – version G4

3 juin 2014 de 8.30 à 12.30 hrs

## LES + DES FORMATIONS

### FORMULE NOUVELLE ET ORIGINALE

Couvrant des thématiques précises de la RSE, les formations de très courte durée répondent à vos impératifs de souplesse et vos objectifs d'efficacité, permettant ainsi de vous former efficacement sans vous absenter longtemps de votre poste de travail.

### FORMATIONS ANIMÉES PAR DES PROFESSIONNELS ET DES EXPERTS AGRÉÉS

Les modules sont élaborés par les experts agréés INDR et animés par des professionnels d'expérience.

### UN CONCEPT PÉDAGOGIQUE MÊLANT THÉORIE ET APPLICATION PRATIQUE

L'équilibre entre la théorie et la pratique, l'étude des dernières mises à jour de la réglementation ainsi que la présentation de cas d'entreprises et de « best practices », donnent l'assurance de répondre aux exigences opérationnelles des entreprises.

### UNE FORMATION MODULABLE

Choisissez un ou plusieurs modules selon vos besoins.

### DES OPPORTUNITÉS DE NETWORKING

Chaque module est accompagné d'un temps de débat et d'échange pour répondre aux questions des participants et partager des expériences.

### A QUI S'ADRESSE CE PROGRAMME DE FORMATION?

- Dirigeants, chefs d'entreprises
- Responsables RSE, responsables financiers, gestionnaires des ressources humaines, responsables des achats, professionnels de la communication et du marketing
- Professionnels QSE, auditeurs internes
- Toutes parties prenantes de l'entreprise engagées ou souhaitant s'engager dans un processus de gestion de sa démarche RSE par la mesure des performances extra-financières associées.

## COMMENT S'INSCRIRE?

Vous pouvez vous inscrire à la formation via le site web de la LSC: [www.lsc.lu](http://www.lsc.lu)

Tous les deux mois, la LSC vous présente la « profession du mois ». L'objectif de cette présentation est de vous faire découvrir une profession pour laquelle un apprentissage menant au DAP (Diplôme D'aptitude Professionnelle) est organisé à l'heure actuelle par la LSC. En dehors des informations pratiques relatives à l'apprentissage, des témoignages de personnes confirmées dans la profession visée vous sont présentés. ■

## Profession du mois

# Mécatronicien

### ■ Le descriptif de la formation

Le mécatronicien constitue des systèmes complexes à partir de composants électriques, électroniques et mécaniques. Il installe des logiciels de commande et effectue la maintenance des systèmes. Le mécatronicien travaille dans les entreprises fabriquant des systèmes de commande industrielle ou encore des installations et composants électriques. Il est également actif dans les domaines de la construction ferroviaire, aérienne ou spatiale.

#### Le champ d'activité

- Surveiller et maintenir les machines et installations de fabrication ainsi que les installations de production automatisée.
- Réaliser des travaux de maintenance et de montage/démontage en se basant sur des dessins techniques ou autres documents d'entretien.
- Identifier les pannes, cerner et découvrir leurs origines à l'aide d'un outillage informatique et de mesure

performant, remplacement et réparations des pièces défectueuses.

- Mise en service de machines, de systèmes de sécurité et d'installations mécatroniques, contrôler les paramètres de service.
- Mettre en service des systèmes de commande et de régulation ainsi que des systèmes de signalisation.
- Monter et mettre en marche des composants mécaniques, hydrauliques, pneumatiques ainsi que des machines et installations dans les domaines de l'électricité, de l'électronique et de l'informatique.
- Adapter et remplacer des installations ou machines existantes.

#### Compétences

- Minutie et dextérité
- Polyvalence
- Curiosité
- Volonté de se former aux nouvelles technologies
- Esprit d'équipe

### Comment devenir mécatronicien?

La réussite de l'apprentissage menant au DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle) est la voie normale pour devenir mécatronicien.

#### Qu'est-ce qu'un DAP?

L'apprentissage menant au DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle) est une formation qui se fait en entreprise auprès d'un patron-formateur, accompagnée d'un enseignement à l'école. Après avoir réussi 3 ans de formation, l'apprenti obtiendra son DAP.

#### Conditions d'accès à la formation

L'admission au DAP requiert au moins d'avoir accompli une classe de 9<sup>e</sup> Polyvalente (PO) du cycle inférieur de l'Enseignement Secondaire Technique.

#### Quel établissement scolaire prépare à cette profession?

Lycée Technique des Arts et Métiers (LTAM), Lycée Technique d'Esch/Alzette (LTE)

#### Indemnités d'apprentissage

L'apprenti touche mensuellement une indemnité d'apprentissage de son patron-formateur. ■

#### Indemnités d'apprentissage (indice 775,17)

Profession	Brut	Avant PII	Après PII
Mécatronicien	mensuel	323,09 €	538,44 €

### ■ Témoignage

Depuis la réussite de son Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP) en 2011, Ramon Schlessler (photo) travaille en tant que mécatronicien auprès de la SNCFL (Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois).

#### Pour quelles raisons avez-vous choisi la profession de mécatronicien?

Depuis tout jeune, j'étais passionné par le travail manuel. L'association entre la mécanique et l'électronique, si caractéristique pour la mécatronique, m'a toujours fascinée.



**Quelles sont les compétences requises pour exercer cette profession?**

Il est nécessaire de disposer de bonnes capacités manuelles et montrer de l'intérêt pour les mathématiques, la mécanique et l'électronique. Il faut avoir la volonté d'apprendre cette profession qui requiert une grande concentration afin d'assurer un travail de qualité. Le respect des consignes de sécurité est également important pour éviter les accidents.

**Quels sont selon vous les avantages et les contraintes de cette profession?**

Etant donné que le mécatronicien est une profession hybride entre le mécanicien et l'électronicien, les tâches sont plus variées et les technologies évoluent constamment. Cette profession est loin d'être monotone, on apprend tous les jours et on doit se remettre en question en permanence.

D'un autre côté, la polyvalence de cette profession entraîne des compétences techniques plus superficielles en mécanique et électronique.

**Décrivez en bref une journée type!**

Je m'occupe principalement de la réparation et de la maintenance des trains pour le transport ferroviaire des personnes. J'entretiens les locomotives du type BR 185. Après 15.000 km, ce type de locomotive nécessite un entretien obligatoire.

Lors de l'entretien, j'effectue les tâches suivantes:

- Contrôle de l'extérieur de la locomotive,
- Contrôle de l'intérieur de la locomotive,
- Changement de filtres,
- Contrôle des systèmes de sécurité,
- Contrôle des freins,
- Contrôle des lumières,
- Contrôle de la climatisation de la cabine,
- Contrôle du niveau d'huile du compresseur.



COMED



Quand  
je serai grand,  
je deviendrai  
une jolie fleur

LAMESCH PREND EN MAIN  
VOS DECHETS ORGANIQUES



**LAMESCH**

DEPUIS PLUS DE 50 ANS  
LAMESCH PROMET UN BEL  
AVENIR A VOS DECHETS

T. 52 27 27-1 | [www.lamesch.lu](http://www.lamesch.lu)

## Préparation aux Grandes Ecoles

# Classes préparatoires au Lycée classique d'Echternach

**D**epuis la rentrée 2013-2014 le Lycée Classique d'Echternach propose une classe préparatoire aux Grandes Ecoles. La mise en place de cette filière d'excellence marque une étape de plus dans la diversification de l'offre scolaire publique.

Les Grandes Ecoles de commerce et de management françaises (HEC,

ESSEC, ESCP-Europe ...) comptent parmi les meilleurs et les plus prestigieux établissements d'enseignement supérieur. Les diplômés des Grandes Ecoles intègrent des entreprises européennes et internationales de renom et ont des perspectives de carrière particulièrement prometteuses. Dans la continuité directe de l'enseignement secondaire luxem-

bourgeois, la classe préparatoire qui est offerte au Lycée classique d'Echternach prépare les élèves aux concours d'entrée des 39 Grandes Ecoles de commerce et de management en France.

Le cycle d'études s'étend sur deux années et est équivalent à 120 crédits ECTS (European Credit Transfer System).

## ■ Interview avec Laurent Fels, Professeur coordinateur des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, Lycée Classique d'Echternach



Laurent Fels

### **Merkur: Monsieur Fels, pouvez-vous nous expliquer ce qu'on entend par «Classes préparatoires»?**

*Laurent Fels:* Les Classes préparatoires constituent une nouvelle formation qui existe depuis septembre 2013 au Grand-Duché de Luxembourg et qui est hébergée au Lycée classique d'Echternach. Son objectif est de préparer les étudiants aux épreuves écrites et orales (dont l'entretien de personnalité) des concours d'admission aux Grandes Écoles de commerce et de management (entre autres HEC, ESSEC, ESCP Europe, EM Lyon ou EM Strasbourg). Il s'agit d'une formation post-bac de haut niveau qui s'étend sur deux années à l'issue desquelles les étudiants se présenteront aux concours des Grandes Écoles. Toutefois, un étudiant qui changerait d'avis en cours de route et qui ne désirerait plus intégrer une Grande École a la possibilité, grâce aux 120 crédits ECTS que lui confère la validation des quatre semestres préparatoires, de passer directement en troisième année du Bachelor dans une université traditionnelle.

### **Merkur: A qui s'adressent-elles et quelles sont les conditions d'admission?**

*Laurent Fels:* Les Classes préparatoires s'adressent à des élèves motivés et dynamiques qui sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires classiques luxembourgeois, ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent. Etant donné que les mathématiques constituent un point central de la formation, les élèves des sections B, C et D seront privilégiés. L'admission se fera sur dossier et les candidats sélectionnés seront convoqués à un entretien individuel avec la direction du Lycée classique d'Echternach avant leur admission définitive. Les inscriptions pourront se faire jusqu'au 31 mai 2014. En cas de places vacantes, il y aura une procédure complémentaire du 1er au 15 juillet 2014. L'inscription est gratuite, mais les préparatoires bénéficient des mêmes aides financières que les étudiants des universités traditionnelles.

### **Merkur: Quel rôle est attribué au Lycée classique d'Echternach dans l'organisation des deux années de «prépa»?**

*Laurent Fels:* Le Lycée classique d'Echternach travaille en étroite collaboration avec le Lycée Georges de la Tour de Metz, qui a une longue expérience dans le domaine des Classes préparatoires. La formation luxembourgeoise est calquée sur le modèle français qui a été repris à 98 %. Des échanges fréquents ont lieu entre les enseignants du LCE et leurs homologues français et deux professeurs du Lycée Georges de la Tour interviennent régulièrement dans le cadre de la «prépa» luxembourgeoise. La direction ainsi que le corps professoral mettent l'accent sur l'encadrement personnalisé, de sorte que les progrès de chaque étudiant peuvent être suivis individuellement. Il s'agit donc d'un enseignement «sur mesure». En même temps, le Lycée classique d'Echternach organise, en étroite collaboration avec la Chambre de Commerce et d'autres institutions luxembourgeoises ou étrangères, des conférences et des séminaires qui permettent aux étudiants d'entrer en relation avec les acteurs de la vie économique et du monde de l'entreprise.

**Merkur: Quelles sont vos premières impressions au terme du premier semestre de la promotion 2013/2014?**

*Laurent Fels:* Le regard rétrospectif qu'il nous est possible de porter sur le premier semestre est entièrement positif. Les étudiants se sont rapidement acclimatés au rythme assez soutenu des cours et des épreuves et ils ont déjà acquis une certaine autonomie dans l'organisation de leur parcours et dans la conception de leur futur projet professionnel.

**Merkur: En cas d'intérêt, les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent se renseigner auprès de quelle instance?**

*Laurent Fels:* L'équipe des Classes préparatoires est en train d'organiser un certain nombre de séances d'information dans les lycées luxembourgeois. Les prochaines réunions auront lieu au Lycée de Garçons à Esch-sur-Alzette, au Lycée classique d'Echternach, au Lycée de Garçons à Luxembourg, au Lycée Robert Schuman, au «Geesseknäppchen» et au Lycée du Nord à Wiltz. A cela s'ajoute que nous aurons un stand au «Salon études et carrières BENELUX» qui aura lieu à la Chambre de Commerce le 28 mars 2014. Nous conseillons d'ailleurs aux candidat(e)s intéressé(e)s de consulter le site [www.lce.lu](http://www.lce.lu) (volet «Enseignement») où ils/elles trouveront le descriptif détaillé des matières enseignées ainsi que le formulaire d'inscription à télécharger. Par ailleurs, il est possible de joindre les responsables de la formation par courriel à l'adresse [secretariat@lce.lu](mailto:secretariat@lce.lu).

De leur côté, les étudiants gèrent la page Facebook «CPGE ECE Echternach» sur laquelle ils rendent compte de manifestations diverses en rapport avec les Classes préparatoires et les Grandes Ecoles. ■

■ **Interview avec Brian Ignazzi, étudiant en classe préparatoire aux Grandes Écoles, Lycée Classique d'Echternach**



**Merkur: Pourquoi avoir opté pour les Classes préparatoires aux Grandes Écoles de commerce et de management françaises?**

*Brian Ignazzi:* J'ai opté pour les Classes préparatoires aux Grandes Ecoles de commerce et de management en raison de l'enseignement proposé: c'est une formation pluridisciplinaire permettant à l'étudiant de développer ses compétences écrites et orales et d'acquérir des connaissances méthodologiques solides ainsi qu'une vaste culture générale dont il pourra se servir ultérieurement dans le monde du travail, mais aussi dans la vie quotidienne. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une formation de haut niveau.

**Merkur: Quels sont à vos yeux les atouts de cette formation?**

*Brian Ignazzi:* L'atout principal de cette formation est la pédagogie «sur mesure». En effet, la disponibilité des professeurs et les auditoires à effectifs réduits permettent un enseignement individualisé en fonction des besoins des étudiants. Ainsi, on peut intervenir plus rapidement et de façon ciblée en cas de difficulté.

**Merkur: Comment est-ce que vous envisagez votre avenir professionnel, une fois vos études terminées?**

*Brian Ignazzi:* Les Grandes Ecoles ont la réputation que dans 90 % des cas, les étudiants ont une promesse d'embauche avant même la fin de leurs études. Par ailleurs, je suis conscient que j'aurai plus tard certains avantages par rapport à mes amis qui font leurs études à l'Université. Les Grandes Ecoles ont une excellente renommée sur le plan international. Plus tard, j'aimerais travailler dans le monde du marketing, que ce soit le marketing des produits de luxe ou le marketing dans le domaine de la technologie. ■

## Salon «Etudes et Carrières Benelux»

L'Institut français du Luxembourg/Ambassade de France au Luxembourg, l'Agence Campus France, Ubifrance, la Chambre de Commerce du Luxembourg, la Chambre française de Commerce et d'Industrie et le Cedies sont heureux de vous inviter à participer au Salon «Etudes et Carrières Benelux», qui se tiendra le vendredi 28 mars 2014, à la Chambre de Commerce du Luxembourg.

Le Salon «Etudes et Carrières Benelux» est un rendez-vous important qui s'inscrit dans notre politique de promotion et de valorisation de l'enseignement supérieur français auprès des étudiants, de nos partenaires universitaires et du monde de l'entreprise.

Forum d'information et de recrutement, ce Salon permettra aux lycéens et étudiants de rencontrer le fleuron de l'enseignement supérieur français aux côtés des principaux acteurs du marché de l'emploi au Luxembourg. Son objectif est de développer les échanges entre les établissements d'enseignement supérieur français et les entreprises installées au Luxembourg afin de proposer aux étudiants des formations adaptées au marché luxembourgeois de l'emploi. Ces derniers se verront offrir des conseils précis et personnalisés tant sur leur choix d'orientation universitaire que sur leur projet professionnel en relation avec la France.

Le Salon «Etudes et Carrières Benelux» se décline en trois espaces ouverts de rencontre:

- **un espace «études»:** des Universités et des Grandes Ecoles françaises accompagneront les étudiants sur les parcours en France, les doubles diplômes, les modalités d'inscription et les débouchés professionnels.
- **un espace «carrières»:** des entreprises installées au Luxembourg accueilleront les étudiants et jeunes diplômés dans un cadre personnalisé pour présenter leur offre de stages et d'emplois.
- **un espace «conférences»:** des spécialistes des études supérieures en France et au Luxembourg auront à cœur d'échanger leur savoir-faire et leurs connaissances avec le public présent. Des ateliers CV et lettres de motivation seront également organisés.

Tout au long du mois de mars, les étudiants et jeunes diplômés ont la possibilité, dans l'optique d'un ou plusieurs rendez-vous avec les entreprises participantes, de déposer leur CV en ligne sur le site spécialement dédié à cet événement: <http://salons.campusfrance.org/benelux/students>.

Ne manquez pas cette occasion de mieux connaître l'offre française de formation supérieure, de comprendre les activités des entreprises, leurs besoins en matière de recrutement, de décrocher un stage, voire un premier emploi, et d'étoffer votre réseau professionnel. Cet événement est soutenu par le Député des Français du Benelux Philip Cordery. ■

### Salon «Etudes et Carrières Benelux»

Vendredi 28 mars 2014

Lieu: Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi – Luxembourg-Kirchberg

Entrée libre de 13h à 17h.

Accès aux conférences et ateliers dans la limite des places disponibles.

Inscription sur le site de prise de rendez-vous: <http://salons.campusfrance.org/benelux/students>

Plus d'informations sur le site de l'Institut français du Luxembourg: <http://institutfrancais-luxembourg.lu>

Contact: Marina Daniel, attachée de coopération scientifique et universitaire

Tél.: (+352) 46 21 66 33 – E-mail: [marina.daniel@diplomatie.gouv.fr](mailto:marina.daniel@diplomatie.gouv.fr)

### CRTE du CRP-HT

## Séances d'informations pour les entreprises en matière de réglementation environnementale au Luxembourg

Le Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRTE) du Centre de Recherche Public Henri Tudor propose

sous le cycle «**Betribber an Ëmwelt/ Entreprises et Environnement**» une série d'événements sur des thématiques liées à la réglementation environnemen-

tale. L'objectif est d'informer les entreprises luxembourgeoises sur leurs obligations légales en matière de protection de l'environnement et de les aider à s'y

conformer. Ces événements sont organisés en collaboration avec le ministère du Développement Durable et des Infrastructures (Administration de l'Environnement), le ministère de l'Economie, et la Chambre de Commerce à travers son organisme de formation LSC.

Une première conférence intitulée: «**Introduction à la réglementation environnementale au Luxembourg**» aura lieu **le 25 avril 2014 à 13.30 heures à la Chambre de Commerce** à Luxembourg- Kirchberg.

La réglementation environnementale englobe une multitude de

domaines: l'autorisation d'exploitation «Commodo-Incommodo», les déchets, l'eau, l'air, le bruit, l'énergie, les substances chimiques, etc. Ainsi, la compréhension des principaux textes et exigences, le suivi régulier de la réglementation environnementale et la mise en œuvre d'actions pour respecter les obligations réglementaires environnementales s'avèrent indispensables pour les entreprises.

Pour la réglementation REACH (enRegistrement, Evaluation, Autorisation, et restrictions des substances CHimiques) & CLP (Classification,

Etiquetage et Emballage des substances et mélanges chimiques), le **Helpdesk REACH&CLP Luxembourg** organise régulièrement des conférences et des séances d'information sur le sujet. Les événements à venir et leur programme détaillé sont disponibles dans la rubrique Agenda ([www.reach.lu/agenda](http://www.reach.lu/agenda)) du site Internet [www.reach.lu](http://www.reach.lu).

Il propose également des conseils et une assistance individuelle accessible par mail à [reach@tudor.lu](mailto:reach@tudor.lu) ou par téléphone au 42 59 91-600.

De plus amples informations sur le programme ainsi que les autres événements du cycle «Betriber a Ëmwelt/Entreprises et Environnement» sont disponibles sur le site web: [www.tudor.lu](http://www.tudor.lu) (rubrique «Agenda»). L'inscription est possible sur le même site.

## INFPC

### Un tutoriel dédié au cofinancement de la formation

L'INFPC lance un tutoriel destiné à faciliter l'élaboration des demandes de cofinancement de la formation aux entreprises. L'Etat soutient financièrement l'effort de formation des entreprises à hauteur de 20 % imposables de leurs investissements en formation. Cette aide s'élève à 35 % pour les frais de salaire de certains types de salariés.

Les entreprises peuvent désormais accéder plus aisément au soutien de l'État en complétant leur demande de cofinancement à l'aide du tutoriel vidéo qui présente la procédure à suivre.

Un formulaire interactif permet de naviguer dans une représentation du formulaire de demande de cofinancement et de cliquer directement sur les points pour lesquels un complément d'informa-



tion est souhaité. A chaque point sélectionné correspond un extrait de la notice explicative et un chapitre du tutoriel. Ce nouvel outil est consultable sur le portail de la formation tout au long de la vie, [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu).

## Nouvelle édition

### Répertoire des offreurs de formation 2014

Le répertoire des offreurs de formation s'adresse aux professionnels RH, qu'il s'agisse des chefs d'entreprise, des responsables de formation ou des délégués du personnel, et vise à faciliter l'achat de formation. Il constitue également un outil pratique à

l'usage des particuliers en quête de formations: qui sont les offreurs de formation présents au Luxembourg? Quels services proposent-ils? Dans quels domaines sont-ils actifs? Ouvrage de référence destiné à renforcer la visibilité de l'offre de formation, le répertoire



Le répertoire peut être commandé gratuitement par e-mail à [repertoire@infpc.lu](mailto:repertoire@infpc.lu).

Une version en ligne, actualisée régulièrement, est également téléchargeable sur [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu).

propose de disposer, à tout moment, de données essentielles caractérisant les offreurs de formation actifs au Luxembourg. Pour cette nouvelle édition 2014, il recense 247 offreurs de formation avec leurs spécificités.

## A community for business angels and entrepreneurs

Many great entrepreneurial ideas start out life on the back of a paper napkin to become great businesses. Nowadays the initial investment needed to develop such an idea and set up business is lower than ever, due to cheap devices such as laptops and smartphones, the internet and social media.

However, once the business starts to take off, it will very soon need proper funding for running costs and growth, e.g. premises, employees, marketing, sales. Unfortunately, without a track record, bank guarantees and some capital, early-stage funding is often hard to secure.

This is where the Luxembourg Business Angel Network (LBAN) can step in. The LBAN brings together entrepreneurs needing money and private investors (Business Angels) who can offer finance, know-how, skills and time to support the start-up.

Business Angels are usually investors, seasoned entrepreneurs or managers who are looking to

invest in high-growth businesses at the seed and early-stage, needing between 50,000 and 300,000 in return shares. They also have valuable experience of the industry sector in which they wish to invest.

As members of LBAN, Business Angels commit to a code of conduct, which covers, for example, professional conduct, balancing interests as well as confidentiality for all parties.

So how can a company find an investor through LBAN? Firstly, you will need a good business plan to pitch your project, i.e. your business idea,

including customer segmentation, finances, sales projection, etc.

Once your plan has been submitted, it will be published on the LBAN platform so potential investors can see it and contact you if interested. Then you can discuss your business idea and reach an agreement with them.

Whether you are a budding entrepreneur with a good idea for a project, already operating as a start-up or you wish to invest your capital and time in exciting new companies as a Business Angel, now is the right time for you to contact the LBAN.

### LOOKING FOR INVESTORS

Claudine, 28, ambitious and creative is looking for serious businessmen or businesswomen to believe in her ideas and to invest and finance her business plan.

Contact: [www.lban.lu](http://www.lban.lu)

### LOOKING FOR ENTREPRENEURS

Bernard, 52, a serious businessman with a great reputation is looking for young start-ups who have promising ideas with a well-thought business plan to invest in. Contact: [www.lban.lu](http://www.lban.lu)

Do you have great business ideas, but not the means to realise them ?

Or are you an investor who has the financial background to help great business ideas become real ?

If so, join the Luxembourg Business Angel Network. LBAN is a non-profit organisation dedicated to promoting angel investing and supporting early-stage investments in Luxembourg. LBAN strives to create an ecosystem that helps support industry by bringing together private investors, early-stage funds and promising entrepreneurial ventures. With its direct links to Government, LBAN ensures that the requirements of companies seeking for early-stage investments are not only heard but acted upon. LBAN is driven by a board of high-calibre individuals from within the industry and is supported by the Luxembourg Chamber of Commerce.

LBAN



LUXEMBOURG  
BUSINESS ANGEL NETWORK

Luxembourg Business Angel Network  
7, rue Alcide de Gasperi  
Luxembourg-Kirchberg  
+352 42 39 39 - 346  
[lban@cc.lu](mailto:lban@cc.lu) - [www.lban.lu](http://www.lban.lu)

SUPPORTED BY





## PROTECT YOUR EXPORTS

OFFICE DU DUCROIRE, THE ONE-STOP SHOP FOR EXPORTERS [WWW.ODL.LU](http://WWW.ODL.LU)  
CREDIT INSURANCE, FINANCIAL SUPPORT

## Inauguration de la Learning Factory

# Une usine d'apprentissage pour optimiser les processus de production



La Learning Factory est un exemple modèle d'un *Private Public Partnership* réussi

La cérémonie d'ouverture de la Learning Factory à Foetz, a eu lieu fin janvier en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, du Vice-premier ministre, ministre de l'Economie, Etienne Schneider, de la ministre de l'Environnement, Carole Dieschbourg, du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et de nombreuses personnalités.

Lors de son mot de bienvenue, le président du conseil d'administration, Robert Dennewald, a rappelé que l'inauguration de la Learning Factory constituait l'aboutissement d'un projet initié par la Fedil en 2011 en faveur de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. La Learning Factory est un exemple modèle d'un *Private-Public Partnership* réussi. L'Etat luxembourgeois a participé au financement du projet à raison de 50 %. La société civile a levé les autres 50 % du financement nécessaire. «Les sociétés qui ont participé au projet ont fait preuve d'un comportement citoyen exemplaire» a souligné Robert Dennewald. Il s'agit

d'ArcelorMittal, d'Enovos, de Creos, de Schneider Electric, de Sudstroum, sans oublier l'aide tant sur le plan financier que sur le plan logistique de la Fedil et surtout de la Chambre de Commerce.

Robert Dennewald a remercié tout particulièrement le ministère de l'Economie qui a mis à disposition les halls d'Ecostart à Foetz pour héberger la Learning Factory tout comme la ville d'Esch qui fait partie des membres fondateurs. A noter que le siège de la société se trouve sur le territoire de la ville d'Esch, plus précisément sur le site d'AGORA. Enfin, Robert Dennewald a relevé que «ce fantastique défi n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse des sociétés Veolia, Spirax-Sarco, Atlas Copco, Koehl et KSB et des sponsors, la banque ING et la société d'assurances AXA».

Jean Schummers, directeur de la Learning Factory, a rappelé que l'usine s'était donnée comme mission de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, d'augmenter la compétitivité des entreprises ainsi que de favoriser l'enseignement et l'apprentissage par la pratique. La Learning Factory est une usine d'apprentissage basée sur la théorie de la main à la pâte («learning by doing» en anglais).

Les participants aux formations seront chargés de mettre en pratique – sur une ligne de production de thé, non commercialisable – les différentes techniques enseignées.

Deux types de formation sont proposés: la productivité énergétique et le rendement matière, et l'optimisation des processus de production et administratifs via le «Lean-Six Sigma». Au-delà des formations dans les locaux de la Learning Factory, cette dernière offre un accompagnement du client au sein de son entreprise pour l'aider à mettre en application les nouvelles connaissances acquises. Les formations s'adressent aux entreprises du Luxembourg et de la Grande Région, qu'elles appartiennent aux secteurs de l'industrie ou des services. La Learning Factory ouvrira aussi ses portes à l'enseignement public. Ainsi, les jeunes de l'enseignement secondaire, supérieur et universitaire pourront profiter des formations, ce qui améliorera sensiblement leur employabilité.

Dans leurs messages respectifs, le Vice-premier ministre et ministre de l'Economie, M. Etienne Schneider, et la ministre de l'Environnement, Mme Carole Dieschbourg, ont félicité les initiateurs du projet «Learning Factory». Ils ont souligné que ce dernier s'inscrit dans la lignée des objectifs du Gouvernement qui sont à la fois la réduction des émissions des gaz à effet de serre et l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Ils ont souhaité tout le succès possible au nouveau centre de compétences que représente la Learning Factory.

La cérémonie d'ouverture s'est clôturée par une visite des installations au cours de laquelle les quelque 90 officiels et invités ont écouté avec intérêt les explications du directeur du centre.

## Le fabuleux destin de Laurent Witz

**A** la tête de ZEILT Productions, qu'il a créée en 2007, Laurent Witz est un jeune chef d'entreprise dynamique qui a rejoint le programme BusinessMentoring en 2012.

Il a pour spécialité la production de films d'animation destinés au monde du cinéma, de la télévision et des supports de communication web et mobiles. Sa société, implantée à Mondercange, s'articule autour de deux grands pôles d'activités: la communication et la publicité d'une part, et la production de programmes originaux pour le cinéma et la télévision d'autre part. L'entrepreneur dirige également une toute jeune société de production en Lorraine, Watt Frame, qui a pour objet de participer aux développements de projets, en collaboration avec ZEILT Productions. La complémentarité entre les deux structures permet ainsi de cofinancer les projets, répartis entre plusieurs territoires, de toucher les diffuseurs français, mais aussi de contribuer au développement du secteur en Grande Région.

Le 06 mars 2013, Laurent Witz présentait en avant-première son dernier court métrage d'animation soutenu par le Film Fund Luxembourg, «M. Hublot» – qu'il a produit et réalisé en collaboration avec Alexandre Espigares – dans le cadre du festival Discovery Zone. Ce court métrage d'animation en 3D d'une dizaine de minutes, dont la réalisation aura duré 3 ans, est le fruit d'une coproduction franco-luxembourgeoise. Il met en scène un vieux garçon solitaire, bourré de manies et de tocs, qui évolue dans un monde absurde, peuplé de personnages mécaniques.

Un an après sa 1<sup>re</sup> diffusion, c'est la consécration pour «M. Hublot», qui se voit honoré d'un prestigieux Oscar à Los Angeles, après s'être vu couronné d'une multitude de récompenses internationales (International 3D Society, Irvine International Film Festival, Kerry Film Festival, 3D Stero Media, Les Nuits Magiques, Animage, etc.). Avec cette récompense ultime, la voie de la croissance est désormais ouverte.



Laurent Witz

L'équipe de ZEILT Productions peut maintenant aborder avec plus de sérénité le financement de ses prochains projets, dont celui du long métrage d'animation «Wilfred», sur lequel elle planche actuellement ... et qui devrait sans aucun doute susciter l'intérêt de partenaires potentiels. ■

Plus d'infos sur [www.zeilt.com](http://www.zeilt.com) et [www.wattframe.com](http://www.wattframe.com)

### Business Initiative A.s.b.l.

## Speed coaching & visite guidée 1,2,3 GO à l'Euro Space Center à Transinne

**D**ans le cadre de son parcours interrégional de plan d'affaires 1,2,3 GO, l'A.s.b.l. Business Initiative a organisé une séance de Speed Coaching le jeudi, 30 janvier 2014 à l'Euro Space Center à Transinne en Belgique. L'occasion pour les futurs créateurs d'entreprises innovantes en Grande Région de tester gratuitement leur projet en recevant des avis professionnels d'experts et d'entrepreneurs lors de rendez-vous individuels de 3x30 minutes.

En soirée, les porteurs de projet, les coaches du réseau 1,2,3 GO, mais aussi le grand public invité pour l'événement, ont eu l'occasion de découvrir le monde de la recherche et de la création d'entreprises dans le domaine de l'aérospatial en Wallonie et de prendre part à une visite guidée de l'Euro Space Center, au cours de laquelle ils ont pu avoir accès aux simulateurs de la mission spatiale et un aperçu des programmes d'entraînement des astronautes. L'événement était parrainé par le ministère de l'Eco-



nomie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles de la Région wallonne.

La 14<sup>e</sup> édition du parcours interrégional de plan d'affaires 1,2,3, GO est lancée. Comme chaque année, les porteurs de projets inscrits au parcours et remplissant les quatre critères d'accès (voir encadré) avaient l'occasion de participer à une séance de Speed Coaching, suivie d'une visite guidée de l'Euro Space Center à Transinne en Belgique.

#### Qu'est-ce que le «Speed Coaching»?

C'est un concept qui permet aux futurs créateurs d'entreprises innovantes de tester leur projet en temps réel auprès des experts du réseau 1,2,3, GO, gratuitement et en toute confidentialité.

Chaque candidat dispose de 3 fois 30 minutes pour rencontrer individuellement 3 coachs. Les 15 premières minutes lui permettent de présenter les aspects principaux de son projet, à savoir le profil de l'entrepreneur, l'innovation du concept et le marché ciblé. Les 15 minutes restantes sont réservées aux coachs pour donner leur feedback constructif à chacun des candidats.

L'objectif de cette action est de permettre aux futurs entrepreneurs de vérifier l'originalité, le potentiel et la

faisabilité des projets, de recevoir des conseils de professionnels et de multiplier les contacts professionnels. L'activité constitue une première étape qui a comme objectif d'aider les futurs créateurs à élaborer un plan d'affaires cohérent et de recadrer leurs projets si nécessaire.

En soirée, la partie officielle de l'événement a été introduite par Jean-Marcel Thomas, qui a présenté les activités de l'Euro Space Center dont il est le directeur. Ensuite Didier Clarinval, directeur des opérations au sein de l'Agence de Stimulation Economique en Wallonie, Michel Ponthieu, responsable spatial et hautes technologies d>IDELUX et Michel Stassart, directeur de Skywin Wallonie, **pôle aérospatial en Wallonie**, ont présenté **les dispositifs de soutien à la création d'entreprises et à la recherche dans le domaine de l'aérospatial**.

Suite à ces allocutions, 4 coachs du parcours 1,2,3 GO ont été mis à l'honneur pour leur engagement fidèle au sein d'1,2,3 GO depuis plusieurs années déjà, et ce en tant que coach et juré. Ils ont eu droit à une corbeille composée de produits régionaux des 4 régions (Wallonie, Luxembourg, Lorraine et Sarre) ainsi qu'un repas dans un restaurant gastronomique en Wallonie.

Les coachs récompensés sont:

- Robert Centner (Belgique), ancien dirigeant industriel et gérant actuel de Tetraktis, un bureau de conseil en management et accompagnement de projets.
- Thierno Diallo (Luxembourg), gérant de TD Entrepreneurship et spécialiste en stratégie et formalisation du business plan.
- Marc Gillant et M. Michel Langenfeld (Lorraine), tous les deux ont une grande expérience professionnelle dans l'industrie et le marketing et sont engagés dans l'association ECTI, une association de bénévoles retraités qui interviennent pour conseiller et accompagner des entreprises.

Enfin, les invités ont eu l'occasion d'apprécier une visite guidée de l'Euro Space Center, au cours de laquelle ils ont pu avoir accès aux simulateurs de la mission spatiale et un aperçu des programmes d'entraînement des astronautes.

Un Cocktail Networking est venu clôturer cette soirée riche en découverte, où les participants avaient l'occasion de s'entretenir avec les orateurs et experts dans une ambiance conviviale.

#### Focus sur IDELUX

IDELUX, l'Agence de développement économique du Luxembourg belge, rassemble la Province de Luxembourg, les 44 communes de cette même province ainsi que des actionnaires privés. Elle fait partie du Groupe IDELUX-AIVE qui totalise 500 collaborateurs pour 99 millions EUR de chiffre d'affaires pour l'année 2012.

Un des métiers d>IDELUX est de développer le territoire et d'accompagner les entreprises, sur le long terme, dans la réalisation de leur projet: recherche de terrains, location de bâtiments, démarches administratives, interface avec les administrations, mise en réseau d'entreprises, soutien à l'innovation, recherche de personnel, financement, soutien juridique, réalisation de permis uniques, d'environnement et d'urbanisme, soutien en communication ...

#### Focus sur Skywin Wallonie

Le pôle de compétitivité aérospatial Skywin Wallonie est un regroupement d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques et privées engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant, et dont l'objectif est la création mais aussi le maintien d'emplois dans les entreprises wallonnes du secteur. Skywin Wallonie représente quelque 6.400 emplois et 1 milliard d'EUR de chiffre d'affaires, dont 90 % à l'exportation.

#### Focus sur l'Euro Space Center

L'Euro Space Center est un centre de découverte sur le thème de l'espace: son exploration et ses retombées dans notre quotidien. Depuis son ouverture en juin 1991, il a conquis ses lettres de noblesse dans le domaine de l'espace et des loisirs socio-éducatifs. Il est devenu, pour les jeunes, le grand public, la presse et les milieux spécialisés, tant éducatifs qu'industriels, la référence en matière de divulgation des sciences et technologies spatiales en Belgique. En outre, les stages d'astronautes ou stages d'initiation à l'espace qu'il propose aux jeunes en font un centre unique en Europe. Son environnement high-tech a amené plusieurs sociétés de technologies de pointe à le choisir comme vitrine de prédilection pour leurs produits.

**Reason says:  
this acquisition  
is too costly.**



**Instinct says:  
not as costly as  
missing out.**



Business decisions are rarely black and white. Dynamic organisations know they need to apply both reason and instinct to decision making. We are Grant Thornton and it's what we do for our clients every day. Contact us to help unlock your potential for growth.

[www.GrantThornton.lu](http://www.GrantThornton.lu)

## 1,2,3 GO

## Une journée de formation au business plan



**L**e mardi, 25 février 2014, Business Initiative A.s.b.l. a organisé une journée de Formation au Business Plan à la Chambre de Commerce Luxembourg, destinée aux porteurs de projets innovants du parcours 1,2,3 GO. Lors d'un premier workshop, tous les participants ont pu travailler sur la concrétisation de leur projet, sur la présentation de celui-ci dans le cadre d'un business plan et sur la mise en évidence du caractère unique et différenciateur des produits/services proposés.

Par la suite, les porteurs de projets 1,2,3 GO ont pu approfondir le sujet au travers d'ateliers sur le marketing, la communication, la stratégie et l'analyse financière.

En guise d'introduction, les porteurs de projets 1,2,3 GO ont été invités à l'atelier «Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le Business Plan», présenté par Thierry Sidot. Coach 1,2,3 GO, Thierry Sidot a 19 ans d'expérience de conseil aux entreprises. Il a travaillé notamment pour le Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation Synergie à Metz en tant que responsable du pôle «accompagnement à la création & développement d'entreprises» de 2000 à 2011.

Au cours de ce premier atelier, la forme et les objectifs d'un business plan ont été traités. Un business plan présente de manière structurée et transparente comment une idée commerciale est mise en œuvre, quelles sont les ressources nécessaires et quels résultats sont attendus à quelles échéances, en répondant à des questions du type: «Quelle

est mon offre? En quoi ma business idea est-elle unique? Existe-t-il une demande? Quelles sont mes compétences-clés? Comment se composera mon équipe? Quel sera mon positionnement sur le marché? Quelles sont mes chances de succès au regard de la concurrence? Quels sont les moyens à ma disposition (humains, financiers, technologiques, commerciaux...)?». Le business plan est par ailleurs un instrument indispensable pour convaincre de nouveaux partenaires commerciaux, qu'il s'agisse d'investisseurs, de collaborateurs, de fournisseurs ou encore de banques.

Après cette introduction à la rédaction de business plan, les créateurs d'entreprises innovantes du parcours 1,2,3 GO pouvaient choisir parmi trois workshops traitant des aspects principaux d'un business plan: le marketing & la communication, la stratégie et la planification financière.

Le workshop de Marketing & Communication, animé par Rachel Altmeyer (Coach 1,2,3 GO), avait pour objectif principal de montrer aux créateurs d'entreprises comment réaliser une étude de marché et comment répondre aux attentes nouvelles du client.

Rachel Altmeyer est consultante en Marketing et Communication et dirige sa propre entreprise, EXECUTIVE, société de services indépendante, spécialisée en conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage, appui technique et formation en marketing et communication créée en 2003.

Elle aide les acteurs de l'industrie et des services à construire puis promouvoir leur image et la notoriété de leurs

produits en interne comme en externe. Reconnue pour le pragmatisme de ses interventions, Rachel Altmeyer est régulièrement sollicitée pour parrainer des créateurs, ou accompagner des porteurs de projets (Parcours 1,2,3 GO, Réseau Lorrain des Plates-Formes d'Initiatives Locales, Grand Nancy Initiatives...). Très impliquée aux côtés des organismes publics et privés de formation initiale ou continue, Rachel Altmeyer partage volontiers ses connaissances en marketing, communication et gestion de projet avec un public de non-spécialistes.

Un autre workshop tenu par Philippe Schmitt (Coach 1,2,3 GO, Stratégie et Valeurs) avait comme objet la stratégie d'entreprise qui désigne un ensemble cohérent de décisions qu'on se propose de prendre face aux diverses éventualités qu'on est conduit à envisager, tant du fait des circonstances extérieures qu'en vertu d'hypothèses portant sur le comportement d'autres agents intéressés par de telles décisions.

Coach chez 1,2,3 GO depuis 2007, Philippe Schmitt a fondé sa société de conseils et d'expertises en Intelligence économique et sociale «Stratégie et Valeurs» en 2007. Il a remporté un Business Award décerné par «European Enterprise Network» à Luxembourg lors du salon Contact B2Fair en novembre 2008.

Le 3<sup>e</sup> workshop sur la Planification Financière a été présenté par Daniel Fondu (Coach 1,2,3 GO, IF Group). La planification financière sert à exprimer en chiffres les objectifs formulés dans le business plan ainsi que les hypothèses retenues (variantes). Elle mène à un besoin concret de financement.

L'objectif de ce workshop était de connaître les concepts de la création de valeur, les éléments dont un Business Plan doit être composé, et les techniques de la planification financière. Les participants y ont appris à évaluer un projet et à faire des recommandations sur la stratégie et la gestion de l'activité suite à la planification financière.

Coach 1,2,3 GO, Daniel Fondu est actif dans le réseau depuis l'année 2004. Ses spécialisations sont les banques, les finances et la fiscalité. Il occupe la fonc-

tion de directeur auprès de IF Group et a acquis une expérience de plus de 30 ans dans le domaine de l'expertise comptable, du conseil financier et de la fiscalité nationale et internationale. Il dispense régulièrement des formations à la Luxembourg School for Commerce – LSC.

En fin de journée, les futurs entrepreneurs innovants ont pu s'entretenir

avec les orateurs et les coachs du réseau 1,2,3 GO, ainsi qu'avec des entrepreneurs confirmés et d'autres acteurs du monde économique, industriel et politique de la Grande-Région lors d'un cocktail-networking.

Jusqu'à présent, 86 projets innovants ont soumis leurs candidatures au parcours 1,2,3 GO depuis le début de

l'édition 2013-2014. 43 projets ont été acceptés pour un accompagnement (15 de Belgique, 18 de Luxembourg, 3 d'Allemagne et 7 de France), couvrant des secteurs aussi variés que les NTIC, les énergies renouvelables, le commerce, la médecine ou les loisirs.

## 1,2,3 GO – Business Initiative A.s.b.l.

**Créée en 2000** par la Chambre de Commerce Luxembourg, la Fedil Business Federation et Luxinnovation, Business Initiative A.s.b.l. **stimule la création d'entreprises innovantes en Grande Région**. Business Initiative gère et anime le **réseau interrégional 1,2,3 GO** composé de **400 experts et entrepreneurs** qui accompagnent gratuitement les porteurs de projets innovants dans le cadre du **parcours de plans d'affaires 1,2,3 GO**.

Pour participer au parcours, les projets doivent remplir **4 critères d'accès**: avoir un caractère innovant, être économiquement viables, être établis en Grande Région et ne pas être financés par du capital à risque. En fin de parcours, les meilleurs plans d'affaires sont récompensés par un soutien financier et une visibilité médiatique accrue.

**En Grande Région**, 1,2,3 GO est représenté depuis 2003 par des **relais locaux**: Luxinnovation à Luxembourg, la CCI Sarre à Sarrebruck, le Technologie Zentrum à Trèves et le Business Innovation Center à Kaiserslautern en Rhénanie-Palatinat, les 7 CEEI en Belgique francophone, la CCI54 à Nancy et la CCI57 à Metz en Lorraine. Ces relais interviennent pour la prospection et la maturation des projets innovants dans leur région respective et coordonnent la mise en relation des experts avec les porteurs de projets de leur région.

## SOCIAL ENTREPRENEURS AU LUXEMBOURG

### PARCOURS 1,2,3 GO SOCIAL

DES ENTREPRENEURS AIDENT DES ENTREPRENEURS!



1. Vous avez un **PROJET À FINALITÉ SOCIALE OU SOLIDAIRE**

2. Bénéficiez de **COACHING GRATUIT**

3. Développez votre **RÉSEAU PROFESSIONNEL**

**GO. Créez votre START-UP**



Bénéficiez d'un **ACCOMPAGNEMENT GRATUIT** pour élaborer votre **BUSINESS PLAN SOCIAL** !

Contact: 123gosocial@cc.lu, Tél : +352 42 39 39-275

**INSCRIPTION GRATUITE JUSQU'AU 30 MARS 2014**

& en toute confidentialité sur :

**WWW.123GOSOCIAL.LU**

**MERCI À NOS PARTENAIRES:**

NOS PARTENAIRES FINANCIERS :



NOS PARTENAIRES MÉTHODOLOGIQUES :



NOS PARTENAIRES MÉDIAS:



## Règlement grand-ducal du 30/07/2013 transposant la directive européenne 2012/19/UE

## La liste des équipements électriques et électroniques (EEE) couverts par le système Ecotrel simplifiée

**D**epuis le 01/01/2014, la liste des EEE couverts par le système Ecotrel a été simplifiée et certains critères ont été adaptés pour se conformer aux futures exigences du règlement grand-ducal du 30/07/2013 transposant la directive européenne 2012/19/UE.

Outre les simplifications apportées par la fusion de nombreuses catégories d'EEE, les changements essentiels concernent les appareils suivants:

- Les sèche-linges munis d'une pompe à chaleur doivent être déclarés avec les gros appareils blancs sous la catégorie 1.2.
- Les appareils de télévision sont regroupés sous les catégories 4.1

lorsque la taille de l'écran est inférieure ou égale à 40" et 4.2 lorsqu'elle est supérieure à 40".

- La catégorie 5.1 «appareils d'éclairage» reprend maintenant **tous les appareils d'éclairage** sans distinction de la source d'éclairage utilisée, y compris:

- les appareils pour les ampoules à filament,
- les appareils qui comprennent des LED intégrés,
- les **lampes de poche**

mais à l'exception des appareils d'éclairage strictement professionnels pour lampes à décharge sodium haute et basse pression, halogénures métalliques et vapeur de mercure.

- La catégorie 5.2 «sources d'éclairage» reprend exclusivement:
  - les tubes néon,
  - les lampes basse énergie,
  - les **LED retrofit**.

Attention, les catégories 5.3 à 5.6 ne concernent que les appareils d'éclairage qui comprennent respectivement 1, 2, 3 ou 4 sources d'éclairage reprises sous la catégorie 5.2. Les appareils comprenant d'autres sources d'éclairage doivent être déclarés sous la catégorie 5.1.

Le manuel explicatif pour les producteurs et importateurs, le tarif des cotisations de recyclage 2014, la liste des EEE et le règlement grand-ducal du 30/07/2012 sont disponibles sur le site internet [www.ecotrel.lu](http://www.ecotrel.lu) sous la rubrique téléchargement.

### Digicash Payments

## Le paiement mobile sans contact «Beacon» arrive au Luxembourg

**D**igicash Payments a lancé un projet pilote ayant pour but d'initier des paiements mobiles sur base du concept Beacon, annoncé par plusieurs acteurs mondiaux en fin d'année 2013 et qui s'apprête à révolutionner l'expérience utilisateur sur le point de vente. Le Luxembourg confirme ainsi sa position de leader européen de l'innovation dans le domaine des paiements mobiles.

Les premiers paiements SEPA initiés via la technologie Beacon par Digicash ont été effectués avec succès. Un an seulement après le lancement de sa solution de paiement mobile basée sur les QR Codes, Digicash innove donc de nou-

veau en testant, en conditions réelles, sa nouvelle solution Digicash Beacon. Les tests ont été effectués en partenariat avec la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg (BCEE).

Les informations nécessaires au paiement sont transmises automatiquement sur le smartphone du payeur lorsque ce dernier rapproche son téléphone de la borne. Digicash Beacon est une solution technique innovante qui permet à tout smartphone compatible de récupérer les informations émises par les bornes Digicash Beacon au moyen de la technologie Bluetooth. Les paiements sur le point de vente pourront donc être déclenchés aussi bien

par cette nouvelle technologie que par QR Code.

Le dispositif offre une expérience de paiement sur point de vente encore plus directe, rapide et confortable au consommateur, tout en proposant un niveau de sécurité répondant aux standards bancaires. Pour en profiter, l'utilisateur n'a comme seule contrainte technique que de disposer d'un smartphone récent, équipé de la technologie Bluetooth. Déjà aujourd'hui la quasi-totalité des téléphones en circulation en sont équipés. Tous les utilisateurs de Digicash pourront bientôt profiter de cette innovation aux points de vente sur lesquels les bornes seront installées. Pour cela, il leur

suffira de procéder à une simple mise à jour de leur application Digicash. La nouvelle fonctionnalité sera disponible aussi bien pour les smartphones iOS que pour les appareils Android.

Le dispositif de paiement Digicash Beacon s'appuie sur le même modèle sous-jacent que le parcours de paiement Digicash classique avec scan de QR Code. Pour payer par Digicash, l'utilisateur n'a pas besoin d'ouvrir un compte en banque spécifique ou d'alimenter un compte «prépayé». Les paiements initiés par Digicash sont débités directement du compte courant bancaire existant du client. Le concept reste donc le même, seule la technologie déclencheur du paiement change. La technologie Beacon a été tout récemment promue et adoptée par de grands constructeurs de téléphones et acteurs internationaux du paiement, qui l'ont ainsi positionnée comme innovation technologique pour de nouvelles fonctionnalités sur le point de vente. Précurseur et pionnier du paiement mobile bancaire, l'acteur luxembourgeois Digicash Payments se trouve de nouveau à la pointe du développement technologique et participe, de ce fait, à la définition des futurs tendances



de paiements tant au niveau national qu'europpéen.

Fruit d'un effort en R&D mené au courant de ces derniers mois, le dispositif de paiement est actuellement testé en conditions réelles en partenariat avec plusieurs commerçants (Cora, Lineheart

et plusieurs autres commerces de proximité). Le déploiement à grande échelle est prévu au deuxième semestre 2014. Pour en profiter, les utilisateurs Digicash n'auront qu'à mettre à jour leur application Digicash sur smartphone par le procédé habituel. ■

---

## Helpdesk Reach & CLP Luxembourg

---

# Séances d'informations pour les entreprises en matière de réglementation environnementale au Luxembourg

**L**e Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRTE) du Centre de Recherche Public Henri Tudor propose sous le cycle «Betriber an Ëmwelt/Entreprises et Environnement» une série d'événements sur des thématiques liées à la réglementation environnementale. L'objectif est d'informer les entreprises luxembourgeoises sur leurs obligations légales en matière de protection de l'environnement et de les aider à s'y conformer.

Une première conférence intitulée: «Introduction à la réglementation environnementale au Luxembourg» aura lieu le 25 avril 2014 à 13h00 à la Chambre de Commerce à Luxembourg-Kirchberg. Pour la réglementation REACH (enRegistration, Evaluation, Autorisation, et restrictions des

substances CHimiques) & CLP (Classification, Etiquetage et Emballage des substances et mélanges chimiques), le Helpdesk REACH&CLP Luxembourg organise régulièrement des conférences et des séances d'information sur le sujet. Les événements à venir et leur programme détaillé sont disponibles dans la rubrique Agenda ([www.reach.lu/agenda](http://www.reach.lu/agenda)) du site Internet [www.reach.lu](http://www.reach.lu).

Il propose également des conseils et une assistance individuelle accessible par mail à [reach@tudor.lu](mailto:reach@tudor.lu) ou par téléphone au 42 59 91-600.

Le prochain événement auquel participera le Helpdesk REACH & CLP est le Forum de la Sécurité et Santé au Travail qui se tiendra les 27 et 28 mars 2014 à Luxexpo à Luxembourg-Kirchberg.

Ces événements sont organisés en collaboration avec le ministère du Développement durable et des Infrastructures (Administration de l'Environnement), le ministère de l'Economie, la Chambre de Commerce de Luxembourg (Luxembourg School of Commerce et Enterprise Europe Network) et la Fedil – Business Federation Luxembourg.

Le programme détaillé de cette conférence est en ligne et les inscriptions sont ouvertes sur [www.tudor.lu/fr/betriber-an-ewelt-avril-2014](http://www.tudor.lu/fr/betriber-an-ewelt-avril-2014).

La liste des conférences à venir est disponible à l'adresse: [www.tudor.lu/fr/event/reglementation-environnementale-et-reglementation-reachclp](http://www.tudor.lu/fr/event/reglementation-environnementale-et-reglementation-reachclp). ■

## SuperDrecksKëscht

## Gestion écologique des déchets dans les résidences – moins de déchets, moins de coûts



**S**e basant sur la directive européenne 2008/98/CE, le Luxembourg a décrété dans sa loi nationale de gestion des déchets du 21 mars 2012 que les immeubles collectifs (résidences) devaient être dotés des équipements nécessaires pour procéder à une collecte sélective des différentes fractions de déchets.

Le but des lois européennes et nationales est de réduire fortement les quantités de déchets résiduels en collectant séparément et en valorisant différents produits. Outre les matières valorisables conventionnelles comme le papier, le verre et les emballages, il est prévu de collecter séparément les «déchets biologique», en particulier les déchets alimentaires, dans les résidences. Viennent s'y ajouter différents produits problématiques tels que les médicaments, les ampoules, les appareils électriques, les piles, les emballages auxquels adhèrent des résidus de peinture ou emballages d'autres substances problématiques et les aérosols.

La collecte sélective permet de réduire à la fois les quantités et les dan-

gers susceptibles d'émaner des déchets résiduels. Les déchets sont plus faciles à valoriser car il est plus aisé de les acheminer vers les différentes filières de traitement.

En coopération avec les responsables, c'est-à-dire les communes, ainsi que les systèmes de producteurs (Valorlux pour les emballages, Eco-trel pour les appareils électriques et électroniques, Ecobatterien pour les piles), la SuperDrecksKëscht a mis en place un concept praticable qui permet d'atteindre les objectifs d'une économie gérant les ressources naturelles de manière efficace.

Le tri des déchets dans les résidences n'est toutefois qu'un premier pas vers une gestion plus durable et efficace des ressources naturelles. Il fait aussi sensiblement baisser les coûts. Une résidence luxembourgeoise moyenne comprenant 12 ménages peut ainsi réduire la quantité de déchets résiduels de 68 % au plus et les coûts de 66 %.

La SuperDrecksKëscht fournit les services gratuits suivants:

- Conseil du gérant de l'immeuble ou du syndicat des copropriétaires.
- Etat des lieux et analyse des conditions sur place.
- Mise au point d'un concept de collecte et de traitement des déchets compte tenu des conditions en présence.
- Instruction des habitants, formation du personnel d'encadrement (s'il y en a).

La réalisation concrète de la collecte et le traitement des produits relève de la compétence des habitants, de la gestion de l'immeuble, du syndicat des copropriétaires ou d'un prestataire externe. Ces activités englobent:

- l'achat des récipients et étagères.
- l'aménagement et l'entretien du site de collecte.
- l'encadrement régulier.
- le recyclage des produits usagés.
- le bilan annuel.

La collecte des différents produits hors d'usage peut se faire à différents niveaux de tri. Parquent, il est prévu trois types de stations de collecte qui sont particulièrement pratiques et peu encombrantes du fait de l'espace souvent réduit dans les immeubles collectifs. La loi nationale sur la gestion des déchets prévoit un tri qui correspond au «tri de base» (type 3) du concept de la SuperDrecksKëscht fir Betriber. Le concept comprend également un «tri élargi» (type 2) et un «tri labellisé» (type 1). Les habitants peuvent ainsi trier 27 déchets différents sans avoir à se rendre dans un parc de recyclage ou un site de collecte de la SuperDrecksKëscht. Les habitants peuvent ainsi remettre séparément jusqu'à 27 types de produits dans le bâtiment dans lequel ils habitent.

Comme le montre déjà le terme «tri labellisé», les résidences qui optent pour le tri le plus détaillé peuvent obtenir le label de qualité de la SuperDrecksKëscht. La première résidence a été labellisée dès fin 2013.

Le système de la collecte sélective de déchets peut être appliqué aux immeubles collectifs de toute taille. ■

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site web

[www.sdk.lu](http://www.sdk.lu).



**PAULO SOARES,**  
RESPONSABLE  
COMPTABILITÉ CHEZ CDCL  
DEPUIS 17 ANS

meanings

# BÂTISSEUR

CDCL rend hommage à ses 600 collaborateurs, femmes et hommes responsables qui, chaque jour, bâtissent avec passion, savoir-faire et inventivité un avenir meilleur.

**BÂTIR ENSEMBLE L'AVENIR EN CONFIANCE**



---

Benchmarks internationaux: premiers résultats pour l'année 2014

---

## Luxembourg plutôt bien classé

La Chambre de Commerce suit régulièrement les benchmarks internationaux qui illustrent la position qu'occupe le Grand-Duché du Luxembourg dans différentes études internationales. Le «*Index of Economic Freedom*» (IEF) réalisé par «*The Heritage Foundation*», ainsi que l'indice «*Best countries for doing business*» (BDB) publié par Bloomberg sont parmi les premiers benchmarks internationaux à être publiés en 2014. Dans le classement IEF, le Luxembourg a perdu une place par rapport à l'édition 2013 et se classe à la 16<sup>e</sup> position, tandis que dans la classification BDB le Grand-Duché a réussi à grimper 8 places et se retrouve désormais au 16<sup>e</sup> rang.

L'objectif affiché de l'IEF de la «*Heritage Foundation*» est de mesurer la liberté économique dans 178 pays. Cette liberté économique est définie comme l'absence de toute capacité de coercition ou de contrainte de la part du Gouvernement

sur la production, la distribution ou la consommation de marchandises et de services au-delà de ce qui est nécessaire pour protéger et maintenir la liberté des citoyens.

Le classement mondial de l'IEF 2014 est mené par Hong Kong, Sin-

gapour et l'Australie. Le Luxembourg se classe en 16<sup>e</sup> position mondiale et obtient un score de 74,2 sur 100. Il est ainsi considéré comme étant «majoritairement libre» (*mostly free*). Les Pays-Bas se classent 15<sup>e</sup> (74,2), l'Allemagne 18<sup>e</sup> (73,4), la Belgique

35° (69,9) et la France 70° (63,5) dans le classement mondial.

Pour les différentes sous-catégories de l'indice 2014, le Luxembourg enregistre de très bonnes performances concernant les droits de propriété (score de 90,0; 2° rang mondial) et pour l'absence de corruption (84,1; 12°) ou encore en matière de la liberté du commerce (87,8; 11°), la liberté d'investissement (95,0; 1°) et la liberté financière (80,0; 4°). Les performances sont plutôt mitigées en ce qui concerne la liberté fiscale (62,8; 164°) et les dépenses gouvernementales (47,6; 138°).

Bloomberg a publié en janvier 2014 la 3° édition de son classement mondial des pays selon leur attractivité pour faire des affaires. Dans ce cadre, Bloomberg analyse dans cette édition 157 pays à travers le monde. L'indice composite se base sur 6 critères: le degré d'intégration économique (pondération de 10 %), les coûts encourus pour démarrer une entreprise (20 %), le coût de la main d'œuvre et du matériel (20 %), les coûts liés au transport (20 %), les coûts intangibles comme la corruption (20 %) et finalement le niveau de sophistication de la demande locale (10 %).

Le classement mondial est mené par Hong-Kong, suivi par le Canada et les Etats-Unis. Avec un score total de 74,3 sur 100, le Luxembourg se classe dans cette édition 2014 à la 16° place mondiale en obtenant un score de 69,8. L'Allemagne se classe 5° (79,9), les Pays-Bas 8° (78,0), la France 11° (76,0) et la Belgique 24° (71,3).

En ce qui concerne les six sous-catégories susmentionnées, le Luxembourg obtient un score de 69,8 pour le degré d'intégration économique, de 90,0 pour les coûts supportés pour démarrer une entreprise, de 49,8 pour le coût de la main-d'œuvre et du matériel, de 74,4 pour les coûts liés au transport, de 91,3 pour les coûts intangibles (comme la corruption) et finalement de 62,6 pour le niveau de sophistication de la demande locale. ■

Bloomberg: Best countries for Doing Business		
Classement	Pays	Résultat 2014
1	Hong Kong	83,4
2	Canada	81,5
3	Etats-Unis	80,2
4	Singapour	80,1
5	Australie	79,9
5	Allemagne	79,9
7	Royaume-Uni	79,4
8	Pays-Bas	78,0
9	Espagne	77,0
10	Suède	76,2
11	France	76,0
12	Japon	75,6
13	Corée du Sud	75,3
14	Finlande	75,2
15	Norvège	74,4
16	Luxembourg	74,3
17	Portugal	74,1
18	Suisse	73,4
19	Danemark	73,3
20	Irlande	73,2

The Heritage Foundation: Index of Economic Freedom		
Classement	Pays	Résultat 2014
1	Hong Kong	90,1
2	Singapour	89,4
3	Australie	82,0
4	Suisse	81,6
5	Nouvelle-Zélande	81,2
6	Canada	80,2
7	Chili	78,7
8	Maurice	76,5
9	Irlande	76,2
10	Danemark	76,1
11	Estonie	75,9
12	Etats-Unis	75,5
13	Bahreïn	75,1
14	Royaume-Uni	74,9
15	Pays-Bas	74,2
16	Luxembourg	74,2
17	Taiïwan	73,9
18	Allemagne	73,4
19	Finlande	73,4
20	Suède	73,1

Les publications peuvent être consultées dans leur intégralité sur les sites suivants:  
[www.heritage.org/index/country/luxembourg](http://www.heritage.org/index/country/luxembourg) et [www.bloomberg.com/slideshow/2014-01-21/best-countries-for-business-2014.html#slide1](http://www.bloomberg.com/slideshow/2014-01-21/best-countries-for-business-2014.html#slide1)

## Ne pas tomber dans l'«eu(ro)phorie»



**D**epuis la sortie de récession au 3<sup>e</sup> trimestre 2013 de l'Espagne et de l'Italie – deux poids lourds en termes de contribution au PIB européen – on peut parfois observer un sentiment dangereux, voire coupable, de satisfaction dans la zone euro. Au stress de voir l'Union économique et monétaire éclater, a succédé l'impression que le plus dur était passé et que la «crise de la zone euro était terminée», un refrain régulier depuis 2010.

Ainsi, le rejet par le Tribunal constitutionnel portugais, fin décembre, d'une mesure phare du budget 2014 qui visait à rapprocher les systèmes de pensions public et privé n'a eu aucune conséquence sur les rendements portugais; l'arrêt de la Cour constitutionnelle allemande qui met en cause la «légalité» du programme OMT<sup>1</sup> de la Banque Centrale Européenne (BCE), grand pourvoyeur de stabilité dans la zone euro, n'a eu aucune incidence sur les marchés, ni fait réagir les hautes instances européennes (Commission, Parlement européen, Eurogroupe); les difficultés persistantes à trouver un accord

sur le deuxième pilier de l'Union bancaire<sup>2</sup>, pourtant nécessaire pour rompre le cercle vicieux entre crise bancaire et crise budgétaire, sont considérées comme normales; le surprenant changement de premier ministre en Italie, qui commençait à retrouver un peu de crédibilité politique, s'est fait dans l'indifférence; les difficultés de la France, deuxième économie de la zone euro, qui multiplie les «pactes» imprécis et qui a connu un record de faillites d'entreprises en 2013, ne sont nullement visibles dans ses taux souverains. On baigne dans l'eu(ro)phorie.

La résurgence des inquiétudes sur les perspectives de croissance dans les pays émergents qui modifie la hiérarchie des risques, et l'accélération de la croissance dans la zone euro au dernier trimestre (+0,3 %) sont venues alimenter l'eu(ro)phorie début 2014.

Et pourtant, si la sortie de récession (dans sa définition technique) a bien lieu, la triple crise – financière, économique et des dettes souveraines – qui frappe la zone euro depuis 2010, demeure. La part élevée de prêts non performants dans le bilan

des banques des pays de la périphérie, le nombre élevé de chômeurs dans la zone euro, l'incapacité des pays de la zone euro (hors Allemagne) à réduire leur niveau de dette publique, la baisse du potentiel de croissance dans plusieurs pays du centre<sup>3</sup>, le rappellent.

Alors qu'à l'échelle européenne la déflation guette, que 2014 est une année qui verra le renouvellement des exécutifs européens (présidents de la Commission européenne et du Conseil européen, députés européens), et que nombreux risques baissiers<sup>4</sup> pèsent sur la croissance mondiale, la complaisance des marchés vis-à-vis de la zone euro et le lâcher prise de certains Gouvernements, tentés de ralentir le rythme des réformes, s'apparentent à de la «myopie au désastre».

Cinq ans après l'éclatement de la crise, la zone euro n'a fait que panser ses plaies; il ne faudrait pas, sur la base de l'amélioration conjoncturelle, pécher par excès d'optimisme et croire qu'elles ont déjà cicatrisé. Puisqu'en matière économique, l'excès de confiance a son lendemain inévitable, si l'eu(ro)phorie du moment devait durer, le retour à la réalité risque d'être brutal car les fondamentaux des économies les plus vulnérables de la zone euro demeurent dégradés. L'accalmie actuelle devrait être mise à profit pour renforcer les stratégies de croissance, et non pas être considérée comme la preuve que la croissance est revenue et la crise vaincue.

Donc, même si l'on est en droit d'entrevoir une lumière timide au bout du tunnel, il ne convient pas pour autant de crier victoire. Le relatif embellissement conjoncturel, en Europe comme au Luxembourg, ne constitue guère un remède efficace aux maux structurels dont souffrent l'Union européenne, en général, et le Luxembourg, en particulier.

<sup>1</sup> *Outright Monetary Transactions*, programme d'achat d'obligations des pays de la zone euro, sur le marché secondaire et sous certaines conditions, par la BCE.

<sup>2</sup> Le Mécanisme de résolution unique.

<sup>3</sup> Autriche, Finlande, Luxembourg, Pays-Bas.

<sup>4</sup> L'évolution des salaires réels aux Etats-Unis, l'intensité de la crise des pays émergents et son impact sur les pays développés, la question de la soutenabilité de la dette grecque, les tensions politiques dans de nombreux pays émergents, le risque de voir des partis eurosceptiques gagner du terrain lors des élections européennes, etc...

# «Small Business Act» – PME: le poumon de l'économie luxembourgeoise

Le «Small Business Act pour l'Europe» (SBA) est l'initiative politique phare de l'Union européenne pour soutenir les petites et les moyennes entreprises (PME). Il comporte une série de mesures politiques qui s'articulent autour de dix principes, allant de l'«esprit d'entreprise» et de la «réactivité des administrations» à l'«internationalisation».

Des fiches techniques du SBA sont produites, pour chacun des Etats membres, une fois par an et ont pour but de mettre en exergue les tendances récentes et les politiques nationales touchant les PME.

Le tableau<sup>2</sup> ci-dessous reflète l'importance des PME dans le tissu socio-économique national et européen. Il est estimé que les PME luxembourgeoises fournissent près de 70 % de l'emploi total de l'économie marchande, alors que la moyenne européenne (UE27) était d'environ deux tiers en 2012. La différence par rapport à l'UE est encore plus nette en termes de valeur ajoutée. Ainsi, les PME luxembourgeoises ont généré quelque 72 % de l'ensemble de la valeur ajoutée brute de l'éco-

nomie marchande en 2012, contre environ 57 % seulement pour les PME européennes en général. Il est intéressant de noter qu'alors que la part de l'emploi revenant aux micro-entreprises se situe en deçà de la moyenne européenne (Luxembourg: 21,3 %, UE: 29,7 %), les parts de valeur ajoutée des petites et moyennes entreprises la dépassent (70,3 %, UE: 67,5 %).

## Synthèse de l'appréciation de la Commission européenne

D'après l'appréciation de la Commission européenne, la crise a jusqu'à présent relativement épargné le secteur des PME luxembourgeois (en comparaison à d'autres Etats membres). En effet, le nombre de PME a même connu une hausse considérable au Luxembourg (+12 %) depuis 2008. Le nombre de salariés a lui aussi augmenté depuis le début de la crise, après un léger recul en 2009. Dans le même temps, la production totale est restée plus ou moins inchangée ces trois à quatre dernières années, comme en témoigne la valeur ajoutée globale des PME luxembourgeoises.

Parmi les PME, voire dans l'économie dans son ensemble, l'industrie manufacturière a le plus souffert de la crise, ayant connu tant une diminution du nombre d'employés que du nombre de PME industrielles. Toutefois, les plus-values du secteur des services et notamment des sociétés à haute intensité de connaissances dans les domaines des TIC, de la finance et de l'immobilier, ont – en termes macroéconomiques – surcompensé ces pertes.

Cette tendance plutôt positive donne à penser que le climat d'affaires du Luxembourg est globalement favorable aux PME. Or, des efforts restent néanmoins à faire si le pays souhaite rester un centre d'affaires compétitif, notamment au niveau de l'esprit d'entreprise.

La Commission européenne note que l'augmentation considérable des nouvelles entreprises reposait essentiellement sur un afflux de professionnels externes dans le secteur des services. S'il est vrai que la société luxembourgeoise est ouverte à l'esprit d'entreprise, elle manque globalement d'une culture dynamique de la jeune entre-

## ■ Les PME constituent la colonne vertébrale du tissu socio-économique luxembourgeois

	Nombre d'entreprises			Nombre de salariés			Valeur ajoutée		
	Luxembourg		UE27	Luxembourg		UE27	Luxembourg		UE27
	Nombre	Part	Part	Nombre	Part	Part	Mrd EUR	Part	Part
Micro	25.854	87,9 %	92,1 %	49.367	21,3 %	28,7 %	5	26,4 %	21,1 %
Petites	2.877	9,8 %	6,6 %	58.286	25,2 %	20,4 %	3	19,4 %	18,3 %
Moyennes	548	1,9 %	1,1 %	55.036	23,8 %	17,3 %	5	26,2 %	18,3 %
PME	29.278	99,6 %	99,8 %	162.690	70,3 %	66,5 %	13	72,0 %	57,6 %
Grandes	130	0,4 %	0,2 %	68.692	29,7 %	33,5 %	5	28,0 %	42,4 %
Total	29.409	100,0 %	100,0 %	231.382	100,0 %	100,0 %	18	100,0 %	100,0 %

<sup>1</sup> **Micro-entreprises, petites et moyennes entreprises (PME):** Les micro, petites ou moyennes entreprises sont définies en fonction de leur effectif et de leur chiffre d'affaires ou de leur bilan total annuel. Une moyenne entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'EUR ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'EUR. Une petite entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 50 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'EUR. Une micro-entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'EUR.

<sup>2</sup> Ces estimations concernent l'année 2012 et sont extraites de la base de données d'Eurostat. Ces données couvrent «l'économie marchande», qui comprend l'industrie, la construction, le commerce et les services (NACE Rév.2, sections B à J, L, M et N), mais ne tiennent pas compte des entreprises opérant dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche, ainsi que les secteurs de services principalement non marchands tels que l'éducation et la santé.

prise; compte tenu notamment de la situation économique comparativement favorable du pays, qui offre à ses résidents de nombreuses possibilités de carrière intéressantes en dehors de l'auto-emploi et de la création d'entreprise. Néanmoins, dans une perspective à long terme, il paraît indispensable de veiller à une diffusion

plus large de l'esprit d'entreprise au sein de la population résidente.

Dans le domaine du «think small first» (priorité aux PME), les principaux éléments et structures, tels que le test PME, semblent être bien en place. Toutefois, certaines réactions émanant du secteur privé permettent de penser que certains ajustements seraient

souhaitables, notamment au niveau de l'investissement des parties prenantes du secteur privé dans le test PME. Il y a lieu de poursuivre le travail considérable investi pour faire du Luxembourg un centre d'apprentissage et de recherche, surtout compte tenu des difficultés encourues par l'industrie manufacturière. ■

Les évolutions décrites ci-dessus reflètent les appréciations de la Commission européenne.

Le lecteur intéressé se réfèrera au site Internet de la DG «Entreprise et Industrie» pour de plus amples informations: [http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/facts-figures-analysis/performance-review/files/countries-sheets/2013/luxembourg\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/facts-figures-analysis/performance-review/files/countries-sheets/2013/luxembourg_fr.pdf)

## Actualités économiques européennes

# Investissements stables et épargne en hausse au troisième trimestre 2013

**D**ans l'UE28, le taux d'investissement des **entreprises** s'est établi à 18,9 % au troisième trimestre 2013, stable par rapport au trimestre précédent, selon les données publiées le 28 janvier par Eurostat. Ce taux a été de 19,0 % dans la zone euro, contre 19,3 % au deuxième trimestre 2013. Une diminution résultant d'une baisse des investissements (-0,9 %) et d'une hausse de la valeur ajoutée brute (+0,4 %). Les stocks (matériaux, fournitures et produits finis) ont augmenté.

Dans l'UE28, la part des profits des sociétés non financières s'est établie à 36,9 % au troisième trimestre 2013, stable comparé au deuxième trimestre

2013. Dans la zone euro, elle a été de 37,9 % au troisième trimestre, contre 37,7 % au trimestre précédent. L'augmentation est due au fait que la valeur ajoutée a momentanément progressé plus dynamiquement que la rémunération des salariés, plus les impôts, moins les subventions sur la production.

Par ailleurs, au troisième trimestre 2013, le taux d'épargne des **ménages** dans la zone euro a été de 13,0 %, contre 12,9 % au deuxième trimestre 2013. Dans l'UE28, il s'est établi à 10,7 %, contre 10,8 % lors du trimestre précédent.

Dans l'UE28, le taux d'investissement brut des ménages est resté stable à 7,8 % au troisième trimestre 2013, par rapport

au deuxième trimestre 2013. Dans la zone euro, le taux d'investissement des ménages s'est établi à 8,5 %, également stable par rapport au trimestre précédent.

Dans la zone euro, en termes nominaux, le revenu des ménages a augmenté de 0,4 % au troisième trimestre 2013, tandis que la consommation a crû de 0,3 % et que l'investissement (formation brute de capital fixe, principalement en logements) a progressé de 0,1 %. Le revenu des ménages par habitant a été stable en termes réels au troisième trimestre 2013, de même qu'au trimestre précédent. ■

Sources : Eurostat

## Croissance européenne

# La compétitivité de l'industrie en Europe, une priorité politique

**D**ans un communiqué intitulé *Pour une renaissance industrielle européenne* datant du 22 janvier 2014, la Commission européenne invite instamment les Etats

membres à reconnaître l'importance capitale de l'industrie pour la création d'emplois et de croissance et à intégrer les questions de compétitivité industrielle dans l'ensemble des domaines d'action

politique. En effet, l'Union émerge de sa plus longue période de récession et cette crise a mis en évidence l'importance d'une industrie solide pour résister aux pressions économiques. Loin de se

cantonner aux activités manufacturières, l'industrie est en interaction avec le tissu économique européen, que ce soit pour les matières premières et l'énergie, les services aux entreprises (comme la logistique), les services aux consommateurs (comme les services après-vente pour les biens d'équipement) ou le tourisme. L'industrie représente en Europe plus de 80 % des exportations, ainsi que de la recherche-développement et de l'innovation privées, ce qui montre qu'elle revêt une importance dépassant largement sa part dans le PIB. Elle regroupe près du quart des emplois du secteur privé – des emplois souvent très qualifiés – et chaque emploi créé dans l'industrie manufacturière entraîne la création de 0,5 à 2 emplois dans d'autres secteurs. La contribution du secteur manufacturier au PIB de l'Union a toutefois continué de reculer, pour s'établir, à l'été 2013, à 15,1 %. L'Europe est ainsi encore loin d'avoir atteint son objectif, qui consiste à faire en sorte que la part

de l'industrie dans le PIB de l'Union passe à 20 % d'ici 2020.

Pour favoriser la pérennisation des activités industrielles et d'œuvrer en faveur de la genèse de nouvelles activités, la Commission invite le Conseil et le Parlement à adopter des propositions sur l'énergie, les transports, l'espace et les réseaux de communication, d'une part, et à appliquer et faire appliquer la législation nécessaire à la finalisation du marché intérieur, d'autre part. En outre, il convient de poursuivre la modernisation industrielle en investissant dans l'innovation, l'efficacité des ressources, les nouvelles technologies, les compétences et l'accès au financement, autant de domaines où le recours à des fonds européens spécifiques pourra servir de catalyseur. La communication encourage l'avènement d'une Europe plus ouverte aux entreprises grâce à des mesures destinées à simplifier le cadre législatif et à améliorer l'efficacité de l'administration

publique au niveau européen, national et régional. Au nombre des autres questions essentielles figurent encore l'accès aux marchés des pays tiers par l'harmonisation des normes internationales, l'ouverture des marchés publics, la protection des brevets et la diplomatie économique. Une priorité serait notamment de faciliter l'intégration progressive des entreprises de l'Union, en particulier les PME, dans les chaînes de valorisation mondiales pour améliorer leur compétitivité et leur ménager un accès aux marchés mondiaux à des conditions concurrentielles plus favorables. Cela passe également, à l'échelle de l'Union, par le rétablissement des conditions de prêt normales pour l'économie réelle. A cet égard, la Banque européenne d'investissement devrait jouer un rôle plus stratégique en insistant davantage sur les prêts à l'innovation et aux projets industriels. ■

Sources : Eurostat

## Etude et conférence Deloitte

# Le marché germanophone au Luxembourg

**S**ur les 147 banques que compte le Luxembourg, 37 sont allemandes et 15,3 % des fonds lancés au Grand-Duché ont des promoteurs allemands. Autant de chiffres qui confirment l'importance des sociétés germanophones sur la place financière luxembourgeoise. Les entreprises allemandes au Luxembourg ne gagnent pas seulement du terrain dans le secteur financier, mais également dans le commerce et l'industrie, la technologie ainsi que dans les nouveaux secteurs économiques, tels que la logistique, l'automobile et les médias.

Ce constat a amené Deloitte Luxembourg à effectuer une étude de marché complète des entreprises germanophones et à débattre des opportunités et défis associés avec des personnalités du monde économique et politique. Le rapport intitulé «Der deutschsprachige Markt in Luxemburg – Nachgefragt – Aus ganzheitlicher Perspektive» (Le marché germanophone au Luxembourg – Etude – Perspective globale) a été présenté récemment dans

le cadre d'une conférence rassemblant plus de 100 participants, ainsi que des orateurs de premier ordre, tels que Christine Gläser, ambassadrice d'Allemagne au Luxembourg, Carlo Thelen, Directeur général de la Chambre de Commerce, Nicolas Soisson, directeur de la Fedil, et Anouk Agnès, directrice générale adjointe de l'Alfi.

Pour Ruth Bültmann, Partner chez Deloitte Luxembourg et responsable des

activités à destination du marché allemand: «le projet était d'autant plus intéressant qu'il n'existait jusqu'à présent aucune étude complète sur les principales relations économiques entre le Luxembourg et les acteurs germanophones du marché. Dans le cadre de notre étude, nous nous penchons sur les relations économiques en général et examinons les secteurs luxembourgeois affichant la plus grande propor-



La conférence a rassemblé plus d'une centaine de participants, ainsi que des orateurs de premier ordre, tels que Christine Gläser, ambassadrice d'Allemagne au Luxembourg, Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de Commerce, Nicolas Soisson, directeur de la Fedil, et Anouk Agnès, directrice générale adjointe de l'Alfi



tion de participants allemands de manière plus détaillée. Les tendances et défis de chacun des secteurs faisant l'objet d'un examen distinct sont particulièrement importants. Pour les mettre en évidence, nous avons rassemblé les résultats d'enquêtes existantes. De nombreux entretiens réalisés avec des experts luxembourgeois des différents secteurs nous ont permis de compléter nos informations.»

Lors de l'étude, Christine Gläser, ambassadrice d'Allemagne au Luxembourg, a assuré que les relations économiques entre le Luxembourg et l'Allemagne sont excellentes et l'a reconfirmé lors de la conférence. Elle cite l'exemple des exportations: au deuxième trimestre 2013, l'Allemagne a acheté des produits luxembourgeois pour un montant de 750 millions d'EUR, soit 28 % des exportations, plus que tout autre pays. Les relations étroites entre les deux États sont, en outre, encouragées par les autorités gouvernementales, notamment par le biais de la création du Business Club Luxembourg en Allemagne en 2012, qui soutient le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur luxembourgeois et la Chambre de Commerce dans leurs efforts d'intensification des échanges économiques ou d'établissement d'un service économique au sein de l'ambassade du Luxembourg à Berlin. «Le Gouverne-

ment luxembourgeois soutient les nouveaux secteurs comme la logistique ou les TIC au moyen d'actions ciblées, notamment dans le cadre de son «Cluster Initiatives». De cette façon, le Grand Duché cherche à se diversifier et à renforcer sa compétitivité. La «Taskforce ICT», lancée à l'été 2013 et ayant pour objet l'environnement technologique, les systèmes de paiement électronique, la cyber sécurité et le data management, est l'une de ces initiatives» explique Georges Kioes, Partner chez Deloitte Luxembourg et responsable du commerce, de l'industrie et du secteur public. Au niveau des secteurs en particulier, les sociétés germanophones sont encore fortement représentées dans la finance, selon l'étude de Deloitte.

En 2014, le Luxembourg compte 147 banques de 26 pays différents, dont un quart environ sont allemandes<sup>1</sup>, et ce malgré la baisse du nombre d'employés et la consolidation résultant de la crise, ainsi que le repositionnement des activités vers la gestion de fonds ou en tant que professionnels du secteur financier (PSF). Les principaux défis actuels portent sur la création ou la restructuration d'activités (gestion d'actifs, reporting dans le cadre de l'échange automatique d'informations) ainsi que sur l'application des exigences réglementaires, telles que la FATCA ou Bâle III. Ces défis devront également être relevés par l'industrie des fonds. Anouk Agnès, directrice générale adjointe de l'Alfi, résume ainsi la situation: «La vague de régulation ne concerne pas uniquement notre pays, mais touche l'ensemble de l'industrie européenne des fonds. En outre, des lois et règlements adoptés dans des pays tiers, comme les règles Volcker, viennent s'ajouter aux règlements européens, tels que les directives AIFM, UCITS V et UCITS IV.»

Au regard de leur part dans la totalité des actifs nets des fonds gérés, qui s'élève à 2,5 milliards en 2013, les promoteurs allemands arrivent en deuxième position en matière de lancement de fonds au Luxembourg (15,8 %), derrière les États-

Unis (23,4 %)<sup>2</sup>. L'importance des sociétés germanophones est également très nette dans le cadre de la commercialisation internationale et de l'enregistrement des fonds pour la commercialisation: si la Suisse représente le plus grand marché des fonds luxembourgeois en dehors de l'Union européenne avec une part de marché de 67 %, l'Allemagne arrive en tête au sein de l'UE (63 %). Les fonds d'investissement durables, au sein desquels les décisions d'investissement sont basées sur des critères sociaux, devraient également soutenir l'industrie des fonds luxembourgeoise.

S'agissant du secteur des assurances, les sociétés germanophones restent plutôt en retrait. Selon Marc Hengen, Administrateur Délégué et Président du Comité de Direction de l'ACA, les principaux marchés des assurances luxembourgeoises sont la Belgique, la France et l'Italie. L'Allemagne, l'Autriche et la Suisse sont quant à elles absentes du Top 3.

L'économie réelle luxembourgeoise compte 393 entreprises dont la direction ou la société mère est allemande, classant ainsi les sociétés allemandes en troisième position derrière la Belgique et la France. Le secteur de la logistique a notamment le vent en poupe, grâce aux aides de l'UE. En 2013, 20 navires allemands battaient déjà pavillon luxembourgeois.

Dans le secteur sciences de la vie et santé, le Luxembourg entretient également des relations étroites avec des instituts de santé allemands. Ainsi, le CHL a par exemple obtenu en 2008 le titre de «Akademisches Lehrkrankenhaus der Universität des Saarlandes». A l'automne 2012, l'Institut Max Planck de droit procédural réglementaire international et européen du Luxembourg a démarré ses activités au Grand-Duché.

Jan van Delden, Partner chez Deloitte Luxembourg et co-responsable des activités pour le marché allemand au Luxembourg, conclut: «L'étude démontre que tant le marché luxembourgeois que les acteurs germanophones vont être confrontés à de nouveaux défis, avec pour conséquence des changements substantiels. Depuis 2011, Deloitte a mis l'accent sur le marché germanophone du Luxembourg et développé sa gamme de services. Fort de notre équipe de plus de 175 employés germanophones, nous essayons de préparer au mieux nos clients à la gestion de ces changements.»

Retrouvez les résultats complets de l'enquête sur le site internet:  
[www.deloitte.com/lu/brochure/deutschsprachiger-markt-luxemburg](http://www.deloitte.com/lu/brochure/deutschsprachiger-markt-luxemburg)

<sup>1</sup> Source: ABBL

<sup>2</sup> Source: CSSF

## Décideurs politiques, acteurs de la vie publique, entrepreneurs et économistes ont débattu de l'avenir du pays

Les signaux de sortie de crise se multiplient dans le monde et en Europe. La croissance est de retour, mais les défis auxquels devra faire face le Luxembourg sont de taille: réforme de la TVA sur le commerce en ligne, échange automatique d'information à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, présence d'un chômage structurel, dette publique en hausse... Comment dès lors construire une croissance durable?

Cette question était au centre des Journées de l'Économie tenues les 4 et 5 février 2014 à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. L'évènement a réuni près de 500 personnes venues écouter et échanger avec les acteurs politiques, entrepreneurs et économistes présents.

La première demi-journée, axée sur la politique économique, a permis aux intervenants de s'exprimer sur la situation du pays et d'analyser les mesures et réformes annoncées par le nouveau Gouvernement. Lors de la seconde demi-journée, le débat s'est focalisé sur les opportunités de développement que représente l'export et sur la nécessité de fédérer acteurs publics et privés pour promouvoir le Luxembourg.

Entre rigueur budgétaire et relance de la compétitivité: quelle politique économique pour le Luxembourg?

Pour lancer les débats, Didier Mouget, Managing Partner, PwC Luxembourg a dressé le tableau du pays en s'appuyant sur les principaux indicateurs économiques. «Après six années de crise, la croissance est de retour, avec 1,3 % de croissance estimée en 2014 et 1,6 % en 2015». La dette publique, attendue à 28,7 % en 2015, reste très en deçà de la moyenne européenne. La tendance est cependant à la hausse depuis plusieurs années. «Il est essentiel que l'on maintienne la stabilité financière pour garder notre triple A. Les mesures du Gouvernement vont dans ce sens.»

Alors que le pays va devoir affronter un «choc budgétaire» causé par la perte des recettes de la TVA sur le commerce en ligne prévue à partir de 2015 et la lutte contre les déficits pour revenir à

l'équilibre, Etienne Schneider, Vice-premier ministre et ministre de l'Économie, a exposé sa feuille de route. Pour contre-carrer l'impact de la rigueur budgétaire et améliorer la compétitivité du pays, le Gouvernement de coalition a élaboré une stratégie globale de réformes. L'objectif est de «faire plus avec moins de moyens». Le Vice-premier ministre a annoncé plusieurs mesures phares dont la loi TGV de simplification administrative, la mise en place d'un grand ministère de l'économie qui «intègre les PME du commerce, de l'artisanat et du tourisme» et un plan d'action PME qui servira de cadre à une politique des classes moyennes plus dynamique adaptée aux besoins des PME.

Ces mesures seront-elles suffisantes? Les acteurs du monde économique estiment que les annonces du Gouvernement vont dans le bon sens, mais ils attendent maintenant leur mise en place. Robert Dennewald, président de la Fedil souligne ainsi que «le coût salarial unitaire a augmenté de 20 % au Luxembourg quand il n'a augmenté que de 10 % en Allemagne. Le coût de l'énergie, quatre fois moins élevé aux Etats-Unis, et le coût des terrains pénalisent les entreprises industrielles luxembourgeoises.»

La présentation de Jean-Marc Fournier, économiste à l'OCDE, a permis d'avoir un regard extérieur sur les atouts de l'économie luxembourgeoise, mais aussi ses pistes de progression. Selon lui le pays

se trouve encore dans une position confortable et a toutes les marges de manoeuvre pour faire des réformes et être mieux armé pour affronter les défis.

L'OCDE pointe aussi du doigt la nécessité d'améliorer le suivi des chômeurs et de revoir les aides pour qu'elles soient plus incitatives au retour à l'emploi. Le secteur financier, quant à lui, représente aujourd'hui un tiers du PIB. Avec l'échange automatique des informations, le STATEC estime qu'il pourrait se contracter de 5 %. L'OCDE recommande dès lors une plus grande diversification sectorielle, notamment vers l'économie de la connaissance.

### Les échanges commerciaux: la force du Luxembourg

Une plus grande diversification sectorielle, mais aussi géographique, est nécessaire: les échanges commerciaux sont d'une importance capitale pour le Luxembourg pour continuer son développement et pérenniser sa croissance. C'est, notamment, grâce à cette économie ouverte que le pays a pu enregistrer des taux de croissance positifs et faire face à la crise de 2008. Comme l'indique Carlo Thelen, Directeur général de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg: «Les échanges de biens et de services avec l'étranger stimulent les performances économiques du pays. Si le marché européen constitue encore la majorité des exportations des entreprises luxem-



500 personnes sont venues écouter et participer aux débats avec les acteurs politiques, entrepreneurs et économistes présents à la huitième édition des Journées de l'Économie



Luc Henzig, associé chez PwC Luxembourg et Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de Commerce



Etienne Schneider, Vice-premier ministre et ministre de l'Économie a présenté sa feuille de route

bourgeoises, il est nécessaire de diversifier nos débouchés. Les pays émergents, tels que les BRIC<sup>1</sup> ou les CIVETS<sup>2</sup>, représentent des perspectives de développement économique importantes.»

Et Luc Henzig, associé chez PwC Luxembourg d'ajouter: «Pour se développer, une entreprise luxembourgeoise doit exporter. Le seul marché domestique ne suffit pas et l'exportation a l'avantage de stimuler l'innovation car l'entreprise, face à une plus grande concurrence, doit adapter ses produits et services à de nouveaux marchés.»



«Comment construire une croissance durable?» Cette question était au centre des Journées de l'Économie



Les acteurs du monde économique estiment que les annonces du gouvernement vont dans le bon sens, mais ils attendent maintenant leur mise en place

### Construire ensemble le «nation branding» du Luxembourg

Faire savoir le savoir-faire luxembourgeois et promouvoir la diversité du pays sur la scène internationale. Tels sont les nouveaux enjeux du Grand-Duché. Venue présenter l'exemple de la Suède en matière de «nation branding», Annika Rembe, Directrice générale du Swedish Institute, explique: «Différentes entités, publiques et privées, chacune spécialisée dans son domaine (tourisme, industrie, diplomatie, recherche ...) oeuvraient à la promotion de la Suède. Nous avons décidé de

créer un organisme chargé de fédérer ces entités pour travailler ensemble sur une approche unique de nation branding. Le but est avant tout de faire valoir la réputation d'un pays et cela passe par son identité, son image et sa communication.»

Se pose ainsi la question des messages que le Luxembourg souhaite véhiculer à l'étranger et qui doit s'en charger.

«Le nation branding est l'affaire de tous», a indiqué Tania Berchem, coordinatrice générale pour la promotion de l'image de marque au ministère des Affaires étrangères et européennes. «Le Gouvernement est là pour fixer un cadre mais le secteur privé et les partenaires sociaux sont tout autant concernés. L'approche est clairement participative. C'est ensemble que nous construirons la stratégie marque du Luxembourg.»

Les avantages sont légion: créer des relations de confiance avec les autres pays, exporter les produits luxembourgeois, attirer des investisseurs, des talents et des touristes.

Comme chaque année, les recettes issues des frais d'inscription seront entièrement reversées à une initiative soutenant le développement de l'entrepreneuriat. Pour cette huitième édition des Journées de l'Économie, ce sera l'association 1,2,3 GO qui bénéficiera des recettes ([www.123go-networking.org](http://www.123go-networking.org)).

<sup>1</sup> Brésil, Russie, Inde et Chine

<sup>2</sup> Colombie, Indonésie, Vietnam, Égypte, Turquie et Afrique du Sud

## SOLEP

# «Luxembourg 2030: quels facteurs déterminants pour l'avenir du pays?»

**E**ncore une étape franchie dans l'exercice de prospective territoriale «Luxembourg 2030»: l'organisation du séminaire intermédiaire «Luxembourg 2030: quels facteurs déterminants pour l'avenir du pays?»

Deux ans après avoir entamé leur réflexion méthodologique dans le cadre de

l'initiative «Luxembourg 2030», les cinq groupes de travail mis en place début 2012 par la Société Luxembourgeoise de l'Évaluation et de la Prospective (SOLEP) ont présenté, le 5 février 2014, de nouveaux résultats intermédiaires à travers l'inventaire d'un certain nombre de champs d'action pertinents pour la conduite de l'action

publique qu'ils ont identifiés et qui serviront de base à la construction, au cours des mois qui s'ouvrent, de scénarii prospectifs. La SOLEP se donne pour objectif de remettre au Gouvernement nouvellement nommé, d'ici 2015, une série de recommandations concrètes en vue d'un développement durable du Luxembourg.

Le séminaire intermédiaire 2014 de l'initiative «Luxembourg 2030», avec le soutien très précieux de la Chambre de Commerce, a été l'occasion pour la SOLEP de rendre compte de l'avancée de ses travaux et d'intensifier ses efforts de sensibilisation auprès des citoyens. A ses yeux, la problématique que revêt, pour le pays, l'impératif d'un véritable développement durable demeure plus que jamais d'actualité, tandis qu'une nouvelle coa-

lition s'est mise en place, fondant son action à venir sur un programme qui se veut ambitieux et prometteur de changements, et alors que les enjeux pour le Grand-Duché sont cruciaux et porteurs de risques réels dans un contexte européen encore fragile. L'exercice de prospective territoriale a donc toute sa pertinence et son utilité pour comprendre au mieux les ressorts d'un développement futur du territoire qui soit soutenable, par une

réflexion citoyenne et méthodologique, fondée sur l'imagination et la construction de scénarii de développement futur à long terme pour le pays. L'objectif de cette démarche, proche d'ailleurs d'un certain nombre d'autres initiatives complémentaires des derniers mois: cesser le pilotage à vue et s'attaquer concrètement et efficacement aux défis de l'horizon 2030.

## Sur la SOLEP

La Société Luxembourgeoise de l'Evaluation et de la Prospective (SOLEP) est une association sans but lucratif (A.s.b.l.), créée en 2009, qui a pour mission de contribuer à la qualité des prises de décision publique en recourant, notamment, aux approches de l'évaluation et de la prospective. Elle aura aussi pour vocation de promouvoir l'utilisation de l'évaluation et de la prospective dans les organisations publiques et privées et de faire progresser les techniques et méthodes associées. Toute personne physique ou morale intéressée par la mission de la SOLEP peut en devenir membre physique ou faire adhérer son organisation en tant que personne morale. Le communiqué de presse intégral et ses pièces jointes sont disponibles sur le site Internet: [www.solep.lu](http://www.solep.lu).

Pour tout commentaire ou toute question:

Affaires Economiques de la Chambre de Commerce – E-mail: [christel.chatelain@cc.lu](mailto:christel.chatelain@cc.lu)

Société Luxembourgeoise de l'Evaluation et de la Prospective – E-mail: [Francois-xavier.borsi@solep.lu](mailto:Francois-xavier.borsi@solep.lu)

## Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise

Par le biais de cette rubrique «Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise», la Chambre de Commerce souhaite familiariser les lecteurs du *Merkur* à l'évolution des indicateurs macro- et microéconomiques, tout en mettant en évidence le point de vue de ses ressortissants. La première partie de cette rubrique est consacrée aux principaux indicateurs macroéconomiques et aux prévisions qui s'y rattachent. L'évolution d'indicateurs conjoncturels, sur base mensuelle ou trimestrielle selon la disponibilité des données, est ensuite illustrée graphiquement dans une seconde partie. La troisième partie donne la parole à un chef d'entreprise qui présente son point de vue concernant l'environnement macroéconomique, en général, et son secteur d'activité, en particulier.

### 1. Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques

Indicateurs	2010	2011	2012	2013 (p)	2014 (p) <sup>(2)</sup>
<b>Croissance du PIB à prix constants</b> (% de croissance en volume et montants absolus en millions EUR) <sup>(1)</sup>	3,1 %	1,9 %	-0,2 %	2,1 %	2,2 %
	32,73	33,35	33,30	34,00	34,75
<b>Taux de chômage</b>	5,8 %	5,7 %	6,1 %	6,9 %	7,2 %
<b>Emploi total intérieur</b> (variation annuelle en %)	1,8 %	3,0 %	2,5 %	1,7 %	1,7 %
<b>IPCN</b> (variation annuelle en %)	2,3 %	3,4 %	2,7 %	1,7 %	1,5 %
<b>Capacité/besoin de financement</b> (administration publique, % du PIB)	-0,8 %	0,1 %	-0,6 %	-0,2 %	-0,5 %

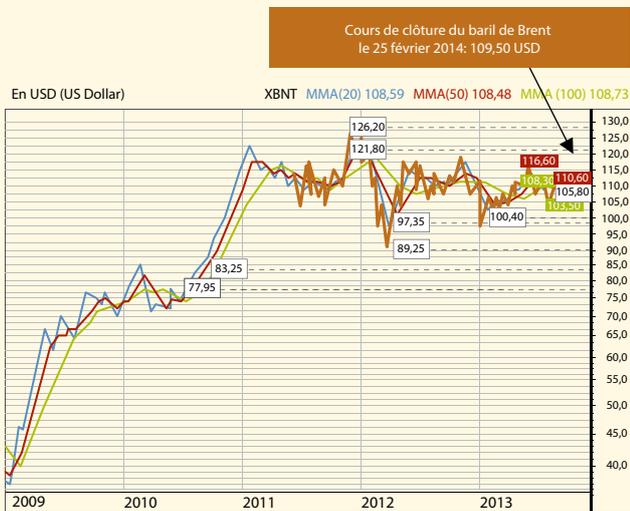
Sources: Commission européenne, Prévisions d'hiver 2014 / STATEC / Calculs Chambre de Commerce.

Remarque: (1) Le PIB à prix constants, réel ou en volume est la valeur du PIB en tenant compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation. Le PIB réel a l'avantage de montrer les variations à la hausse et à la baisse dans le volume (les quantités) de la production de biens et services. C'est la valeur utilisée lorsque l'on mesure la croissance du PIB. En effet, on ne peut pas savoir uniquement en observant le PIB nominal (en valeur) si la hausse de l'indicateur provient d'une hausse des prix, d'une hausse de la production ou dans quelles proportions ces deux variations se combinent.

<sup>(2)</sup> Le projet de budget 2014 propose des chiffres optimistes mais la Chambre de Commerce préfère garder une approche prudente des prévisions

2. Repères conjoncturels pour l'économie luxembourgeoise

Graphique 1 – Evolution du cours du baril de Brent à Londres



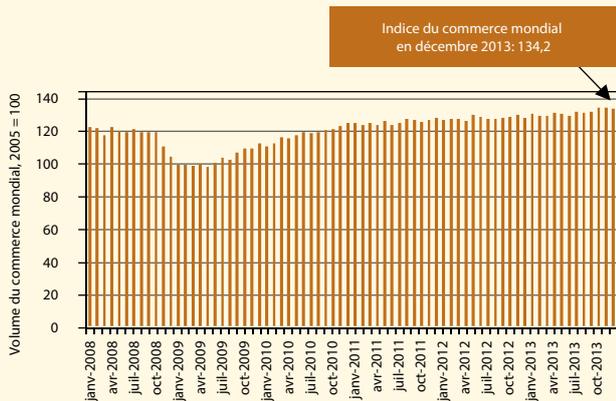
Source : www.zonebourse.com

Graphique 2 – Evolution de la parité EUR/US Dollar



Source : www.zonebourse.com

Graphique 3 – Evolution mensuelle du commerce mondial



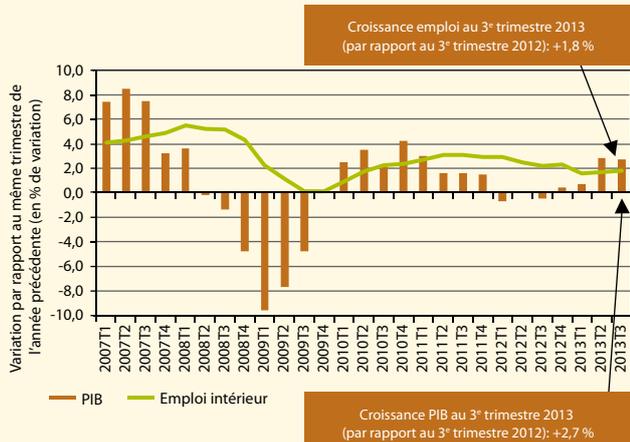
Source : Centraal Planbureau (Pays-Bas)

Graphique 4 – Evolution trimestrielle des exportations de biens et de services



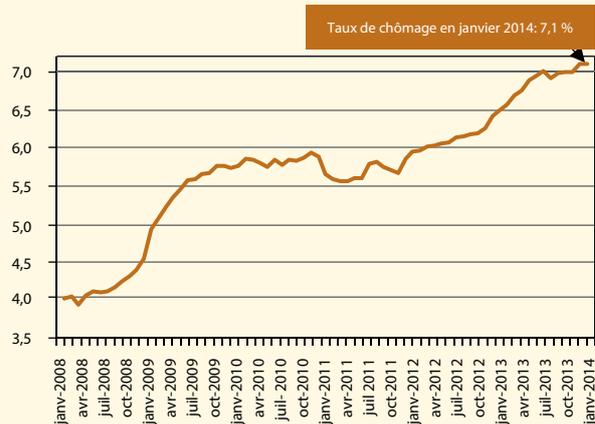
Source : STATEC

Graphique 5 – Evolution trimestrielle du PIB et de l'emploi intérieur



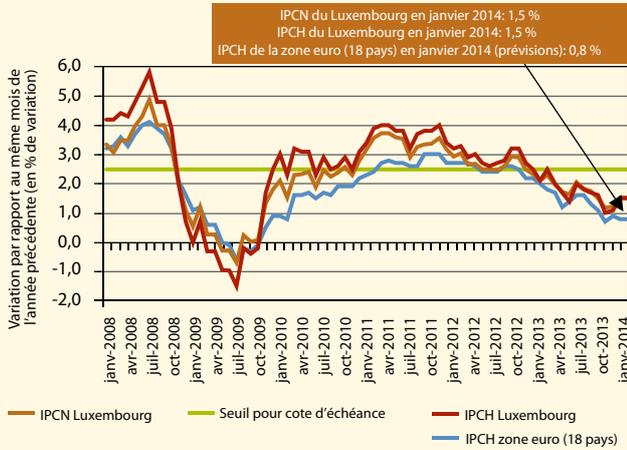
Source : STATEC

Graphique 6 – Evolution mensuelle du taux de chômage (au sens strict désaisonnalisé)



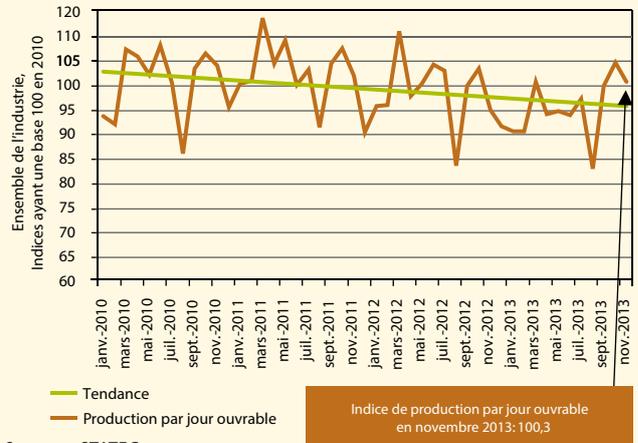
Source : STATEC

**Graphique 7 – Evolution mensuelle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**



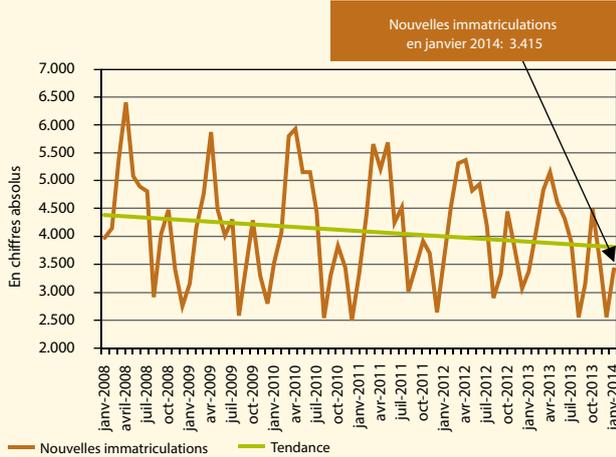
Sources : STATEC, Eurostat

**Graphique 8 – Evolution mensuelle de la production industrielle par jour ouvrable**



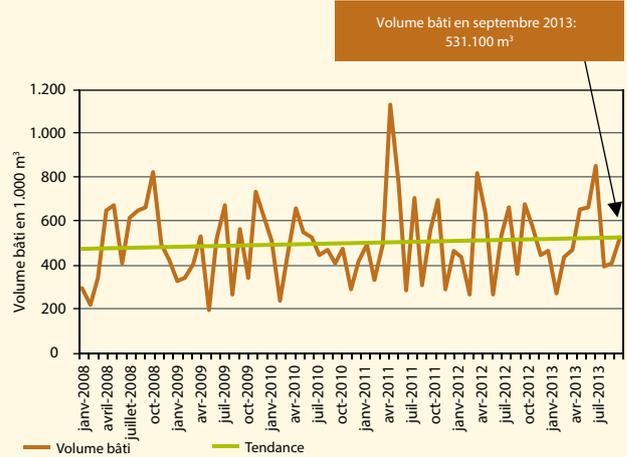
Source : STATEC

**Graphique 9 – Evolution mensuelle des nouvelles immatriculations de voitures particulières et à usage mixte neuves**



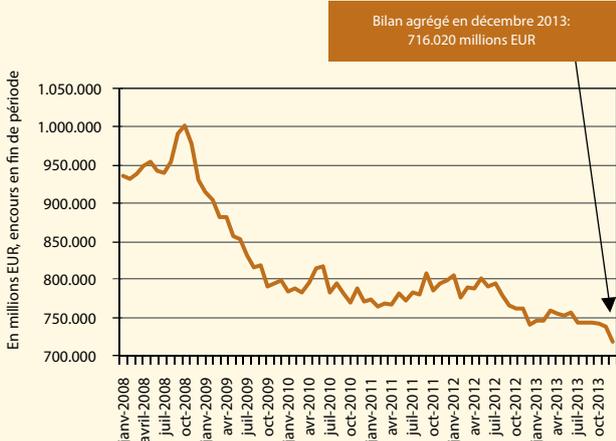
Source : STATEC

**Graphique 10 – Evolution mensuelle des autorisations de bâtir**



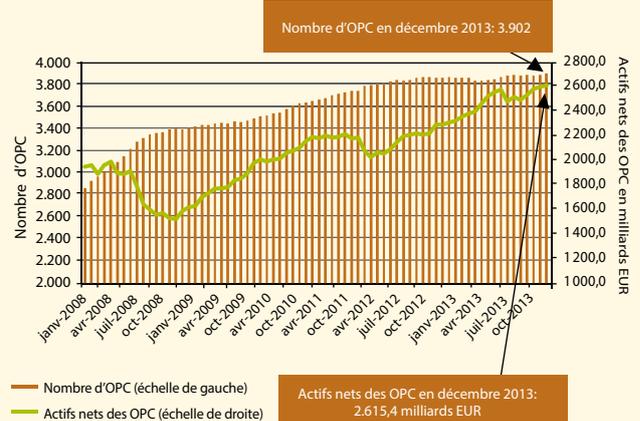
Source : STATEC

**Graphique 11 – Evolution mensuelle de la somme bilantaire des établissements de crédit**



Source : BCL

**Graphique 12 – Evolution mensuelle du nombre d'organismes de placement collectif (OPC) et de leurs actifs nets**



Source : CSSF

## Parole à un chef d'entreprise: Charles-Louis Ackermann



Charles-Louis Ackermann,  
président d'Accumalux Group

### ■ Focus sur l'appréciation personnelle du chef d'entreprise

Pour chacun des indicateurs, Charles-Louis Ackermann a précisé, sur une échelle allant de 1 (situation totalement insatisfaisante) à 5 (situation excellente), sa perception des performances actuelles des différents indicateurs sous revue ainsi que ses perspectives en termes d'évolution de la situation conjoncturelle.

### ■ Focus sur son secteur d'activité

Le secteur de la batterie s'adresse à trois marchés bien distincts: les batteries de démarrage pour le secteur automobile, les accumulateurs de traction pour, entre autres, l'industrie et les aéroports, ainsi que les batteries stationnaires pour le secteur UPS (Uninterruptible Power Supply c'est-à-dire des batteries de secours) notamment.

Le remplacement des **batteries de démarrage** dans les véhicules représente près de 80 % des besoins. Mais les fournisseurs de ces batteries, donc nos clients, s'éloignent de plus en plus de l'Europe de l'Ouest en suivant les constructeurs automobiles. Ceci signifie fermeture des usines de batteries de démarrage en Europe de l'Ouest et création de nouveaux sites de production pour ces éléments dans les pays de l'Est, en Asie et aussi dans les pays arabes. Ce marché très porteur depuis plus de 100 ans est en train d'être perdu pour l'Europe de l'Ouest devenue trop chère dans un monde globalisé.

La santé du secteur de la **batterie traction** va de pair avec le besoin en élévateurs électriques et en équipements de traction électrique (comme par exemple les machines à laver les sols, le transport des bagages dans les aéroports, les chaises électriques, les voiturettes de golf, etc.). Actuellement, ce secteur connaît encore une bonne activité dans les pays nous entourant, mais nous constatons une augmentation de la demande plus forte émanant d'usines implantées dans les pays de l'Est. Il est probable également que la Turquie jouera un rôle croissant dans ce secteur. À noter que la part de marché pour les voitures électriques reste encore modeste.

La **batterie stationnaire** connaît une expansion saine et régulière depuis des années, aussi et notamment en Europe de l'Ouest, où en parallèle aux marchés des centrales nucléaires et du stockage d'énergie solaire, de plus en plus de sociétés doivent s'équiper de système UPS (banques, télécom, datacenters, hôpitaux, etc.).

Indicateurs	Situation actuelle	Prévisions
Croissance du PIB	3	3
Taux de chômage	2	2
Emploi total intérieur	4	3
Inflation	4	3



## ■ **Appréciation de la situation conjoncturelle par Carlo Thelen, directeur général et chef économiste de la Chambre de Commerce**

Indéniablement, l'économie mondiale se porte mieux. Les vives tensions observées sur les marchés des pays émergents en début d'année se sont quelque peu dissipées, le «tapering» de la Banque centrale des Etats-Unis ne cause pas de remous, et les perspectives de croissance de la zone euro, dévoilées par la Commission européenne en février dernier, sont plutôt encourageantes. La reprise, si souvent évoquée depuis 2010, serait donc bien là.

Il ne faut toutefois pas crier victoire trop vite. En dépit de la modification de la hiérarchie des risques au détriment des pays émergents (dont les modèles de développement sont à bout de souffle) et en faveur de la zone euro (dont les pays sous programme UE/FMI ont engagé d'importantes réformes), la reprise de l'économie mondiale demeure inégale, et la zone euro distancée par les Etats-Unis ou par le Royaume-Uni.

En outre, comme l'indiquent les résultats des bilans approfondis de la Commission européenne sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques, de nombreux pays européens connaissent des déséquilibres qui appellent vigilance et correction. Ainsi la France, deuxième économie de la zone euro, doit impérativement inverser la détérioration de sa balance commerciale, l'Italie, troisième économie de la zone euro, doit tout mettre en œuvre pour relever son niveau de productivité et réduire son niveau de dette publique. Plus globalement, la Commission estime que 9 pays de la zone euro connaissent encore des déséquilibres. A ces pays s'ajoutent, les 3 pays encore sous programme UE/FMI, et dont les finances publiques, certes en amélioration, sont très dégradées.

Le Luxembourg, pour lequel a été conduit un bilan approfondi, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre; la Commission fait cependant remarquer que: «si le Luxembourg perd des parts de marché à l'exportation, c'est essentiellement parce que ses coûts salariaux unitaires ont augmenté plus vite que ceux de ses partenaires commerciaux, situation qui s'explique dans une certaine mesure par le mécanisme de fixation des salaires» et que «des risques importants à long terme pèsent sur les finances publiques du Luxembourg».

Si l'économie luxembourgeoise a repris des couleurs en 2013 (hausse du PIB de 2,2 %), les séquelles de la crise demeurent comme en témoigne le haut niveau de chômage (7 %), et le pays doit faire face à de nombreux défis (perte de parts de marché, envolée des coûts salariaux, hausse du chômage structurel, tension sur le marché immobilier, etc.).

Dans ce contexte de grandes incertitudes internationales, et de défis structurels majeurs au Luxembourg, le taux de croissance de 3,2% retenu en 2014, dans le budget, est pour le moins optimiste et s'apparente plus à un objectif qu'à une prévision.

Atteindre cet objectif suppose d'agir et de poser les bases d'une croissance robuste et durable. En somme, de réinventer la croissance.



**E**tre davantage sur le terrain, plus proche des ressortissants, se positionner comme l'interlocuteur privilégié des entreprises luxembourgeoises pour contribuer à leur réussite est l'une des grandes priorités de la Chambre de Commerce qui, au travers de ses différentes équipes, a toujours entretenu des liens étroits avec les entreprises, les écoles et universités au travers de rencontres, conférences, débats ... Carlo Thelen, son directeur général, comme son prédécesseur, poursuit, chaque semaine, les visites d'entreprises pour s'enquérir du vécu au quotidien, des problèmes rencontrés et de leurs desiderata envers la Chambre de Commerce et des autorités publiques (administrations, ministères ...). Chaque mois, Merkur, par le biais de cette nouvelle rubrique, consacra ces pages aux visites d'entreprises effectuées par les collaborateurs de la Chambre de Commerce.

## MIOL: 20 ans au Grand-Duché

### Luxembourg, centre névralgique du groupe Menarini

**P**roduit particulier s'il en est, un médicament arrive sur le marché, en moyenne, dix à quinze ans après le début des recherches, après un parcours complexe incluant l'obtention d'un brevet (le brevet donne un monopole temporaire d'une durée de 20 ans aux innovateurs et aux entreprises) et d'une autorisation de mise sur le marché, octroyée par l'autorité de santé compétente, selon des standards et des procédures très strictes et parfaitement définis suivant le pays de lancement.

En moyenne, seulement 1 médicament sur 5.000 passe l'étape de la distribution au grand public sachant que les coûts de la recherche et du développement peuvent avoisiner le milliard d'EUR par médicament. Sans l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), un nouveau traitement ne pourra pas voir le jour et ce malgré les investissements réalisés.

Au regard de la longueur et des coûts afférents à la phase de R&D, les sociétés pharmaceutiques collaborent afin de rentabiliser leur investissement plus rapidement possible.

C'est au Luxembourg, que le groupe Menarini gère ses alliances stratégiques avec ses partenaires pharmaceutiques, par le biais de la négociation des droits relatifs au développement des traitements thérapeutiques, l'achat ou la vente de licences, ainsi que la gestion quotidienne des contrats liés à la vie des produits sur les marchés. Pour la cen-

taine de pays dans lesquels sont distribués les médicaments du groupe, Menarini International Operations Luxembourg S.A. (MIOL), implantée depuis 1993 à Luxembourg et employant 35 personnes, fait figure de «porte d'entrée». MIOL est responsable de l'ensemble des procédures administratives ainsi que de la gestion des mentions portées sur le conditionnement (les boîtes), les notices d'utilisation, devant être conformes à la législation en vigueur dans chaque endroit du monde. Les commandes et les ventes des médicaments au niveau mondial, quelque soit la destination finale, sont également effectuées à partir de Luxembourg. La gestion du circuit de distribution de quelque 6.000 produits devant répondre à des normes strictes de traçabilité, et de quelques centaines de millions de boîtes sortant des usines Menarini de même que la vie de milliers de médicaments, avant et après leur mise sur le marché, leur surveillance par les autorités sanitaires nationales ou internationales est ainsi gérée depuis le Luxembourg: MIOL étant la société responsable de tous ces documents officiels.

#### ■ Entretien avec Giovanni d'Aubert, administrateur délégué

##### Quels sont les projets sur lesquels vous travaillez actuellement?

Nous sommes engagés dans une recherche de longue durée, axée

principalement sur l'oncologie. De plus, Menarini a récemment acquis une société italienne qui détient le brevet d'un appareil permettant un diagnostic non invasif, dans le sens où il n'y a plus besoin de prélever des tissus du corps humain. Une simple analyse de sang permettra de déceler les cellules cancéreuses, cet appareil étant capable d'isoler les cellules tumorales. Nous souhaiterions mettre cet appareil à disposition des laboratoires d'analyse médicale, ce qui leur permettrait de faire un dépistage précoce des cellules cancéreuses, et à travers une synergie globale, de pouvoir soigner plus facilement et rapidement les patients avec les traitements adaptés sur lesquels nous travaillons également. Pour l'heure, nous sommes au stade de la Recherche & Développement et nous ne pouvons qu'espérer une évolution positive du projet, mais ce qui est certain, c'est que si cela devait être le cas, le produit sur lequel nos scientifiques travaillent pourrait améliorer considérablement la vie de millions de personnes atteintes d'un cancer à travers le monde.

##### Quelle est la réalisation dont vous êtes le plus fier?

Menarini est toujours une société «privée» depuis près de 130 ans. Même si nous travaillons avec les plus grands laboratoires pharmaceutiques, que nous employons



(de g. à d.) Jean Paul Capellini, directeur; Giovanni d'Aubert, administrateur délégué; Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de Commerce; Maurizio Masullo, logistic manager

17.000 personnes à travers le monde et que nous avons triplé notre chiffre d'affaires et notre taille en 15 ans, nous n'avons su faire cela avec nos seules forces, sans jamais avoir recours à des intervenants extérieurs; nous avons su garder notre philosophie, tout en restant prudents et cohérents avec notre mission. Nous avons la capacité d'envisager l'avenir sereinement, de créer et de regarder tous dans la même direction, c'est une fierté!

**Quels sont les grands défis auxquels doit faire face votre secteur d'activité?**

La crise économique mondiale a également touché le marché des produits pharmaceutiques et l'accroissement de réglementations, de plus en plus contraignantes, a forcément engendré une augmentation des coûts opérationnels.

Nous estimons que les contrôles sanitaires sont indispensables surtout au regard des récents scandales qui ont bien démontré la nécessité des

contrôles plus rigoureux avant le lancement des produits sur les marchés.

Toutefois ce que nous souhaiterions, tout en continuant à assurer la qualité de nos services et de nos produits, ce serait tout simplement une plus grande réactivité et flexibilité administrative permettant de répondre plus efficacement aux défis du marché et de la concurrence menée notamment par des sociétés pharmaceutiques établies en Chine ou en Inde.

**Si vous pouviez changer une chose dans votre secteur d'activité, laquelle serait-elle? Que pourrait faire la Chambre de Commerce en ce sens?**

Nous sommes implantés dans le pays depuis plus de vingt ans et nous croyons représenter un secteur atypique dans le cadre de l'économie luxembourgeoise. Nous sommes une preuve que le Luxembourg est une économie largement diversifiée qui réussit à attirer aussi des sociétés industrielles comme la nôtre. Cepen-

**Historique**

**Depuis près de 130 ans ...**

C'est à Naples que débute l'histoire de l'actuel groupe Menarini. Créé en 1886 par la famille du même nom, le «Farmacia Internazionale», un petit laboratoire, prend vite de l'envergure et déménage en plein cœur de Florence en 1915, où il est d'ailleurs toujours présent. Dans les années 90, l'entreprise familiale, connaît un fort développement à l'international au travers de l'établissement de nombreuses filiales en Europe.

Le groupe est présent dans toute l'Union européenne, dont au **Luxembourg depuis 1993**, au travers de **Menarini International Operations Luxembourg (MIOL, employant 35 personnes)**, en Suisse, dans toute l'Europe Centrale, en particulier en Russie, dans les états baltes et de l'ex-Union Soviétique, en Turquie, en Amérique Centrale, dans les principaux pays émergents, Inde, Vietnam, Corée, Chine, de même qu'en Afrique du Sud, Argentine, la distribution couvrant sur plus de 100 pays à travers le monde.

Les activités du groupe s'appuient sur la Recherche & Développement (700 chercheurs répartis sur 6 centres en Europe) de produits pharmaceutiques dans des champs thérapeutiques très diversifiés allant des pathologies cardio-vasculaires et gastro-intestinales, à l'oncologie, l'analgésie, jusqu'aux traitements anti-inflammatoires et antidouleur. Menarini Group se positionne au 16<sup>e</sup> rang des groupes pharmaceutiques en Europe (sur 5.180) et au 38<sup>e</sup> au niveau mondial (sur plus de 18.000) selon l'IMS World Review. Son **chiffre d'affaires s'élevait à 3,212 millions d'EUR** en 2012 et le groupe employait environ 17.000 personnes à travers le monde.

dant notre business n'est pas connu et il ne bénéficie pas encore de l'attention qu'il mérite à notre avis. La Chambre de Commerce peut nous aider à créer un lien avec les autorités et développer des solutions aux besoins de l'industrie pharmaceutique en vue d'attirer davantage de sociétés pharmaceutiques opérationnelles au Luxembourg.

## Luxembourg Air Ambulance S.A. - LAA

## L'assistance sanitaire déploie ses ailes

**D**epuis 1998, Luxembourg Air Rescue, dispose d'avions sanitaires qui sont de véritables unités volantes de soins intensifs avec du personnel spécialisé à bord permettant de rapatrier les blessés. Luxembourg Air Ambulance (LAA), filiale à 100 % de LAR et société commerciale affiliée à la Chambre de Commerce, offre une vaste gamme de services d'ambulance aérienne et de rapatriement de patients nécessitant des soins intensifs. LAA est un co-fondateur de l'Ambulance European Air (EAA), partenaire privilégié de nombreux assureurs de santé et associations internationales d'assistance. LAA s'appuie sur des années d'expérience dans le domaine du sauvetage de personnes. Fondée en 1998, LAA exploite actuellement une flotte de sept avions ambulance, lui permettant une réponse rapide et efficace aux demandes de mission. Fonctionnant 24 heures par jour et 365 jours par an, son centre de contrôle gère des avions avec du personnel multilingue, hautement qualifié et peut envoyer des équipes médicales en mission partout dans le monde pour des rapatriements qui s'effectuent dans des conditions optimales. Depuis début 2013, LAA est, au travers d'un partenariat en France, transporteur exclusif d'équipes d'organes pour tous les centres de transplantation en France (sauf pour Paris).

■ **Entretien avec René Closter, président Luxembourg Air Rescue A.s.b.l.**

**Quels sont les projets sur lesquels vous travaillez actuellement?**

Depuis sa création en 1988, accompagnée d'une vaste adversité au niveau du monde de secours et

des pouvoirs politiques, LAR n'a jamais eu une infrastructure adéquate à l'aéroport du Findel. Initialement, nous avons effectué nos missions de sauvetage aérien en empruntant un hélicoptère aux collègues allemands. Avec une flotte actuelle de 5 hélicoptères de sauvetage, 7 avions sanitaires équipés en unités de soins intensifs, ainsi que 2 ambulances terrestres. Jusqu'à présent, nos engins restent hébergés dans une infrastructure provisoire. La construction d'un hangar fixe comprenant un atelier de maintenance ainsi qu'un bâtiment administratif, est par conséquent notre projet le plus important. Ayant récemment obtenu le permis de bâtir, nous envisageons de nous installer au plus tard en 2015 dans la nouvelle infrastructure adaptée à nos besoins et d'ainsi continuer à réaliser notre vision d'être parmi les meilleurs en termes de sauvetage aérien et de rapatriement en appliquant des hauts standards de sécurité et de qualité.

**Quelle est la réalisation dont vous êtes le plus fier?**

A travers nos 26 ans d'existence, nous sommes fiers d'avoir sauvé de nombreuses vies humaines et d'avoir préservé la santé de personnes en détresse par le biais d'hélicoptères de sauvetage et d'avions sanitaires au Luxembourg, dans la Grande Région et à travers le monde entier. Nos membres ont depuis toujours été notre «raison d'être», et nous nous occupons personnellement d'eux. Sachant qu'au moins chaque dixième mission sauve une vie humaine, les 25.000 missions réalisées jusqu'à ce jour est équivalent à plus de 2.000 personnes qui doivent leurs vies au sauvetage aérien rapide assuré par Luxembourg Air Rescue.

**Quels sont les grands défis auxquels vous devez faire face dans votre secteur d'activité?**

Le financement du secours hélicoptéré au Luxembourg est l'un des plus grands défis de notre organisation. LAR est actuellement en cours de négociation avec la Caisse Nationale de Santé (CNS) au niveau des tarifs de remboursement. En considérant qu'environ 25 % des missions hélicoptérées ne sont pas restituées par la CNS à cause d'un non-transport du patient en hélicoptère, LAR se voit obligée d'assurer le financement des tels vols à vide par ses propres moyens. Cependant, le rôle principal d'un hélicoptère de sauvetage est le transport rapide et fiable du médecin d'urgence sur place afin d'apporter de l'aide médicale immédiate afin de réduire au maximum l'intervalle médical libre. Le médecin SAMU amené sur place décide, après stabilisation du patient, d'effectuer le transport à l'hôpital dans l'intérêt du patient soit en ambulance, soit en hélicoptère. Les frais résultant du vol de transport du médecin d'urgence au bénéfice du patient, ne sont, par conséquent, pas remboursés par la CNS si le patient n'est pas hélicoptéré à l'hôpital et LAR doit donc prendre en charge ces frais. Cette situation sera, à la longue, non finançable au niveau de LAR.

**Si vous pouviez changer une chose dans votre secteur d'activité, laquelle serait-elle? Que pourrait faire la Chambre de Commerce en ce sens?**

Puisque nous nous trouvons également en négociations avec différentes instances gouvernementales luxembourgeoises, j'aimerais bien voir plus de support politique envers nos activités. LAR assume un service public dans l'intérêt de la popu-



(de g. à d.) René Closter, président de LAA S.A et de LAR, Carlo Thelen et Bernd Wagner, pilote AR3

lation du Grand-Duché sans vraiment recevoir le support financier public nécessaire afin de surmonter les coûts réels d'un tel service. Une grande partie des frais est, malgré tout, couverte par l'apport financier des membres LAR, voire le développement d'autres activités et non par les deniers publics. Mon souhait serait que LAR et ses filiales puissent diversifier davantage leurs activités pour générer de nouvelles sources de financements. La Chambre de Commerce peut apporter tout son support à notre PME à vocation huma-

nitaine. LAR emploie plus de 150 personnes et soutient, en tant qu'entreprise, l'économie luxembourgeoise par le biais des impôts sur les salaires, des cotisations sociales, de la TVA ainsi que par la création d'emplois indirects par son activité implantée au Grand-Duché faisant recours à des fournisseurs luxembourgeois. D'autre part, via son volet international, la Chambre de Commerce peut nous permettre de nouer des contacts à l'étranger via ses missions économiques ou l'accueil de délégations étrangères.

## Historique

### Grâce à une poignée de pompiers ...

Avant 1988, le sauvetage aérien n'existait pas au Grand-Duché. Il aura fallu la volonté et surtout, la persévérance d'une poignée de pompiers qui souhaitent arriver plus rapidement sur les lieux d'un accident pour sauver des vies, pour que Luxembourg Air Rescue – LAR – voit le jour, le **18 avril 1988**.

Après bien des résistances et de nombreux obstacles, **LAR finit par être reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal (1989)**, intégrée au SAMU luxembourgeois (1991), la première organisation mondiale certifiée ISO 9001 pour tous ces domaines d'activités (2002), mandatée pour effectuer les transports d'organes sur la région Nord-Est de la France, de la Suisse, en collaboration avec France-Transplant (2008), puis ceux de toute la France sauf Paris au travers d'un partenariat avec sa **filiale Luxembourg Air Ambulance – LAA**, une société qui est membre de la Chambre de Commerce.

LAR a célébré ses 25 ans d'existence et accueilli son 185.000<sup>e</sup> membre en 2013. Aujourd'hui, outre une flotte impressionnante de **5 hélicoptères de secours ultramodernes** (plus 1 dédié aux services de la police grand-ducale) et **7 jets ambulances**, LAR compte **150 salariés** (pilotes, médecins, techniciens) hautement qualifiés, de **14 nationalités**, dont 15 Luxembourgeois et intervient 24/24h et 365 jours/an, opérant plus de **3.000 missions annuelles**.

POUR MIEUX  
COMPRENDRE  
L'ÉCONOMIE  
LUXEMBOURGEOISE



➔ [WWW.CARLOTHELENBLOG.LU](http://WWW.CARLOTHELENBLOG.LU)



### Jeu concours :

Tirage au sort d'une nouvelle chaudière et de 50 conseils de base en énergie à domicile!\*



Infos sur [www.myenergydays.lu](http://www.myenergydays.lu)

\*soumis à conditions

21  
mars

22  
mars

23  
mars

# myenergy days 2014

## le salon de la rénovation énergétique

Luxexpo / Kirchberg

[www.myenergydays.lu](http://www.myenergydays.lu)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DES INFRASTRUCTURES  
Département de l'Environnement



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie



CHAMBRE  
DES MÉTIERS  
LUXEMBOURG



FÉDÉRATION  
DES ARTISANS  
LUXEMBOURG



Fedil  
LUXEMBOURG



Service des sites et  
monuments nationaux



CHAMBRE DE  
COMMERCE  
LUXEMBOURG



■ **Alain Krecké quitte le Cluster for Logistics Luxembourg pour rejoindre le secteur privé**

Alain Krecké a quitté ses fonctions de Cluster manager après deux ans passés à la tête du Cluster for Logistics Luxembourg pour poursuivre sa carrière professionnelle dans le secteur privé. Depuis le 3 mars 2014, M. Krecké occupe les fonctions de directeur commercial auprès de CFL Multimodal.

Les membres du Cluster for Logistics remercient M. Krecké pour son soutien et son engagement constant pour défendre les intérêts du secteur de la logistique et des transports. Avant de rejoindre le Cluster for Logistics, Alain Krecké exerçait plusieurs postes importants au sein de la direction d'entreprises internationales du domaine du transport et de la logistique.



Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2014, Alain Krecké est directeur commercial au sein de CFL Multimodal

■ **Charles Gosselin assure la continuité des activités**

Charles Gosselin, membre du «Development committee» du Cluster for Logistics Luxembourg assurera l'intérim jusqu'à la nomination prochaine d'un nouveau Cluster manager. M. Gosselin travaille au département «Corporate & Institutional banking» de la BIL depuis 2001.

Il est également actif au sein du Cluster maritime en tant qu'Administrateur-trésorier.



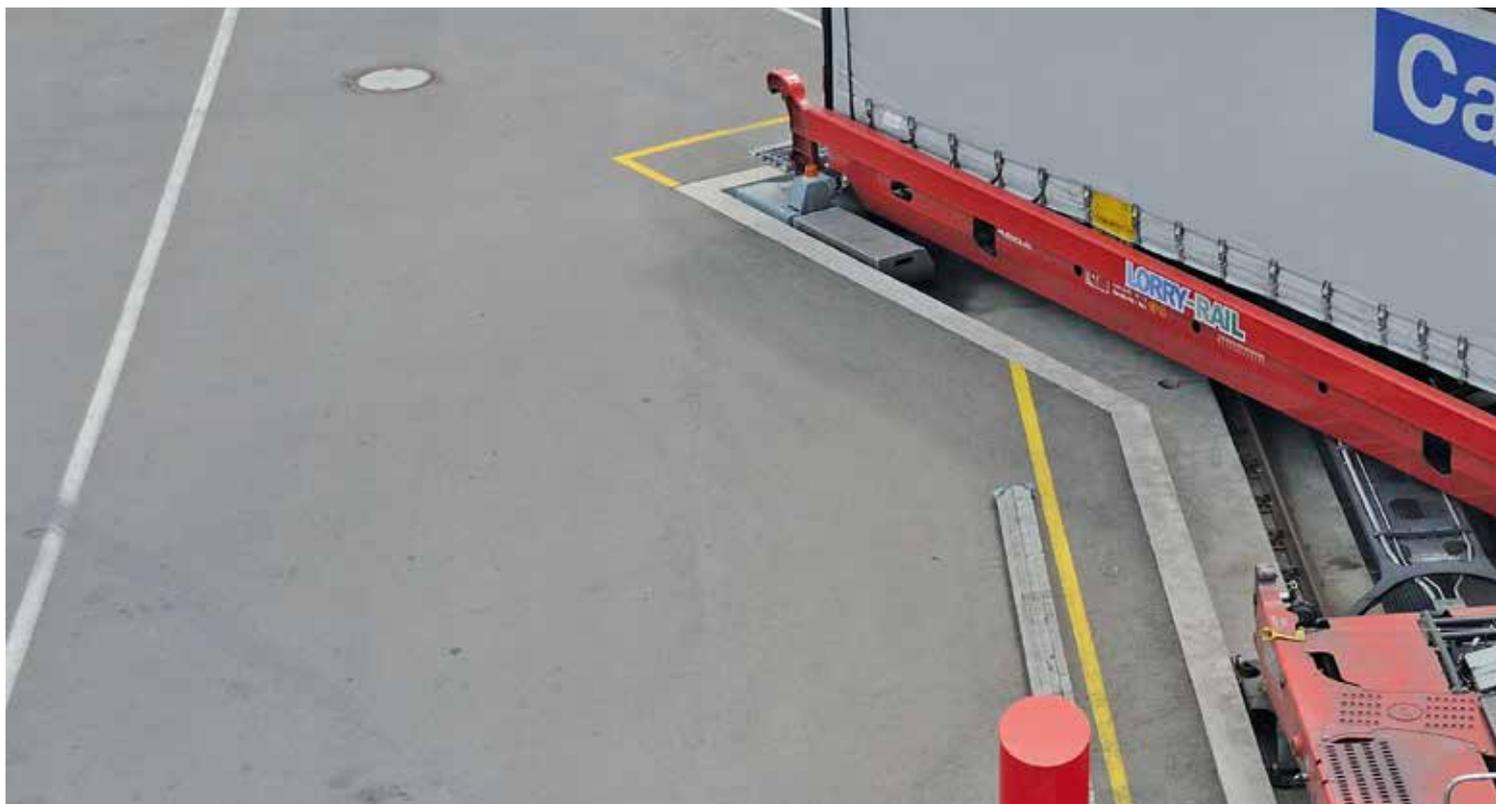
Charles Gosselin reprend les fonctions d'Alain Krecké en attendant la nomination du nouveau Cluster Manager

**Luxembourg : when location matters**

**Global logistics.  
Tailor-made solutions.**

Cluster for Logistics  
**Luxembourg**  
ADDING VALUE IS THE KEY  
[www.clusterforlogistics.lu](http://www.clusterforlogistics.lu)

**CLUSTER  
MARITIME**  
Luxembourgeois  
[www.cluster-maritime.lu](http://www.cluster-maritime.lu)



## Tag der Logistik 2014

### Logistik-Unternehmen öffnen ihre Tore für Sie

**U**nter dem Motto „Logistik macht’s möglich“ rücken am Tag der Logistik am 10. April 2014 in ganz Europa wieder logistische Leistungen für einen Tag in den Mittelpunkt des öffentlichen Interesses. Das Cluster for Logistics organisiert die Initiative „Tag der Logistik“ in Luxemburg und koordiniert die nationalen Veranstaltungen. Bis jetzt haben sich vier Luxemburger Unternehmen bereit erklärt, ihre Tore für Besucher zu öffnen. **IEE, Arthur Welter Transports, Panalpina** sowie **CFL Multimodal** heißen Sie am 10. April 2014 herzlich willkommen, um ihr großes Spektrum an Leistungen und Lösungen im Bereich der Logistik zu präsentieren. Die Unternehmen bieten eine bis zwei Veranstaltungen pro Tag an für jeweils 15 bis 25 Personen.

Die Veranstaltungen am Tag der Logistik sind für jedermann kostenfrei zugänglich. Informationen über das Angebot mit Details zu jeder einzelnen Veranstaltung gibt es auf [www.tag-der-logistik.de](http://www.tag-der-logistik.de), wo auch die Anmeldung erfolgen kann. Alternativ sind auch Anmeldungen beim Cluster for Logistics über die Email-Adresse [info@clusterforlogistics.lu](mailto:info@clusterforlogistics.lu) möglich. Geben Sie bitte die Namen, Telefonnummer und Adresse der Besucher und und die jeweilige Veranstaltung plus Uhrzeit an. Weitere Informationen erhalten Sie auf der Webseite [www.clusterforlogistics.lu](http://www.clusterforlogistics.lu). Für weitere Fragen, kontaktieren Sie das Cluster for Logistics über [info@clusterforlogistics.lu](mailto:info@clusterforlogistics.lu) oder der Telefonnummer (+352) 42 39 39-848. Die Anzahl der Plätze ist begrenzt und Anmeldungen werden nach dem Eingangsdatum sortiert. ■

Der Logistiksektor beschäftigt mittlerweile 16.000 Mitarbeiter in Luxemburg, also rund 5 Prozent der nationalen Belegschaft. In einer globalisierten Handelskette rückt die Logistik in den Mittelpunkt, und Luxemburg will sich als Ein- und Ausgangstor in Europa etablieren. Der „Tag der Logistik“ ist eine Initiative der gemeinnützigen Bundesvereinigung Logistik (BVL), die ebenfalls von der „European Logistics Association“ unterstützt wird. Was dem Auge der Öffentlichkeit oft verborgen ist, wird am „Tag der Logistik“ erlebbar. Logistik wird in der Wahrnehmung häufig auf Transport, Umschlag und Lagerung reduziert. Doch es geht weit darüber hinaus: Logistik bedeutet Planung und Steuerung aller Informations- und Materialflüsse zwischen Kunden und Lieferanten, aber auch innerhalb von Unternehmen. Wenn Sie wissen wollen, wie Handelsketten funktionieren, melden Sie sich zum Logistiktag an.



## Journée de la Logistique 2014

### Les entreprises logistiques ouvrent leurs portes pour vous

**S**ous le slogan «La logistique rend tout possible» les sociétés actives dans le secteur ouvriront leurs portes au public le 10 avril 2014. Le Cluster for Logistics organise la «Journée de la Logistique» au Luxembourg et coordonne les événements au niveau national. Quatre entreprises luxembourgeoises ont d'ores et déjà accepté de participer à cette journée. Ainsi, **IEE, Arthur Welter Transports, Panalpina** ainsi que **CFL Multimodal** accueilleront les visiteurs le 10 avril 2014 pour présenter leur large éventail de services et de solutions en matière de logistique. Chaque entreprise propose un à deux événements par jour par groupe de 15 à 30 visiteurs.

La participation aux événements de la «Journée de la Logistique» est gratuite. Les informations détaillées sur chaque événement peuvent être consultées sur [www.tag-der-logistik.de/en](http://www.tag-der-logistik.de/en), où il est également possible de s'inscrire pour les visites. Les inscriptions aux événements au Luxembourg s'effectuent par e-mail à : [info@clusterforlogistics.lu](mailto:info@clusterforlogistics.lu) avec la mention «Journée de la logistique», le nom, adresse et numéro de téléphone des visiteurs suivi de l'événement et de l'horaire souhaité. Plus d'informations également sur [www.clusterforlogistics.lu](http://www.clusterforlogistics.lu) ainsi que sur les sites web des entreprises participantes. Pour de plus amples détails, contacter le Cluster for Logistics via l'adresse [info@clusterforlogistics.lu](mailto:info@clusterforlogistics.lu) ou par téléphone au (+352) 42 39 39-848. Le nombre de places est limité et les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée. ■

Le secteur de la logistique emploie 16.000 collaborateurs au Luxembourg, soit 5 % de la main-d'œuvre nationale. La chaîne d'approvisionnement mondialisée nécessite une logistique avancée, et le Luxembourg entend s'imposer comme une porte d'entrée et de sortie en Europe. La «Journée de la Logistique» est une initiative de l'association à but non lucratif BVL qui est soutenue par la «European Logistics Association». La logistique est souvent réduite à tort au transport, à la manutention et au stockage. Mais les activités sont bien plus étendues: la logistique permet la planification et le contrôle de tous les flux des informations et les flux matériels entre les clients et les fournisseurs, mais aussi au sein des entreprises. Venez découvrir la face cachée de la chaîne logistique, inscrivez-vous à la «Journée de la Logistique» le 10 avril 2014.



---

### Chronique juridique

---

## Parasitisme, débauchage de personnel, publicité déloyale: attention à la concurrence déloyale!

Lors de notre précédente chronique, nous avons évoqué les pratiques anticoncurrentielles caractérisées par les abus de position dominante et les ententes prohibées. Ces pratiques ne sont cependant pas les seules pratiques susceptibles de porter atteinte au principe d'une saine concurrence, indispensable afin de stimuler l'innovation, le développement, l'esprit d'entreprise, tout en garantissant aux consommateurs un accroissement du choix des produits et services, tant en termes de quantité qu'en termes de qualité et de prix. La loi modifiée du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales permet ainsi de sanctionner sous la dénomination d'actes de concurrence déloyale, les comportements ne constituant ni une entente ni un abus de position dominante mais qui portent néanmoins atteinte à l'organisation du marché et qui permettent à leurs auteurs d'obtenir des avantages concurrentiels indus.

**A**ux termes de l'article 14 de la loi modifiée du 30 juillet 2002 «commet un acte de concurrence déloyale toute personne qui exerce une activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale qui, par un acte contraire aux usages honnêtes en matière commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, ou à un engagement

*contractuel, enlève ou tente d'enlever à ses concurrents ou à l'un d'eux une partie de leur clientèle ou porte atteinte ou tente de porter atteinte à leur capacité de concurrence».*

La concurrence déloyale comprend donc tout acte jugé inadmissible dans les échanges commerciaux normaux, visant à favoriser les ventes d'une entre-

prise ou à accroître ses bénéfices de manière injustifiée. L'acte de concurrence déloyale peut par conséquent relever de tout agissement fautif ou de toute manœuvre contraire à la loyauté, aux usages commerciaux ou à des engagements pris en matière de concurrence, commis à l'encontre d'un concurrent.

Cette notion de concurrence déloyale pouvant, de par sa définition très large, regrouper de très nombreuses hypothèses, il convient d'illustrer ce principe par quelques exemples tirés de la jurisprudence avant de préciser les voies de recours et les sanctions prévues en la matière.

### Le parasitisme

Le parasitisme consiste dans une reprise plagiaire du travail et des efforts d'autrui afin d'en tirer profit sans rien avoir à dépenser. De telles pratiques permettent à l'entreprise parasite de faire l'économie des frais financiers et intellectuels nécessaires à la commercialisation de ses produits, ce qui bien entendu fausse le jeu normal du marché en rompant l'équilibre entre les acteurs économiques et en n'incitant plus à l'innovation.

Constitue notamment un acte de parasitisme le fait pour un journal de reprendre à son compte les annonces publiées dans un journal concurrent<sup>1</sup>.

### Le débauchage du personnel d'un concurrent

Le principe de la liberté du travail implique qu'un salarié puisse librement changer d'employeur s'il le souhaite. Ce principe associé à la libre concurrence en matière économique permet d'affirmer que le débauchage de salariés d'un concurrent n'est pas en soi répréhensible.

Cependant, la jurisprudence luxembourgeoise a, en se basant sur le principe de la concurrence déloyale, sanctionné des débauchages ayant pour effet ou pour but de créer une confusion entre établissements concurrents, de désorganiser le service d'un concurrent ou de s'approprier des secrets de fabrique ou de commerce<sup>2</sup>. Toutefois, le débauchage de personnel n'étant pas en lui-même un acte contraire aux usages honnêtes, celui-ci ne deviendra illicite que

s'il s'accompagne d'agissements susceptibles de modifier sa nature de manière à caractériser un abus manifeste de la liberté d'embauche. A notamment été considéré comme constituant un acte de concurrence déloyale le fait pour un commerçant d'utiliser des informations révélées par un salarié préalablement au service d'un concurrent<sup>3</sup>.

### La publicité déloyale

L'article 16 de la loi du 30 juillet 2002 interdit toute publicité constituant un acte de concurrence déloyale. On entend par publicité toute forme de communication faite dans le cadre d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale dans le but de promouvoir la fourniture de biens ou de services.

Ont notamment été considérées comme constituant des actes de concurrence déloyale les campagnes publicitaires visant à dénigrer un concurrent. Il a ainsi été jugé que «*se moquer de manière méprisante des produits de son concurrent ou employer des insinuations faisant naître dans l'esprit du public une opinion négative sur les produits concurrentiels constitue un comportement déloyal qui doit être sanctionné*»<sup>4</sup>.

Constitue également un acte de publicité déloyale le fait de reprendre à son compte un terme utilisé par un concurrent lors d'une de ses campagnes publicitaires précédentes ayant été couronnée de succès<sup>5</sup> ou le fait de qualifier un concurrent de «*menteur*»<sup>6</sup>.

Il convient toutefois de préciser que la publicité comparative est permise<sup>7</sup> au Grand-Duché à condition, entre autres, qu'elle ne soit pas trompeuse, qu'elle compare des biens ou services répondant aux mêmes besoins et objectifs, qu'elle compare objectivement plusieurs caractéristiques essentielles, pertinentes et vérifiables, et qu'elle n'entraîne pas le discrédit ou le dénigrement des marques d'un concurrent.

Par conséquent, la frontière entre publicité comparative et publicité déloyale peut en certaines circonstances s'avérer très difficile à déterminer et il convient pour les commerçants d'agir avec la plus grande précaution dans ce domaine sous peine d'encourir les sanctions prévues en matière de concurrence déloyale.

### Les voies de recours et les sanctions prévues en matière de concurrence déloyale

Dès la constatation d'un acte de concurrence déloyale, toute personne intéressée<sup>8</sup> peut saisir le magistrat président la Chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale en vue de voir ordonner la cessation des actes de concurrence déloyale. L'auteur d'un acte de concurrence déloyale encourra une peine d'amende de 251 à 120.000 EUR ainsi que l'insertion de la décision de condamnation dans les journaux.

Sur base d'une décision définitive ayant ordonné la cessation d'un acte de concurrence déloyale, la victime pourra également saisir les tribunaux compétents en vue d'obtenir l'indemnisation de son éventuel préjudice.

Finalement, il convient donc de retenir que la notion d'acte de concurrence déloyale peut recouvrir un très grand nombre d'hypothèses. Seule importera donc l'appréciation par les juges des circonstances de chaque situation afin de déterminer l'intention de l'auteur ainsi que le caractère contraire aux usages honnêtes ou à un engagement contractuel des faits incriminés.

*Clause de non-responsabilité: la présente chronique constitue un commentaire général et ne vise en aucune manière à fournir une description exhaustive de la législation et de la jurisprudence concernées.* ■

<sup>1</sup> Cour d'appel 14/11/2007, n° 32297 du rôle.

<sup>2</sup> TA Lux. 11/04/2008, ordonnance n° 5004/08.

<sup>3</sup> Cour d'appel, 9/07/2003, n° 27824 du rôle.

<sup>4</sup> Cour d'appel 21/03/2007, n° 31955 du rôle.

<sup>5</sup> Cour d'appel 21/03/2007, n° 31955 du rôle.

<sup>6</sup> TA Lux 04/05/90, P.28, page 79.

<sup>7</sup> Article 18 de la loi du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales.

<sup>8</sup> En plus de tout consommateur ou de tout commerçant s'estimant victime d'un acte de concurrence déloyale, l'article 23 de la loi 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales permet à tout groupement professionnel, aux associations ayant pour objet la protection des consommateurs visées à l'article L.313-1 du Code de la consommation, au ministre ayant la protection des consommateurs dans ses attributions, à la Commission de surveillance du secteur financier et au Commissariat aux Assurances d'intenter une action en cessation.

## Projets soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: (+352) 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site [www.cc.lu](http://www.cc.lu) (rubrique «Avis»).

### ■ Ministère de l'Économie

Projet de loi

- relative aux émissions industrielles;
- modifiant la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés;
- modifiant la loi modifiée du 20 avril 2009 relative à la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux. (PL 4083terMJE).

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 22 juin 2000 transposant la directive 96/98/CE du Conseil du 20 décembre 1996 relative aux équipements marins ainsi que la directive 98/85/CE de la Commission du 11 novembre 1998 modifiant la directive 96/98/CE du Conseil relative aux équipements marins. (4215SMI)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 18 janvier 2005 fixant les conditions générales des crédits d'équipement prévus à l'article 5 de la loi modifiée du 2 août 1977 portant création d'une Société Nationale de Crédit et d'Investissement. (4219BLU)

### ■ Ministère de la Santé

Avant-projet de règlement grand-ducal portant réglementation des dispositifs médicaux qualifiés de «lasers à visée cosmétique et/ou esthétique». (4209SMI)

### ■ Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 1<sup>er</sup> avril 2011 concernant la fixation des caractères minimaux et des conditions minimales pour l'examen de certaines variétés d'espèces de plantes agricoles. (4210SMI)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 1<sup>er</sup> avril 2011 concernant la fixation des caractères minimaux et des conditions minimales pour l'examen de certaines variétés d'espèces de légumes. (4211SMI)

### ■ Ministère des Communications et des Médias

Projet de règlement grand-ducal fixant pour l'année 2014 le montant annuel de référence prévu à l'article 3 de la loi modifiée du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite. (4212SMI)

### ■ Ministère des Finances

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 11 mai 2007 concernant les contributions aux frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat aux Assurances. (4213ZCH)

### ■ Ministère de la Sécurité sociale

Projet de loi modifiant les attributions du Contrôle médical de la sécurité sociale et modifiant:

- le Code de la sécurité sociale;
- le Code du travail;
- la loi modifiée du 15 décembre 1993 déterminant le cadre du personnel des administrations, des services et des juridictions de la sécurité sociale. (4214SBE)

### ■ Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 24 novembre 2000 concernant l'utilisation de fertilisants azotés dans l'agriculture. (4216SMI)

Projet de règlement grand-ducal modifiant et complétant les annexes III et IV du règlement grand-ducal du 30 juillet 2013 relatif à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. (4217MJE)

Projet de loi modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008

- relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs
- modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets. (4218DAA)

### ■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 3 février 1998 portant exécution de Directives de l'Union européenne relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques ainsi que des tracteurs agricoles et forestiers à roues. (4221SMI)

## Nouvelle édition

# Droit fiscal international

**L**a nouvelle édition revue et augmentée de l'ouvrage Le droit fiscal international de Jean Schaffner, couvre les règles de droit fiscal international applicables aux revenus des non-résidents réalisés au Luxembourg, ainsi qu'aux revenus d'origine étrangère des résidents luxembourgeois. Pour les différentes catégories de revenus, l'auteur a analysé les règles d'attribution du droit d'imposition entre l'Etat de résidence du contribuable et

celui de la source de revenu et les modalités d'imposition au Luxembourg et l'élimination des doubles impositions. Jean Schaffner s'appuie à la fois sur les principes du modèle de convention fiscale de l'OCDE et sur les dispositions essentielles des traités internationaux conclus par le Luxembourg. L'auteur aborde également les principaux véhicules de structuration luxembourgeois (société de titrisation, Soparfi, SICAR et fonds d'investissement), ainsi que les



changements législatifs les plus récents. Les grandes questions de droit fiscal international, comme le développement du commerce électronique, l'interdic-

tion des discriminations, les paradis fiscaux, la lutte contre l'évasion fiscale ... sont également abordées. Jean Schaffner est avocat aux barreaux de Luxem-

bourg et Paris et auteur de plusieurs ouvrages de droit fiscal international et luxembourgeois. ■

Disponible sur: [www.promoculture-larcier.lu](http://www.promoculture-larcier.lu)

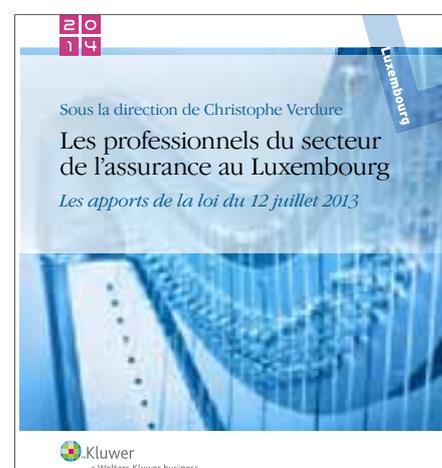
## Expertise

# Les professionnels du secteur de l'assurance au Luxembourg – Les apports de la loi du 12 juillet 2013

**L**e secteur de l'assurance occupe une place essentielle sur la place financière au Luxembourg. Outre l'importance de ses encaissements et sa résistance à la crise, le rôle du secteur est également important sur un plan sociétal. Afin de conforter cette position cruciale sur le marché, tout en anticipant les futures règles de solvabilité édictées au niveau de l'Union européenne, le Luxembourg s'est doté d'une réglementation novatrice et unique en son genre, encadrant l'émergence de nouveaux professionnels du secteur de l'assurance (PSA).

L'adoption de la loi du 12 juillet 2013 emporte ainsi une évolution majeure du secteur de l'assurance au Luxembourg, à l'instar de celle qu'avait connue le secteur financier voici quelques années. Fort de cette importance, il est apparu essen-

tiel d'examiner, outre la portée de cette loi, son impact concret. Aussi, plusieurs spécialistes du secteur de l'assurance ont pris part au présent ouvrage, livrant ainsi la première analyse inédite de la loi du 12 juillet 2013. Cet ouvrage s'adresse à un large public: juristes d'entreprise et intermédiaires d'assurance, avocats, mais aussi gestionnaires de sinistres. L'ouvrage contient les contributions de: Marc Hengen (contexte de l'adoption de la loi PSA), Christophe Verdure (lien entre cette loi et les obligations issues de la Directive «Solvency II»), Carine Feipel (les nouveaux statuts créés par la loi PSA), Cédric Schirrer et Donald Venkaptapen (le statut réservé aux dirigeants), Virginie Courteil et Clément Guillaume (les impacts de la loi PSA sur les compagnies d'assurances), Vincent Derudder et Christophe Verdure (les réac-



tions des intermédiaires à l'adoption de la loi PSA), Elisabeth Omes (comparaison entre les PSA et les PSF), Nicolas Thielgen et Aurélien Cheppe (les différentes sanctions administratives). ■

Disponible sur: [www.kluwer.lu](http://www.kluwer.lu)

## Frontaliers et résidents

# Le Guide des impôts 2014

**V**ous êtes frontalier français, belge ou encore résident luxembourgeois et vous êtes un peu perdu avec vos impôts? Le site [www.lesfrontaliers.lu](http://www.lesfrontaliers.lu) propose un guide des impôts simplifié et gratuit pour les travailleurs résidents et non-résidents du Luxembourg. Il regroupe des informations sur les déclarations fiscales luxembourgeoise, française et belge, avec notamment des explications sur la manière de remplir les différentes

déclarations ou encore sur les déductions fiscales possibles dans les trois pays. Il propose également plusieurs exemples concrets qui démontrent l'intérêt ou non pour un frontalier de remplir une déclaration fiscale au Grand-Duché. Le Guide des Impôts n'est pas exhaustif, mais il répond à la majorité des questions que se posent les contribuables des trois pays. Ce guide est aussi téléchargeable gratuitement sur le site internet [www.lesfrontaliers.lu](http://www.lesfrontaliers.lu). ■



## Fedil

# Le positionnement d'entreprises via des partenariats stratégiques de recherche



Robert Dennewald, président de la Fedil

**L**e 6 février 2014 a eu lieu la conférence «Position your company through strategic research partnerships» en présence de nombreux invités, dont notamment Claude Meisch, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La conférence a été conjointement organisée par la Fedil – Business Federation Luxembourg, le FNR – Fonds National de la Recherche et l'agence nationale pour la recherche et l'innovation Luxinnovation.

L'objectif de cet événement était d'informer les représentants des entreprises et des organismes de recherche publics sur les instruments financiers et les mesures d'aides qui existent pour encourager des partenariats publics-privés dans le domaine de la recherche.

Dans son mot de bienvenue, le président de la Fedil, Robert Dennewald, s'est félicité de l'engagement du nouveau Gouvernement à maintenir son objectif à long terme pour porter les

dépenses publiques en faveur de la recherche à l'équivalent de 1 % du PIB. M. Dennewald a aussi souligné les efforts qui ont été entrepris pour développer le secteur de la recherche publique et privée. Dans ce contexte il a évoqué le succès des aides directes en rapport avec des projets de recherche privés régies par la loi de 2009 pour le soutien à la recherche, au développement et à l'innovation au Luxembourg. Néanmoins, Robert Dennewald a rappelé qu'il reste des efforts à faire dans le domaine de la recherche, notamment en rapprochant recherche publique et privée et en incitant la création de partenariats publics-privés.

Le directeur de Luxinnovation, M. Jean-Paul Schuler et Dr Marc Schiltz, le secrétaire général du FNR ont présenté les différents instruments de financement de projets de recherche conjoints ainsi que les mesures d'aides qui permettent de stimuler les partenariats publics-privés.

Lors de la table ronde les représentants des entreprises Roger Assaker (CEO e-Xstream engineering), Loïc Didelot (CEO MixVoIP), Georges Thielen (Manager Winter Technology Programs, Goodyear Innovation Center Luxembourg) ainsi que le directeur du SnT, Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust, Björn Ottersen et les 2 chercheurs PhD Alajandro Bahnsen (CETREL) et Julien Gillard (Goodyear Innovation Center Luxembourg) ont eu l'occasion de témoigner de leurs expériences avec des projets de recherche conjoints et les instruments d'aides comme par exemple les AFR-PPP (Aides à la Formation Recherche – Partenariats publics privés) qui soutiennent des chercheurs réalisant leur doctorat et/ou post-doctorat en collaboration avec une entreprise privée au Luxembourg.

Dans son mot de clôture, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Claude Meisch, s'est montré très satisfait des instruments existants pour supporter et encourager les projets de recherche conjoints: «il faut continuer dans cette direction et créer de nouveaux partenariats publics-privés, voire intensifier les partenariats existants et ajuster quelques instruments pour les rendre plus facile à utiliser et moins bureaucratiques». Le ministre a souligné que l'investissement dans la recherche et l'innovation reste une des priorités absolues du nouveau Gouvernement. Le ministre a également fait référence au nouveau programme de l'UE pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 qui offre de multiples opportunités pour intensifier les partenariats de recherche publics-privés: «... tous les futurs contrats de performance avec l'Université, les Centres de recherche publics, le Fonds national de la recherche et l'agence Luxinnovation devraient contenir des indicateurs de performance liés aux partenariats de recherche public-privé et à une participation accrue dans Horizon 2020.»

*Communiqué par la Fedil* ■

## Les entreprises s'ouvrent aux étudiants en mathématiques

**H**uit étudiants en mathématiques de l'Université du Luxembourg ont profité de l'offre pour effectuer un stage en entreprise durant les vacances semestrielles 2014. Force est de constater que dans le domaine des «sciences exactes» et des «sciences appliquées», il y a une forte pénurie de talents dans les pays de l'Europe de l'Ouest et que les entreprises luxembourgeoises rencontrent d'énormes difficultés pour trouver de la main d'oeuvre scientifique (ingénieurs, mathématiciens, physiciens ...). Par conséquent, la Fedil juge nécessaire de transmettre le goût des sciences aux jeunes et de sensibiliser les jeunes étudiants en sciences sur les opportunités existantes dans les entreprises luxembourgeoises. C'est dans ce contexte

que la Fedil, avec les responsables de l'Unité de Recherche en Mathématiques de l'Université du Luxembourg, a pris l'initiative pour lancer un projet pilote pour offrir un stage en entreprise de trois jours aux étudiants de la première année Master en mathématiques.

Les entreprises luxembourgeoises Delphi Automotive Systems, DuPont de Nemours, Goodyear et IEE ont tout de suite exprimé leur intérêt pour accueillir des étudiants et pour leurs offrir la possibilité de faire connaissance du monde industriel et des mathématiques appliquées. Finalement, huit étudiants du Master en mathématiques ont profité de cette offre qui leur a permis une formidable expérience en un court laps de temps.

Au programme des trois jours de stage (du 4 au 6 février 2014) ont figuré

les cinq modules suivants: présentation et visite de l'entreprise; modélisation mathématique; méthodes statistiques et théorie des probabilités; modèles financiers et planification de la demande et de la production.

Globalement, les étudiants et les maîtres de stage sont très satisfaits du stage réalisé et du côté des maîtres de stage, ils se sont tous exprimés en faveur d'une continuation de cette initiative. Dans sa conclusion de son rapport de stage, un étudiant a écrit: « ... all objectives of this short internship have been achieved and it was a very interesting and life-enhancing experience. I would recommend this visit to any other student when given the possibility».

*Communiqué par la Fedil* ■

### FEALU – Female Entrepreneurship Ambassadors Luxembourg

## Des femmes pionnières dans l'entrepreneuriat, vous en connaissez?

**D**ans le cadre de son exposition sur les femmes pionnières qui se déroulera en octobre/novembre prochain, la FEALU (Female Entrepreneurship Ambassadors Luxembourg) recherche des informations sur ces femmes qui, à la fin XIX<sup>e</sup> début XX<sup>e</sup>, ont créé leur entreprise ou une activité professionnelle au Luxembourg.

#### **Mettre en valeur la place des femmes entrepreneurs dans la société**

Cette exposition itinérante, qui sera inaugurée dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire de la FFCEL (Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise), a pour objectif de montrer la place importante que la femme a su prendre dans la vie économique du pays. Cette rétrospective

sera mise à disposition gracieusement à des associations, institutions, écoles ... qui le souhaitent.

#### **Appel à témoin**

Pour monter cette exposition, la FEALU recherche des renseignements et des photos qui pourraient, le temps d'une exposition, faire revivre ces femmes pionnières. ■

Si vous désirez mettre à l'honneur une femme pionnière, contactez :  
joelle.letsch@adt-center.lu ou netty.thines@mediation-sa.lu

## MixCity Luxembourg lance «MixConnect»

# Un rendez-vous sous le thème du networking au féminin



(de g. à d.) Michèle Detaille (NoNail Boxes), Nicolas Henckes (U.E.L.), Christiane Wickler (Groupe Pall Center), Viviane Reding (Vice-présidente de la Commission Européenne), Fabienne Dasnoy (MixCity Luxembourg), Bernhard Dedenbach (BD Associates) et Thierry Schuman (BGL BNP Paribas)

**C**réé en 2009 par 7 femmes engagées du Groupe BNP Paribas au Luxembourg, MixCity Luxembourg ambitionne d'être un acteur constructif de l'égalité des chances professionnelles au bénéfice de ses membres et du Groupe BNP Paribas au Luxembourg. En 2013, MixCity Luxembourg, soutenu par le plan «Actions Positives» de BGL BNP Paribas, s'est structuré en réseau professionnel mixte et compte à ce jour plus de 100 membres, hommes et femmes, employés du Groupe au Luxembourg.

Le 14 février 2014, au siège de BGL BNP Paribas, MixCity Luxembourg a accueilli d'autres acteurs luxembourgeois et de la Grande Région de l'égalité des chances à l'occasion de son premier «MixConnect». Pas moins de 15 réseaux ont répondu présent et participé à l'évènement: des réseaux autonomes comme la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise du Luxembourg (FFCEL), Femmes Leaders et le Female Board Pool; des réseaux d'entreprise dont notamment

ceux de PricewaterhouseCoopers, State Street, Société Générale, BNY Mellon, Deloitte; ou encore des réseaux féminins solidaires comme Dress for Success et les Soroptimist.

Deux temps forts ont articulé cette première rencontre. Viviane Reding, Vice-présidente de la Commission Européenne, a ouvert la soirée en rappelant l'enjeu de la mixité professionnelle pour l'économie européenne. Elle a notamment décrit ce que les entreprises, les autorités publiques et l'UE, peuvent faire pour avoir plus de femmes au sein des conseils d'entreprise. Une table ronde mixte était ensuite organisée autour du thème «le networking au féminin». Michèle Detaille, CEO de No Nail Boxes, Christiane Wickler, Administrateur Délégué du Groupe Pall Center et députée, Nicolas Henckes, Secrétaire Général de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises et Bernhard Dedenbach, associé-fondateur de BD Associates SA, ont donné leur définition du networking et en quoi il a

contribué à leur carrière professionnelle. Ils ont également délivré des conseils très concrets sur comment construire, entretenir et utiliser son carnet d'adresses. Pour Fabienne Dasnoy, Présidente de MixCity Luxembourg, «L'égalité des chances professionnelles entre les hommes et les femmes ne peut reposer sur les seules législations. Ces dernières jouent le rôle d'un catalyseur qui, ajouté à d'autres ingrédients, accélère un processus. Mais les législations seules ne peuvent faire changer une culture d'entreprise ou une société. C'est aux premiers concernés, les hommes et les femmes, à devenir des acteurs du changement dans leur entreprise ou leur pays. Telle est la mission de MixCity Luxembourg et l'ambition de ce MixConnect: ensemble, être promoteurs citoyens de la mixité à tous les niveaux dans notre entreprise et dans l'économie luxembourgeoise.» Madame Reding s'est dite «ravie d'une telle initiative fédératrice au Luxembourg», qu'elle «encourage dans la durée». ■

# Un nouveau comité pour l'association regroupant les métiers du design

L'Association professionnelle Design Luxembourg a été créée en décembre 1995. Elle regroupe aujourd'hui 51 sociétés et indépendants qui travaillent dans les secteurs du graphic-design, photo-design, product-design, web-design, fashion-design, text-design et exhibition-design et autres.

Depuis sa création, elle se veut fédératrice et a pour but de faire connaître les métiers du design au Grand-Duché de Luxembourg et de valoriser les compétences du territoire. Design Luxembourg est également membre actif de BEDA (Bureau of European Designer's Associations). Ce partenariat permet d'avoir accès à un réseau d'informations sur le développement de la profession dans d'autres pays et de représenter les intérêts des designers au niveau européen.

Elle s'est créée autour de l'idée que le design n'est pas seulement artistique ou créatif, mais qu'il a une réelle place à jouer dans l'attractivité et la compétitivité des entreprises luxembourgeoises et de la Grande Région. Le design se veut d'être forme et fonction.

La pression sur le marché économique augmente et a souvent pour impact une réduction des budgets dans les métiers de la création. Pourtant, le design comme outil stratégique est un atout incontournable pour développer

l'activité professionnelle d'une entreprise, d'une institution, d'un indépendant ou d'un métier spécialisé afin de positionner ces derniers de façon pérenne sur les marchés et pour attirer de nouveaux clients et prospects. Le design est à considérer comme investissement incontournable et non comme une dépense.

Le design a un impact fondamental sur le développement économique et social du Luxembourg au niveau local et international. C'est pourquoi il est essentiel de sensibiliser le public et les autorités et de les rendre plus attentifs à ces valeurs ceci surtout dans une approche de «nation branding» envisagée par le nouveau Gouvernement.

Le Luxembourg se doit d'utiliser ses forces en design afin d'améliorer ses produits et services et donc également son image de marque dans une approche de développement durable. Le nouveau comité élu lors de l'assemblée générale, s'est engagé dans la continuité de cette idéologie et s'est donné pour tâche de:

- représenter les métiers du design en développant de manière plus soutenue ses relations avec les différentes institutions du Luxembourg, de la Grande Région et au plan international.
- agir pour la formation de jeunes designers au Grand-Duché.
- permettre aux acteurs de la communication visuelle de se rencontrer autour



d'événements fédérateurs: workshops, conférences et networking.

- promouvoir et récompenser les meilleurs projets de Design luxembourgeois et de la Grande Région.

Composition du nouveau comité: Laurent Graas, partenaire, agence lola Strategy and Design; Baptiste Hugon, directeur associé, H2A; Christophe Leifgen, directeur WASP; Claude Schmitz, jewellery and object designer; Jessica Theis, Photodesign; Frank Weber, Studio Frank Weber, Photodesign; Guido Wolff, Associé Sensity Business Models and Brands. ■



RETHINK INNOVATION  
THINK TUDOR

As a leader in applied research in Luxembourg, Tudor responds to your needs by mobilising its scientific and technological competences in nine innovation programmes, each targeting specific challenges.

MANUFACTURING INDUSTRY	MOBILITY	PUBLIC SERVICES
CONSTRUCTION	TRANSPORT & LOGISTICS	INNOFINANCE
ECOTECHNOLOGY	HEALTH	HUMAN CAPITAL

For further information: [www.tudor.lu/innovation-programmes](http://www.tudor.lu/innovation-programmes)



## L'IRE commente l'accord intervenu portant sur la réforme européenne de la profession de l'audit

**E**n décembre dernier, la présidence lituanienne de l'Union Européenne, la Commission européenne, le Parlement européen et les Etats membres sont parvenus à un compromis sur la réforme dite «Barnier» de la profession de l'audit introduite par la Commission européenne en 2011. L'adoption formelle du projet de réforme par le Conseil européen et le vote en séance plénière au Parlement européen sont attendus d'ici le mois d'avril prochain. Le commissaire européen Michel Barnier, en charge du marché intérieur, a initié le projet de réforme dans la foulée de la crise financière de 2008, qui a poussé les autorités politiques à rechercher au sein des acteurs économiques les responsabilités dans le déclenchement de la crise et à proposer des solutions pour éviter qu'une telle crise se reproduise.

Bien que la responsabilité des auditeurs n'ait pu en aucune manière être établie dans les défaillances majeures de banques ou d'entreprises qui ont jalonné la crise financière, la profession de l'audit a été soumise au même exercice de revue de ses règles de fonctionnement que les banques, les agences de notation et les régulateurs. Les principales dispositions de la directive et du règlement sont les suivantes:

- **Rotation obligatoire des cabinets d'audit**

La réforme impose aux cabinets d'audit qui contrôlent les entités d'intérêt public une rotation obligatoire tous les 10 ans. Les Etats membres peuvent prolonger cette période de 10 ans supplémentaires dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres et de 14 ans en cas d'audit conjoint, c'est-à-dire lorsque la société contrôlée désigne plusieurs cabinets d'audit. Les Etats membres sont libres de fixer un délai plus court.

- **Services non-audit**

Les nouvelles règles prévoient également des mesures pour éviter les situations de conflit d'intérêts. Ainsi la fourniture de plusieurs services non-audit est

interdite par le biais d'une «liste noire» stricte, qui vise notamment le conseil en matière fiscale et les services liés à la gestion ainsi qu'à la stratégie d'investissement et financière du client. En outre, un plafond est fixé pour la fourniture de services autres que les services audit, qui ne devront pas excéder 70 % de la moyenne des honoraires d'audit versés au cours des trois derniers exercices. Cette «liste noire» crée beaucoup d'incertitudes puisque les termes utilisés pour définir les prestations interdites sont sujets à une marge d'interprétation importante.

- **Modalités d'application**

La directive accorde une période de deux ans aux Etats membres pour la transposer en droit national. Fait exceptionnel pour un règlement, le nouveau règlement, qui ne nécessite pas de transposition au niveau national, sera d'application deux ans après la publication de la directive au journal officiel des communautés européennes.

L'IRE accueille favorablement certaines des propositions de cette réforme telles que la mise en place de rapports d'audit plus détaillés, le renforcement du rôle des comités d'audit et la coopération accrue entre les autorités de supervision publique de la profession de l'audit. En revanche, l'IRE n'est pas convaincu que certaines dispositions de la réforme, notamment celles relatives à la rotation obligatoire des cabinets d'audit ou à l'interdiction de certains services non-audit, contribueront de manière effective au renforcement de la qualité des audits et à la protection des investisseurs.

Il est décevant de constater que, dans un souci de parvenir à un compromis politique, les institutions européennes, à défaut de s'entendre sur des solutions pragmatiques et harmo-

nisées, ont adopté une réforme qui contient de nombreuses options pour les Etats membres. L'IRE redoute que le processus de transposition de la directive dans les législations nationales et les options prises par les Etats membres dans le cadre du règlement aboutissent à l'adoption de mesures incohérentes, voire contradictoires, tant en matière de période de rotation obligatoire que de services interdits. Un tel environnement réglementaire fragmenté ne ferait que complexifier un peu plus la vie des entreprises et leur imposer des coûts additionnels sans réelle valeur ajoutée.

Il en découle que la présente réforme ne va pas contribuer autant qu'on aurait pu l'espérer au renforcement du rôle sociétal des auditeurs externes, à la qualité des audits et à la protection des investisseurs. Ainsi, les institutions européennes vont à l'encontre de leurs propres initiatives visant à la simplification administrative des entreprises et, en conséquence, leur compétitivité.

L'IRE regrette également que la présente réforme ne prévoit pas l'application obligatoire et harmonisée des normes internationales d'audit dans l'Union européenne. En conséquence, les utilisateurs des rapports des auditeurs ne seront toujours pas en mesure de comparer les rapports d'audit issus de différents Etats membres.

La procédure de transposition en droit national de la nouvelle directive et les options à prendre dans le cadre du règlement seront l'occasion pour l'IRE d'apporter sa contribution à une transposition optimale, garantissant au mieux la qualité des audits tout en préservant un certain degré de flexibilité pour les entreprises, dans un souci de compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

*Communiqué par l'IRE* ■

Pour de plus amples informations: [www.ire.lu](http://www.ire.lu)



**Save the date**

# **8<sup>E</sup> FORUM DE LA SÉCURITÉ & DE LA SANTÉ AU TRAVAIL**

**LES 27 ET 28 MARS 2014 À LUXEXPO**



Les organisateurs et partenaires du Forum de la sécurité et de la santé au travail ont le plaisir de vous inviter à sa 8<sup>e</sup> édition les 27 et 28 mars 2014 à Luxexpo, Luxembourg-Kirchberg.

Organisé dans le cadre de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, le forum offre une plateforme unique aux entreprises souhaitant partager leurs expériences, bonnes pratiques ou s'informer des nouveautés en matière de prévention des risques. Les entreprises auront l'occasion de présenter leurs activités dans les domaines de la sécurité et de la santé au travail sur des stands qui seront mis à leur disposition et de communiquer leurs bonnes pratiques dans le cadre d'ateliers spécialement prévus à cet effet.

Pour vous inscrire:

**[www.securite-sante.lu](http://www.securite-sante.lu)**



Dimitri Davreux – Group Head Human Resources, Alter Domus

---

## American Chamber of Commerce in Luxembourg

---

# “When you feel well, you probably perform better as well”

**Mr. Davreux joined Alter Domus in 2011. He has approximately 15 years’ professional experience in various HR functions; prior to joining Alter Domus, he worked for one of the top 10 global players in the fund industry, where he was Head of HR Europe until 2008 before spending three years in Asia as Head of HR Asia-Pacific.**

**In mid-February, Alter Domus kicked off its new wellness program for its staff. Could you please tell us how this idea originated? What does the program consist of?**

At the end of 2013, I had a discussion with Ismael Dian, one of the senior managers here about good new year resolutions. Each year, we come up with resolutions but tend to have our own reasons as to why they don’t always work out. Based on our dia-

logue with staff, we realized we should put together a structure and a plan to help these employees reach their goals. We thought about common resolutions affiliated with the work-life balance, nutrition and sports. We finally put together a program with an excellent provider, OneCoach4U. The program is split into different phases. The first phase involves getting employees more involved in sports, be it walking or running. The second phase highlights

nutrition, and the third phase will focus on relaxation techniques. The last phase will focus on stress management.

**What has the response been so far? Have the goals you were aiming for been achieved?**

So far, approximately 100 employees – out of about 550 employees in Luxembourg – have joined the program. One of our objectives is to have 100 participants take part in the next

ING Night Marathon in Luxembourg. In the past we have had a team of around 40 runners. We want to help people achieve their goals and, with our provider, I think we can help with that.

**How is this program unique?**

We really wanted to reach each individual within our organization. Fitness is open to anyone, no matter what age or fitness ability. We adapt the program based on the individual's specific needs. Even if someone has a medical issue or difficulties running, for example, there are other activities the participants can get involved in.

**Obvious benefits frequently cited with such programs include things like increased productivity and less employee absenteeism. Are there other benefits you have noticed which may not have originally been so evident?**

The intention at the beginning was to respond to a staff demand – we consider tackling that demand as one of the first benefits. The second benefit is that we create small groups – on a regular basis each group is doing something together. Individuals within each group come from different levels and departments; this, in turn, creates an opportunity to increase team collaboration. Finally, in Latin we say *mens sana in corpore sano*, which is to say that when you feel well, you probably perform better as well – also in the workplace. We want

to encourage people to decrease their stress levels, improve their health and feel better overall. I think it is clear that individuals will benefit, but the company will also benefit if people are feeling better in the workplace.

**You have spent time in quite different regions of the world throughout your career. Have you noticed different work-life balance strategies in various parts of the world?**

Yes. I think it has more to do with the mindset of the particular country. I lived in Asia for three years, where the weather is quite different. There it is easier to find even a half hour to go outside and find an activity – and there are many swimming pools and fitness centers that help facilitate this. The government also encourages people to do so with the development of public access to outdoor fitness centers and so on. It is not uncommon to see a child practicing with his or her grandparent outdoors, and this is just part of their culture. However, I do think Luxembourg is very well equipped in terms of its outdoor space and its trails – although the weather could perhaps be a little better!

**What will your own personal involvement in the wellness program be? Will we see you running in the ING Night Marathon 2014?**

I have to admit: I actually hate running! When I joined Alter Domus,



however, a colleague came to my office and asked if I would support their team run. She added, however, that I should lead by example, so I accepted. I cannot say I was happy at the end of the race because I felt absolutely exhausted, but I think I will get involved again this year because I do think it is important to lead by example.

*Interview: Natalie Gerhardstein,  
AMCHAM  
Photos: Stephen Roberts*

Interested in joining AMCHAM?  
Visit [www.amcham.lu](http://www.amcham.lu) or call (+352) 43 17 56

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT  
FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische  
Lösungen für ein  
erfolgreiches Risk-  
Management

Creditreform Luxembourg SA  
Tel. 00 352 263460-1  
Fax 00 352 263460-50  
e-mail [info@creditreform.lu](mailto:info@creditreform.lu)

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX  
RECOURVEMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le  
risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

**Creditreform**

Unternehmen Sie nichts ohne uns



EN BREF



**AB-Lux Relocation Services**

**Les services d'expatriation préparés accessibles en ligne**

Comme chaque année, Nicole Avez-Nana, la directrice d'AB-Lux Relocation Services a réuni la presse et ses clients autour d'un déjeuner convivial qui a eu lieu au restaurant Schéiss aux Archebusiers. Au nom de toute son équipe, Nicole Avez-Nana a remercié les journalistes pour leur travail et ses clients pour leur soutien, avant de présenter un programme de conférences initié par AB-Lux. Ainsi une première conférence sur les droits et les obligations du locataire aura lieu en mars, suivie d'une deuxième en juin, intitulée: «Rentabiliser son investissement immobilier». Une troisième conférence sur le thème: «Mieux vendre son bien immobilier» sera organisée en octobre. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire par e-mail: [info@ab-lux.com](mailto:info@ab-lux.com). AB-Lux Relocation Services a également annoncé la possibilité d'acheter depuis cette année les *homepass* (les services d'expatriation préparés) en ligne sur [www.homepass.lu](http://www.homepass.lu).



**Good Distribution Practices**

**LuxairCARGO certifié GDP**

L'aéroport du Findel a vu la mise en service du Pharma and Healthcare Hub de Luxair-CARGO en avril dernier. Pas moins de 21.000 tonnes de produits pharmaceutiques y ont été traités en 2013 – un résultat parfaitement en ligne avec les attentes. Désormais certifié GDP (good distribution practices), LuxairCARGO table sur un volume de 30.000 tonnes en 2014. Un investissement de quatre millions d'euros dans des infrastructures de pointe ainsi que la formation des 750 collaborateurs pour conduire la nouvelle aile pharmaceutique ont été nécessaires pour accompagner la croissance du secteur de la logistique aérienne. Désormais, Luxair-CARGO peut se targuer d'être le premier manutentionnaire de fret certifié GDP (good distribution practices) pour l'ensemble de la plateforme logistique luxembourgeoise qui héberge à la fois les transporteurs aériens, les transporteurs routiers et les intermédiaires. La certification GDP englobe toutes les recommandations et lignes de conduite officielles liées au transport et à la distribution de produits pharmaceutiques à usage humain, soit un réel atout pour tous les acteurs de la chaîne logistique et leurs clients.



**Cactus Café Bistro**

**La nouveauté de la torréfaction Bruno**

La première torréfaction de la maison Cactus a vu le jour en 1930 dans la rue de Strasbourg à Luxembourg-Ville. En 1989, la torréfaction déménage à Windhof dans des structures plus modernes, répondant aux normes de production en vigueur au niveau européen. Aujourd'hui la torréfaction de la maison Cactus, qui porte le nom Bruno, est toujours la plus grande du Grand-Duché avec environ 300 tonnes de café net torréfié par an. Spécialisée dans le café en grains, elle commercialise une trentaine de références sous les marques Cactus, Leesch et Bruno. Ces dernières sont vendues exclusivement dans les supermarchés Cactus et la gamme Bruno est également disponible dans les boutiques Bruno. La torréfaction vient d'agrandir encore sa gamme en lançant le nouveau «Cactus Café Bistro». Ce café en grains est un mélange d'Arabica et de Robusta et possède un goût très corsé et aromatique. Conditionné en paquets d'1 kg, il convient pour les machines à filtre ou à espresso de même que pour les machines automatiques.



**Sodexo Luxembourg**

**Soutient à l'association ASA**

Fin janvier 2014, le restaurant Octopus de l'Atrium Business Park à Bertrange, a reçu les représentants de l'association ASA, Madame et Monsieur

Ouverture à Luxembourg

# Monoprix: le succès est au rendez-vous



**M**onoprix a inauguré, le 24 février dernier, en présence de madame la bourgmestre Lydie Polfer et l'ambassadeur de France Guy Yelda, son premier magasin situé rue du Fort Bourbon dans le quartier de la gare. A la tête du Monoprix Luxembourg, Eric Amiel et Ehiran Hagège, franchisés Monoprix en France. Une première adresse qui en appelle d'autres avec les ouvertures prévues d'un Monop' en centre ville et d'une enseigne bio courant 2014. Situé en plein cœur d'un quartier dynamique et en plein développement, Monoprix s'étend sur 1.500 m<sup>2</sup> avec 550 m<sup>2</sup> d'alimentaire et 720 m<sup>2</sup> de non-alimentaire et emploie 30 collaborateurs, dirigés par Pierre Cellier. Les clients peuvent ainsi découvrir l'univers alimentaire avec

des marques françaises, locales et les marques du groupe: Monoprix, Monoprix Gourmet, Monoprix Bio, sans oublier une offre snacking pour le midi, une cave à vin composée des plus grands crus et vins locaux, d'alcools forts et de liqueurs. L'offre textile femme, bébé, enfant, conçue par le bureau de style Monoprix se trouve à l'entrée du magasin proche de l'espace beauté qui réunit les nouveautés et exclusivités en matière de soin et maquillage.

Le premier Monoprix du Grand-Duché est un succès puisqu'il accueille depuis son ouverture, 3.500 visiteurs par jour. Fort de son succès et souhaitant répondre aux envies et besoins de sa clientèle, Monoprix ouvre le dimanche de 9h à 13h depuis mars.

Communication – marketing

## Accentaigu fête ses dix ans

**E**n 2003, Laure Elsen, luxembourgeoise et diplômée en Marketing/Publicité à Paris, fonde Accentaigu. Forte de 6 années d'expérience en tant que Responsable Event chez Mercedes-Benz Luxembourg, elle

se lance pour réaliser son rêve d'indépendante. Accentaigu, agence conseil en communication graphique et événementielle à Steinfort, propose aux entreprises des stratégies innovantes pour accroître leur notoriété et leur image



de marque. Une structure dynamique et multiculturelle de 10 personnes (luxembourgeois, belges et français) possédant, au sein de ses deux départements, toutes les compétences liées à la communication globale.

En dix ans, Accentaigu a signé bon nombre d'opérations ... L'une après l'autre, grandissant doucement, mais sûrement. Chaque mission (événementielle et/ou graphique), quelles qu'en soient l'ampleur et la nature, est pensée et réalisée sur-mesure, à partir de son contexte stratégique particulier, par une équipe dédiée.

Les entreprises luxembourgeoises consacrent aujourd'hui des budgets de communication de plus en plus restreints à un nombre d'agences toujours plus important. Délais plus courts, budgets serrés ... 10 ans plus tard, le contexte a fortement évolué, et Accentaigu, la petite agence de 2003, est toujours là, plus grande, plus forte, plus expérimentée. Elle a réussi à fidéliser ses clients et à gagner

de nouveaux marchés. C'est le fruit de l'expertise, du savoir-faire, mais aussi le résultat naturel des bonnes relations que l'agence a toujours su entretenir avec ses clients et fournisseurs. Bonne gouvernance, agilité, qualité et convivialité sont les valeurs d'Accentaigu qui la placent dans une catégorie à part. Accentaigu se veut l'agence de partenaires spécialistes en communication-marketing qui évolue avec ses clients en leur proposant des idées fraîches et des réalisations parfaites.

En 2014, Accentaigu affiche une nouvelle identité visuelle pour marquer ce tournant décisif dans l'histoire de l'agence. Un nouveau logo, une nouvelle signature, des valeurs posées, une mission claire et définie, une équipe renforcée, de nouveaux locaux ... Accentaigu entre dans une ère nouvelle et s'inscrit dans un futur responsable d'événements graphiques.

## Résultats 2013

# ING Luxembourg enregistre un bénéfice net de plus de 106 millions EUR

**D**ans un contexte économique difficile et un environnement en pleine mutation, ING Luxembourg a enregistré, pour l'année 2013, un bénéfice net de 106,1 millions EUR.

Cette belle prestation confirme que la Banque continue à développer considérablement ses activités commerciales au Grand-Duché et qu'elle contribue chaque jour davantage au financement

de l'économie luxembourgeoise. Malgré une année 2013 impactée par le ralentissement de l'économie, par un environnement fiscal changeant et par toute une série de réglementations nouvelles, le segment Private Banking a délivré une performance correcte et clôture 2013 sur une légère progression de ses résultats (+2 %). Le savoir-faire d'ING Private Banking Luxembourg a été reconnu en 2013, non seulement par ses clients mais

## EN BREF

Nash, ainsi que deux de leurs chiens d'assistance, pour d'inaugurer le lancement de la campagne de collecte de bouchons lancée par Sodexo sur l'ensemble de ses sites de restauration au Grand-Duché de Luxembourg. Sur chaque site géré par Sodexo sera installée une borne de collecte des bouchons. L'objectif est de sensibiliser les clients et les consommateurs Sodexo à collecter, non seulement les bouchons sur leur lieu de travail, mais aussi à ramener ceux de la maison ou encore ceux de leurs voisins. Des petites boîtes aux couleurs de l'association seront par ailleurs distribuées aux convives pour faciliter la collecte des bouchons en dehors des points de restauration. 34 millions de bouchons sont nécessaires pour financer l'éducation d'un chien par Handi-chiens. Ces bouchons sont valorisés à hauteur de 17.000 EUR, ce qui permettra en 2014 d'offrir un chien aux malades d'Alzheimer à Luxembourg (Thérapie Assistée par l'Animal). Les points de collecte sont indiqués sur le site web de l'association: [www.assistenzhonn.com](http://www.assistenzhonn.com).

### MAN & NEOPLAN in Luxembourg Losch Truck, Van & Bus Niederanven in Betrieb genommen

Seit dem 1. Oktober 2013 ist die Niederlassung LoschTruck, Van & Bus offizieller neuer Vertriebs- und Servicestützpunkt der Marke MAN & NEOPLAN in Luxembourg. Vom Standort in Niederanven, zentral an der Autobahn A1 gelegen, wird die gesamte Produktpalette von LKWs und Bussen vertrieben und gewartet. Das Leistungsspektrum der Niederlassung umfasst neben dem Verkauf von Neu- und Gebrauchtfahrzeugen auch das komplette Multibrand Wartungs- und Reparaturangebot. Dies reicht von Prüfstandsmessungen über Bremsendienst und Wartung, Instandsetzung von Fahrzeugen, Anhängern, Auflagern und Aufbauten aller Fabrikate, sowie Ersatzteilverkauf. Zudem können alle Abnahmen für Fahrtenstreifen und Geschwindigkeitsbegrenzer sowie CTS-inhouse TÜV direkt im Hause erfolgen. Erfahrene Service- und Inendienstmitarbeiter wurden in das neue Team erfolgreich integriert. Losch, Truck, Van & Bus zählt derzeit 55 kompetente Mitarbeiter zu seinem Team.



### Conciergerie privée Majordome devient John Paul Luxembourg

Désireux de poursuivre sa stratégie d'expansion internationale, John Paul, leader européen de la conciergerie privée spécialiste de la relation client premium, annonce une prise de participation dans la société de conciergerie d'entreprise luxembourgeoise Majordome, créée il y a deux ans par Jérôme Grandidier, CEO de Telecom Luxembourg Private Operator et Hélène Marchon, CEO de Majordome. John Paul est disponible 24h/24h, 7 jours sur 7, pour répondre à tout type de demandes, partout dans le monde. Il ouvre son carnet d'adresses pour traiter l'ensemble des besoins et envies de ses clients, des plus simples aux plus insolites. John Paul souhaite apporter au Grand Duché de Luxembourg, une réelle valeur ajoutée aux banques privées, gestionnaires de fortune, concessionnaires automobiles et toutes les sociétés soucieuses de renforcer leur relation client. Plus d'informations sur: [www.johnpaul.com](http://www.johnpaul.com).



### Atout Image Conseil

#### Agréé organisme de formation professionnelle continue

La société Atout Image Conseil a reçu l'autorisation du ministère de l'Economie d'exercer l'activité de gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue. Cette autorisation d'établissement donne droit aux aides de l'Etat pour la formation continue, y compris le cofinancement par l'INFPC (institut national pour le développement de la formation professionnelle continue). Créée par Corinne Miguères en 2011, Atout Image Conseil est la première agence au Grand Duché de Luxembourg spécialisée dans le conseil en image, coa-



EN BREF

ching relooking et développement personnel. La société propose des accompagnements personnalisés et sur-mesure pour les particuliers. Pour les entreprises, Atout Image propose également des séminaires et des workshops adaptés aux spécificités et besoins. Pour plus d'informations: [www.atoutimage.com](http://www.atoutimage.com).



**Marcel Grosbusch & Fils**

**Obtention de la certification IFS Food version 6**

Engagée depuis 2003 dans une démarche de management de la qualité grâce à la certification ISO 9001:2008, la société

Marcel Grosbusch & Fils a su aller de l'avant en obtenant récemment la certification IFS Food Version 6. Suite à cet audit, la mention High level a été décernée. Le standard IFS food est destiné à l'audit de la qualité et de la sécurité des entreprises actives dans le secteur agroalimentaire international. Le haut degré de réponse aux exigences et les bonnes pratiques ont permis à l'entreprise Marcel Grosbusch & Fils d'obtenir la certification avec une note élevée de 96,3 %. L'entreprise Marcel Grosbusch & Fils est une société familiale spécialisée dans l'importation et la distribution de fruits et légumes frais depuis 1917. La société emploie 150 personnes et livre plus de 500 commandes quotidiennes. Une plateforme entièrement climatisée garantit la fraîcheur des fruits et légumes et fonctionne 24h/24 et 7 jours sur 7.



Luc Verbeke CEO d'ING au Grand-Duché de Luxembourg

aussi par les professionnels de la finance (The Banker et World Finance) qui lui ont décerné le prix de «Best Private Bank 2013» au Luxembourg.

Quant au Retail Banking, il continue à contribuer toujours davantage au résultat global de la Banque. Réorganisé en 2012 pour mieux servir le client, ce segment a été marqué par une croissance des dépôts (+5 %) et des crédits (+14 %) pour l'ensemble de l'année 2013.

Cela conforte le choix fait par la banque de continuer à investir dans la formation de son personnel pour lui permettre de soutenir au mieux ses clients lors d'événements clés de leur vie.

Après plusieurs années de croissance importante, le Commercial Banking – Entreprises a continué de se développer en 2013 avec une hausse de son résultat (+6,6 %) liée principalement à la croissance des actifs déposés à la Banque. La qualité des équipes, le partenariat renforcé avec les entreprises et les institutions luxembourgeoises, la rapidité des services proposés et la notoriété internationale d'ING Group ont permis au département de réaliser en 2013 une croissance importante du nombre de clients (+16,7 %), dans un contexte peu favorable. Pour Commercial Banking – Financial Markets, 2013 fut une année de transition. Annoncée fin 2012 et faisant suite à de nouvelles exigences réglementaires, la scission du département en deux compar-

timents a eu lieu dès janvier en Financial Markets et Bank Treasury. L'exercice 2013 d'ING Lease Luxembourg a été marqué par une hausse du résultat (+13,7 %) et par un volume d'affaires en légère augmentation alors que les circonstances de marché restent difficiles. En ligne avec les directives du groupe, les coûts de fonctionnement ont été contenus. Cette rigueur permet à ING Lease d'offrir à ses clients des prix compétitifs. Cette année encore, la filiale d'ING Luxembourg a également participé avec succès au programme d'aide aux PME lancé par la Banque Européenne d'Investissement et a ainsi fortement soutenu l'investissement productif national. Commentant les résultats 2013 d'ING Luxembourg, Luc Verbeke CEO d'ING au Grand-Duché, a déclaré: «Nous pouvons, cette année encore, être très satisfaits de l'évolution de nos activités, compte tenu du contexte économique tendu et de l'environnement, notamment en matière de taux d'intérêt, qui ne favorise pas l'activité des banques. Nous avons poursuivi avec succès, tout au long de l'année 2013 le développement de notre activité locale. En témoignent justement la hausse considérable des crédits aux particuliers et aux entreprises locales ainsi que la progression des dépôts enregistrée par ING Luxembourg en 2013. Et nous sommes fiers de notre performance qui est le résultat du travail de toutes les équipes d'ING Luxembourg».



"Entrez dans la langue"

**Inlingua Luxembourg**  
20 ans et une nouvelle stratégie

Membre du réseau «the inlingua International School of Languages», inlingua Luxembourg fête ses vingt ans d'existence au Luxembourg. L'organisme de formation linguistique, qui se veut avant tout un prestataire de services linguistiques, vient d'ouvrir sa deuxième Ecole de Langues dans le Sud du pays, à Esch-sur-Alzette, vouée à se développer. Les prestations linguistiques sont de tout ordre, de la formation linguistique classique de type collective et individuelle, à la mise en place de plan de formation pour les entreprises en passant par les cours en ligne via inlingua On Line. Inlingua offre des formations dans 15 langues, ainsi que les stages d'immersion dans le réseau inlingua international et estime faire partie – dans la Grande Région – du top 3 des écoles de formation en langues étrangères. Inlingua propose une méthode, qui se distingue des méthodes classiques d'enseignement des langues, laquelle favorise l'apprentissage direct, soit l'approche orale. A Esch-sur-Alzette, l'école propose le Club 5, cours de maximum 5 apprenants, qui sont placés en situation d'immersion avec un formateur de langue maternelle. Inlingua souhaite se positionner comme pôle de formation linguistique transfrontalier.



Le partenaire des petites et moyennes entreprises



3, rue du Village, L-6140 JUNGLINSTER, ☎ 78 88 75

## 2,2 millions de passagers en 2013



L'aéroport de Luxembourg poursuit sa croissance amorcée depuis les dernières années et initiée depuis l'ouverture du nouveau terminal en 2008. Durant l'année 2013, de nouvelles lignes ont été ouvertes notamment Easyjet vers Milan, Londres Gatwick et Lisbonne, Turkish Airlines vers Istanbul et Vueling vers Barcelone. Certaines compagnies aériennes ont augmenté la fréquence de leurs vols en 2014 et espèrent une hausse du nombre de leurs passagers sur les destinations existantes. Même sans développement de nouvelles destinations, le nombre de passagers va augmenter cette année.

En 2013, un certain nombre de compagnies aériennes clientes de lux-Airport ont connu une augmentation significative de passagers sur leurs destinations. Ainsi British Airways a enregistré une croissance de 19 % de ses passagers à destination de Londres Heathrow et Luxair une évolution globale de 10 %, avec la meilleure performance sur Londres City. TAP a enregistré 9 % de passagers supplémentaires à destination de Lisbonne et Porto, KLM +7 % et enfin Easyjet, avec des vols à destination de Londres Gatwick et Milan, a aussi largement contribué à la croissance de l'aéroport.

Les mouvements ont augmenté de 3 %, confirmant la tendance à utiliser des avions de capacité plus importante, principalement des avions de type Boeing 737 ou Airbus A320. En ce qui concerne le fret, c'est la première fois en trois ans que lux-Airport enregistre une croissance significative. Le tonnage a augmenté de presque 10 % pour atteindre 673.500 tonnes traitées. Cargolux enregistre la meilleure performance avec une augmentation de plus 14 %, ainsi que China Airlines avec plus de 4 %, contribuant à ce retour vers la croissance du tonnage traité. ■

### KPMG

## Des résultats en hausse et toujours plus de services innovants

KPMG a annoncé dans le cadre d'une conférence de presse, des résultats pour l'année 2013 (de septembre 2012 à septembre 2013) en hausse de 4,5 % du revenu brut, avec des revenus de 138 millions d'EUR contre 132 millions d'EUR en 2012.

L'audit contribue pour moitié (51 %, soit 70 millions d'EUR) au résultat glo-

bal et progresse ainsi de 4 %. Le conseil réalise la plus belle progression avec 6 % de croissance pour atteindre 21 % du revenu brut avec 28 millions d'EUR. Le département fiscalité contribue, quant à lui, à hauteur de 28 % aux profits, soit 39 millions d'EUR, un chiffre en progression de 3 %. Le service taxe de KPMG Luxembourg a connu une

année d'investissement pour devenir un centre d'expertise mondial en matière de récupération de la TVA.

Dans un contexte encore difficile, et afin de soutenir sa croissance, KPMG Luxembourg a identifié trois tendances majeures en tant que principaux moteurs qui auront un impact significatif sur le Luxem-



(de g. à d.) Sébastien Labbé, Georges Bock, Alain Picquet, Emmanuel Dollé et Thomas Feld se disent prêts à aider leurs clients à saisir les opportunités d'un environnement économique en mutation

bourg et son secteur financier dans les années à venir, à savoir: l'interconnexion des économies, la technologie comme facteur d'accélération et le transfert des pouvoirs économiques. KPMG y voit une réelle opportunité pour le Luxembourg de se positionner par rapport à ces tendances, en réinventant la manière dont la société veut fournir des services de qualité à ses clients.

Employeur de référence, KPMG revendique 293 nouvelles embauches et 291 promotions sur l'exercice 2013 pour atteindre 1.199 collaborateurs de 40 nationalités différentes. Fin 2014, l'ensemble des collaborateurs de KPMG Luxembourg sera regroupé sur un seul site avenue Kennedy, au Kirchberg. ■

## Ouverture de la boutique

# Dress for Success Luxembourg s'installe au Private Business Center Luxembourg



**A**ider des femmes en situation de précarité à rebondir sur le plan professionnel et personnel, c'est l'ambition de dress for success, une A.s.b.l. qui a soutenu et accompagné plus de 700.000 femmes à travers le monde, depuis sa création en 1997. Un réseau de solidarité qui annonce aujourd'hui l'ouverture officielle de sa

boutique à Luxembourg dans le cadre exceptionnel du Private Business Center à Luxembourg Ville, Boulevard d'Avanches. Placée à un endroit stratégique de la ville de Luxembourg, proche de l'ADEM et de la gare, cette boutique mise gratuitement à disposition pour une durée de 6 mois par le Private Business Center permet à l'équipe de Dress

For Success Luxembourg de recevoir ses premières clientes depuis le 15 janvier 2014. Les clientes bénéficient des différents avantages de l'association: don de vêtements, conseil, écoute et un accompagnement visant à les préparer émotionnellement à leurs entretiens d'embauche. Toute une équipe de bénévoles dont une office manager qui gère les lieux se mobilise pour que ce formidable feuillet économique continue son développement.

Mais l'association dispense avant tout des conseils en habillement afin que ces femmes mettent toutes les chances de leur côté lors d'un rendez-vous professionnel. Dress For Success Luxembourg leur donne des tenues vestimentaires qui les mettent en valeur pendant le processus de recrutement. Pour le moment, c'est le Shopping Village Pall Center qui fournit des tenues neuves, et les accessoires sont généreusement fournis par la marque Diversity.

Aujourd'hui, l'association vit uniquement de dons privés en cash et en vêtements. [www.dressforsuccess.org/luxembourg](http://www.dressforsuccess.org/luxembourg). ■



ENTREPRISE  
SOCIALEMENT  
RESPONSABLE



## LES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES S'ENGAGENT. **ET VOUS ?**

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) crée de la **valeur pour votre entreprise et pour la société.**

Saisissez l'opportunité d'une démarche RSE pour votre entreprise, valorisez vos initiatives, améliorez vos performances, tout en bénéficiant d'un accompagnement pour obtenir le label ESR. L'INDR vous guide dans l'évolution de vos engagements responsables.

**Pour devenir acteur du changement, consultez gratuitement  
le nouveau **Guide d'évaluation ESR** sur [www.esr.lu](http://www.esr.lu)**

### ÉDUCATION ▶

Comprenez les bienfaits  
de la RSE

### ÉVALUATION ▶

Testez la responsabilité  
de votre entreprise

### ENGAGEMENT ▶

Affirmez votre  
engagement RSE

### LABEL **ESR**

Confirmez votre responsabilité  
et valorisez votre entreprise

Le Guide d'évaluation ESR a été développé en collaboration avec les principaux acteurs nationaux en matière de RSE, les experts agréés de l'INDR et les membres de l'UEL suivants :





CHAMBRE DE  
COMMERCE  
LUXEMBOURG

Votre partenaire pour la réussite

Chaque mois, *Merkur* vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce. L'idée de cette page est de **rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce** et de **vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs** auprès des différents services.



### ■ Annabelle Dullin

Attachée auprès du Service des Affaires économiques

Economiste de formation et franco-allemande, Annabelle est chargée d'élaborer des documents de réflexion et de prises de positions stratégiques de la Chambre de Commerce en matière socio-économique. Elle rédige des propositions et recommandations aux pouvoirs publics et contribue à évaluer les actions politiques. Par ailleurs, elle coordonne des études internationales établies en collaboration avec le Luxembourg et travaille en lien étroit avec l'Ambassade d'Allemagne, à l'organisation de la *Wirtschaftskonferenz* qui a lieu une à deux fois par an à la Chambre de Commerce. Dans le cadre de sa mission, Annabelle rédige des avis sur des projets de lois et projets de règlements grand-ducaux et contribue à la rédaction de diverses publications économiques. Elle mène également des études sur des dossiers d'actualité, des thèmes particuliers et participe à différents groupes de tra-

vail institutionnels. Au quotidien, elle assiste, conseille et informe les membres et institutions, notamment en matière de simplification administrative, de transports et d'aménagement du territoire. Annabelle apprécie particulièrement le fait d'évoluer au cœur de l'actualité politique et économique du pays et de pouvoir travailler dans quatre langues. Elle trouve un équilibre certain entre le travail de fond et le contact avec l'extérieur que représentent les entreprises et les organisations internationales telles que le WEF, l'IMD, l'IMF ou la Commission européenne. Après une semaine de travail bien remplie, Annabelle a encore une multitude de passions qu'elle cultive. Le saxophone, le *spinning* (vélo de salle) ou les voyages à la découverte de nouvelles cultures et de saveurs culinaires n'en sont que quelques exemples. ■



### ■ Sylvie Duarte

Employée auprès du Service Administration et Finances

Sylvie travaille en tant qu'employée auprès du Service Administration et Finances de la Chambre de Commerce. Dans le cadre de ses fonctions, elle a à sa charge le volet des cotisations, l'encodage des opérations comptables et le suivi des tâches administratives. Au quotidien, ses fonctions intègrent l'encodage des versements des cotisations ainsi que le suivi et le contrôle des cotisations et des extraits bancaires. Sylvie fournit également une aide au service pour toute autre tâche comptable.

Elle aime le monde des chiffres et a, depuis toujours, souhaité travailler en comptabilité. Son poste lui procure une grande satisfaction, grâce notamment à la diversité de ses tâches et à la

bonne ambiance de travail qui règne au sein du Service Administration et Finances.

En marge de son goût pour les chiffres, Sylvie voue une grande passion pour la cuisine et éprouve du plaisir à préparer des plats et des pâtisseries qu'elle partage avec sa famille et ses amis. ■

# L'argent que je confie, j'aimerais qu'il finance aussi les entreprises locales.

Depuis 1856, la BIL investit dans l'économie régionale et propose des solutions complètes aux entreprises.

À l'écoute des entreprises du pays, les équipes Corporate Banking de la BIL contribuent activement au développement économique du pays. La banque dispose également de sept centres régionaux spécialisés pour PME. Son service aux professionnels couvre l'ensemble du cycle de vie des entreprises et comprend ainsi toutes les formes de financements et de gestion de liquidités.

Trouvez le centre PME qui vous correspond sur [www.bil.com](http://www.bil.com) et venez nous rencontrer.



**Vous avant tout**



BANQUE  
INTERNATIONALE  
À LUXEMBOURG

# 4G



## Abonnements **4G**

Et si vous passiez à la  
vitesse supérieure ?

[www.post.lu](http://www.post.lu)

